

AVANT - PROPOS

La vague révolutionnaire qui secoue le monde arabe, depuis le début de l'année 2011, a fait voler en éclat les clichés suivant lesquels les peuples de cette région étaient "culturellement" voués à la soumission à l'obscurantisme et au joug des despotes. Les aspirations à la démocratie et au progrès social, qui sont les moteurs de ces mobilisations, convergent en fait avec celle des peuples du monde entier. Ce n'est pas un hasard si les "Indignés" de l'Etat espagnol se sont inspirés des rassemblements géants de la place Tahrir. Prenant son envol quatorze jours après la chute du dictateur tunisien, la révolution égyptienne a constitué un chaînon décisif de cette vague qui secoue la région arabe.

Ce pays était jusqu'à présent mal connu de la plupart des militant-e-s français-e-s. L'Union syndicale Solidaires avait établi quelques contacts avec des militants cherchant à mettre sur pied un mouvement syndical indépendant du pouvoir. Nous avons notamment rencontré, en janvier 2010, Kamal Abou Aita du tout nouveau syndicat indépendant des impôts fonciers et Kamal Abbas de l'association CTUWS. ⁽¹⁾ Nous étions loin d'imaginer, à l'époque, que nous serions amenés aussi rapidement à poursuivre de tels échanges dans un tout autre cadre. Fin mai 2011, une délégation de Solidaires s'est en effet rendue en Égypte. Ce voyage a notamment permis de rencontrer la Confédération syndicale indépendante récemment créée, plusieurs de ses structures professionnelles dont celles de l'enseignement, deux associations (ECSR et CTUWS) aidant à la mise en place d'un syndicalisme indépendant du pouvoir, une association féministe (Femme Nouvelle) tournée vers le monde du travail, et la plupart des forces politiques de gauche. Nous avons bénéficié pour ce voyage de l'aide de Françoise Clément, Mélanie Souad, Omar El Shaffei et Didier Monciaud, quatre chercheur-e-s et militant-es : sans leur aide, nombre de ces rencontres n'auraient pas eu lieu.

Ce dossier rassemble une série d'éléments visant à mieux comprendre le processus en cours et faciliter l'organisation d'actions de solidarité. On y trouve le contenu d'échanges avec nos interlocuteurs égyptiens, ainsi que des éléments glanés auprès de divers chercheur-e-s. Ce recueil est volontairement centré sur le rôle du monde du travail en s'efforçant d'y intégrer sa composante féminine.

NB : Les textes de ce dossier ont été écrits, pour l'essentiel, fin août 2011. Ils ne tiennent donc pas compte des évènements ultérieurs. Ils sont disponibles dans la rubrique "international" de www.solidaires.org

*(1) Rencontre de Marseille du réseau syndical euro-maghrébin (janvier 2010)
www.europe-solidaire.org/spip.php?article19863*





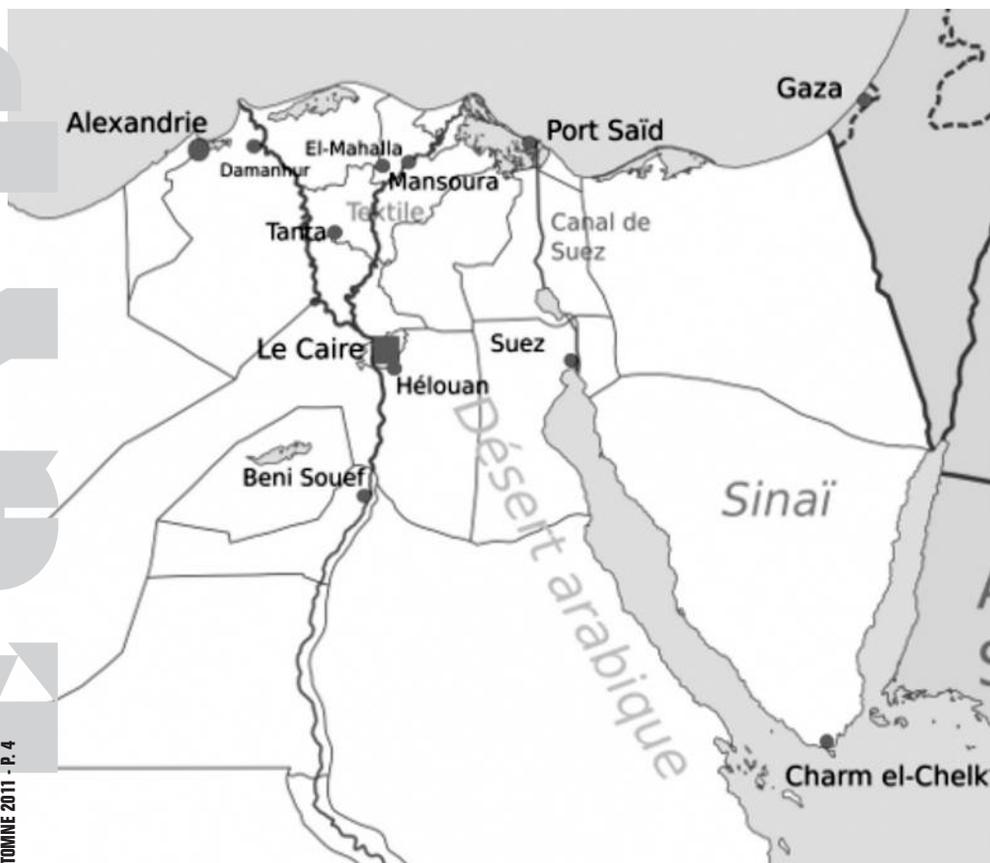
Rassemblement place Tahrir (Le Caire) le 27 mai 2011. Au fond, on aperçoit le siège du parti de Moubarak incendié le 28 janvier. Photo : Solidaires

SOMMAIRE

Avant-propos	p. 1
Carte	P. 4
Quelques repères	P. 5
Une brève histoire de l'Égypte	P. 7
Des grèves prémonitoires	P. 17
UNE RÉVOLUTION EN MARCHÉ	
Le printemps égyptien	P. 26
Quelques dates	P. 33
Du côté des conservateurs	P. 35
Les partis de gauche	P. 39
Entretien avec Fatma Ramadan (1° partie)	P. 43
Entretien avec Khaled Ali (1° partie)	P. 45
LE PROCESSUS DE RECONSTRUCTION DU MOUVEMENT SOCIAL	
Le cadre de l'action syndicale	P. 51
Le CTUWS, entretien avec Kamal Abbas	P. 59
L'ECESR, entretien avec Khaled Ali (2° partie)	P. 63
Le Comité de coordination : entretien avec S. Barakat	P. 65
Entretien avec Fatma Ramadan (2° partie)	P. 71
L'association Femme Nouvelle	P. 73
LA CONSTRUCTION DU SYNDICAT INDÉPENDANT	
La confédération indépendante	P. 79
Le syndicat des impôts fonciers	P. 85
Le syndicat des retraités	P. 89
Le syndicalisme enseignant	P. 93
LA DIFFICILE LUTTE DES FEMMES TRAVAILLEUSES	
La situation des travailleuses	P. 97
Les femmes dans la révolution	P.103
AU-DELÀ DES FRONTIÈRES	
La place du syndicalisme dans les révolutions en Égypte et en Tunisie	P.111
Aux côtés du peuple palestinien	P.117
BIBLIOGRAPHIE	P.119



CARTE



QUELQUES REPERES

SUPERFICIE : 1 002 000 km². La vallée du Nil et le delta, propices à l'agriculture, n'occupent que 4 % du territoire et abritent la quasi-totalité de la population.

POPULATION : 84 millions d'habitants. C'est le pays le plus peuplé du Moyen-Orient et du Maghreb devant l'Iran (78 millions), l'Algérie (35 millions) et le Maroc (32 millions).

DENSITÉ : 1 900 hab. /km² dans la vallée et le delta du Nil, soit le double de celle de l'Île-de-France.

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE : + 1,3 million d'habitants par an, la population a doublé en 30 ans, le taux de fécondité est d'un peu moins de 3 enfants par femme (contre environ 6 il y a 30 ans), 65 % des égyptiens ont moins de 30 ans.

VILLES PRINCIPALES : Le Caire (18 millions d'habitants), Alexandrie (6 millions d'habitants).

Taux d'alphabétisation : 83 % des hommes et 60 % des femmes.

Religions : environ 90 % de musulmans sunnites ; environ 10 % de chrétiens coptes.

Indice de développement humain : 123^e rang sur 182 pays.

Durée légale du travail : 8 heures par jour, 6 jours par semaine avec un maximum de 48 heures par semaine. Il est courant que des salariés effectuent des vacations de 12 heures, 6 jours par semaine.

Salaires minimum : 176 Livres égyptiennes par mois (21 euros) dans le secteur public.

Salaires moyen : environ 850 Livres (100 euros).

Précarisation des emplois : La loi de 2003 supprime toute limite au renouvellement de contrats de travail en CDD. Dans de nombreuses entreprises publiques, le nombre de CDD est devenu supérieur à celui de CDI.¹

Travail informel : Plus de 60 % de la population active (dont 83 % des femmes). Ils/elles ne bénéficient donc pas d'un salaire minimum, de l'assurance-maladie, de pension de retraite, de congés maladie, de congés maternité ou de la possibilité de se syndiquer.

Chômage des jeunes : 47 % des 20-24 ans.

Joel Beinin (7 février 2011) : "Une famille standard de 5 personnes percevant deux salaires, dispose en général d'un revenu quotidien légèrement supérieur au seuil de pauvreté (2 dollars, soit 1,4 euro). D'après la Banque mondiale, 44 % de la population vit sous le seuil de pauvreté ou s'en approche.

La plupart des travailleurs urbains ont juste de quoi nourrir leur famille et permettre à leurs enfants de recevoir une éducation. En effet, le système scolaire est tellement défaillant qu'il est nécessaire de payer aux enfants des cours particuliers. Les gens sont criblés de dettes.

Le prix de la nourriture est monté en flèche dans les 5 dernières années, et le rythme s'accélère. La population n'en peut plus. Les difficultés économiques quotidiennes dans lesquelles se débat la population depuis une vingtaine d'années constituent la toile de fond du mécontentement politique actuel".²





Omar Bendorra (25 Juin 2011) : *“Pour l’essentiel, la pression fiscale est supportée par les plus pauvres, par le biais des taxes sur les produits de grande consommation. L’impôt sur le revenu, qui concerne les mieux lotis, avait été ramené par l’administration Moubarak de 40 % à 20 % et vient d’être porté à 25 %”*³

¹⁾ *Beinin-Duboc (2010) p 28*

²⁾ www.europe-solidaire.org/spip.php?article20214

³⁾ <http://blogs.mediapart.fr/blog/omar-bendorra/250611/le-caire-dans-l-oeil-du-cyclone>

Sources :

www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/egypte_414/presentation-egypte_958/geographie-histoire_8562.html

www.lemoci.com/Egypte/14-Legislation-du-travail.htm

www.almasryalyoum.com/en/node/418296

UNE BREVE HISTOIRE DE L'EGYPTE

"DU BAS DE CES PYRAMIDES..."

L'histoire moderne de l'Egypte est étroitement liée à ses rapports conflictuels avec l'impérialisme occidental.

Il est significatif que lorsqu'il vient guerroyer en Egypte, le général Bonaparte ait mis en avant deux axes qui seront ensuite réutilisés par toutes les puissances étrangères débarquant dans cette partie du monde :

- Bonaparte se présente, en 1798, comme venant libérer le peuple égyptien de la caste des mamelouks ottomans,
- il incite, en 1799, les Juifs du monde entier à venir s'établir en Palestine.

UNE TENTATIVE DE DEVELOPPEMENT AUTONOME

Contre l'intrusion militaire de Bonaparte, une grande révolte nationale a lieu en 1800. Dans la foulée, Mohammed Ali parvient au pouvoir en 1805. Ce militaire, d'origine albanaise, est persuadé que, pour résister à l'Occident, l'Egypte doit désormais s'industrialiser rapidement. Il met en place des entreprises d'Etat disposant d'un monopole dans l'armement, les chantiers navals, les filatures, le tissage, etc. La commercialisation des produits agricoles devient également un monopole d'Etat. Simultanément, l'emploi féminin urbain se répand.

Pour certains historiens et économistes, la poursuite de cette tentative aurait pu faire de l'Egypte une puissance économique majeure, comme l'exemple japonais le suggère.

LA MISE SOUS TUTELLE

En 1840, la défaite égyptienne face aux armées britannique et française, permet un renforcement notable du poids des puissances occidentales sur le devenir du pays. Les manufactures d'Etat sont fermées et la bourgeoisie égyptienne naissante se reconvertit dans l'agriculture d'exportation. L'emploi salarié urbain décroît, et tout particulièrement celui des femmes.

La Grande-Bretagne, première puissance industrielle du moment, peut désormais tranquillement déverser ses propres marchandises et importer le coton brut dont elle a besoin : en 1849, la Grande-Bretagne représente 41 % des importations de l'Egypte et 49 % de ses exportations¹.

Une deuxième étape de la mainmise occidentale se produit par le biais financier. En 1863 a lieu le premier emprunt égyptien destiné notamment à la construction





d'infrastructures nécessaires à l'exportation du coton brut vers la Grande-Bretagne. Le financement de 45 % de la construction du canal de Suez par l'Etat égyptien explique en grande partie la banqueroute de celui-ci en 1876. Elle est suivie d'une mise sous tutelle franco-britannique et une accélération des investissements étrangers. Avec la mise en service du canal de Suez en 1869, l'Egypte prend une importance stratégique pour le capitalisme mondial. En 1882, en réaction à la révolte nationaliste de Orabi, l'armée britannique bombarde Alexandrie puis occupe "temporairement" le pays : le dernier "Tommy" quittera la zone du canal en 1956 !

Après 1882, on assiste à une croissance importante des investissements étrangers, essentiellement dans le secteur agricole, plus faiblement dans les transports et marginalement dans l'industrie.

LA MONTEE DES RESISTANCES AU DEBUT DU 20^e SIECLE

Les salariés embauchés par les patrons occidentaux dans les transports et l'industrie sont essentiellement d'origine étrangère. Le premier syndicat égyptien est fondé au Caire en 1900, suite à une grève des rouleurs de cigarettes, principalement grecs et arméniens. D'autres syndicats voient ensuite le jour, notamment parmi les cheminots et traminois du Caire et d'Alexandrie. La forte proportion de salariés italiens dans ces syndicats explique en grande partie leur orientation anarchiste, puis anarcho-syndicaliste. Les idées communistes se développent également suite à la révolution russe de 1917. La grande faiblesse de ce premier mouvement ouvrier est qu'il reste largement limité aux salariés d'origine étrangère, et qu'il perçoit mal de ce fait l'importance de la lutte anticoloniale².

Au début du 20^e siècle, et surtout après la Première Guerre mondiale, se développe parallèlement un mouvement nationaliste animé par des étudiants ou des anciens étudiants exerçant des professions intellectuelles. Une aile de celui-ci organise syndicalement les artisans et salariés égyptiens, dont le statut est nettement plus défavorable que celui des salariés d'origine étrangère. Il faut noter qu'à l'époque, les paysannes et les femmes des milieux populaires urbains ont rarement le visage voilé. Les chanteuses, les danseuses, les femmes colporteurs qui vont de maison en maison jouissent d'une grande liberté.

LA REVOLUTION DE 1919

Sa motivation première est l'indépendance de l'Egypte. Elle se combine rapidement avec des revendications sociales³. En mars et avril, une véritable insurrection se produit dans les campagnes et se traduit notamment par l'attaque de nombreux bâtiments publics. Des grèves et des manifestations ont lieu simultanément dans les villes et reprendront à partir de l'été 1919. Des affrontements violents ont lieu avec l'armée britannique.

Le 16 mars, environ 300 femmes de la haute société égyptienne manifestent au Caire : c'est la naissance d'un mouvement féministe dont l'activité durant la lutte pour l'indépendance nationale sera décisive, qu'il s'agisse de collectes de fonds, d'organisation de boycotts ou de soutien aux grèves. Ce mouvement réclame notamment l'égalité juridique totale pour les femmes.



Si le Conseil militaire est une ligne rouge à ne pas franchir et qu'il n'est pas possible de l'attaquer en justice, quelle est la solution ? Photo : Solidaires

Cette révolution est marquée par une volonté de séparation du religieux et du politique : son drapeau - associant le croissant et la croix – est celui qui fera sa réapparition dans les manifestations de janvier et février 2011.

Des chrétiens coptes sont élus par des majorités musulmanes, et exercent même parfois de très hautes fonctions dans l'Etat, sans que cela ne pose le moindre problème.

Dans le contexte de l'explosion révolutionnaire de 1919, de nombreux syndicats se créent, en général à l'initiative du parti nationaliste Wafd nouvellement créé. Ces syndicats bénéficient du soutien écrasant des salariés égyptiens. Une de leur plus grande faiblesse est qu'ils sont sous la coupe de responsables n'appartenant pas au mouvement ouvrier et entretenant des rapports paternalistes avec les salariés. De leur côté, des militants de gauche fondent en février 1921 une confédération syndicale minoritaire, la Confédération générale du travail (CGT), sur le modèle des centrales syndicales européennes. Ils créent également, en août 1921, un Parti socialiste qui prend en 1922 le nom de Parti communiste égypt-





tien. La CGT et le PC ont le même secrétaire général et partagent les mêmes locaux. Si la CGT connaît une croissance notable, ce premier Parti communiste ne dépassera jamais les 1 500 membres⁴.

L'INDEPENDANCE PARTIELLE (1922-1952)

Face à l'ampleur des mobilisations, la Grande-Bretagne finit par accorder en 1922 une indépendance partielle : elle conserve, notamment, la maîtrise de l'armée et des affaires étrangères. Une monarchie constitutionnelle se met en place sous l'égide du parti Wafd, constitué à cette époque. Les propriétaires terriens égyptiens espèrent pouvoir désormais se lancer dans l'industrie, notamment dans le textile. Ils contribuent dans ce but à la création de la banque Misr.

La puissance britannique, les grands propriétaires et la bourgeoisie urbaine cherchent à faire reculer certains acquis de la révolution de 1919. Ils parviennent en 1924 à briser la CGT ainsi que le PC "qui fut confiné jusqu'à la seconde guerre mondiale à quelques cellules isolées". En 1928, ils soutiennent activement la création de la confrérie des Frères musulmans, qui se développe massivement entre 1930 et 1940.

En 1921, Hoda Chaarawi, qui était de retour d'une conférence féministe en Europe, enlève son voile en gare du Caire. Cet événement est considéré comme l'acte fondateur du mouvement féministe égyptien.

Prenant ses distances avec le Wafd de moins en moins respectueux des droits des femmes, elle fonde en 1923 une association féministe indépendante essentiellement présente dans les classes urbaines aisées, l'Union féministe égyptienne. Celle-ci existera jusqu'à la prise du pouvoir par Nasser.

Simultanément se renforce l'exclusion du salariat des femmes des milieux populaires. Des grands établissements industriels sont en effet créés à la périphérie des villes, loin des habitations. Ceux-ci sont difficile d'accès pour des femmes sur qui repose simultanément la totalité des tâches domestiques. Leur activité économique se concentre alors sur des activités artisanales ou commerciales de proximité.

Au milieu des années 1930, la bourgeoisie égyptienne qui avait rêvé d'impulser un développement industriel indépendant, jette l'éponge et s'allie désormais aux investisseurs étrangers. Malgré un développement important de l'industrie textile, l'essentiel du capital investi en Egypte reste entre les mains d'une classe parasitaire de grands propriétaires fonciers liés au marché mondial du coton dominé par les intérêts étrangers.

La perspective d'une guerre mondiale modifie la donne. Afin de raffermir sa domination sur l'Egypte face à l'Italie et à l'Allemagne, la Grande-Bretagne fait des concessions aux nationalistes égyptiens. Cela se traduit, notamment, par la signature en 1936 d'un traité accordant davantage d'autonomie à l'Egypte, dont la maîtrise de son armée. En 1942, le syndicalisme est explicitement légalisé, mais sous un contrôle étroit de l'État. Son centre de gravité se situe dans les grandes usines du textile. Il continue à être majoritairement dominé par des responsables nationalistes, qui ne sont pas issus du mouvement ouvrier et en-

treignent des rapports paternalistes avec les salariés. Simultanément, la répression s'abat contre les Frères musulmans.

Dans le cadre de la crise économique que traverse l'Égypte après la deuxième Guerre Mondiale, une montée des luttes a lieu à partir de février 1946. Elle voit l'entrée en scène massive d'un mouvement ouvrier en partie structuré par des militants communistes combinant lutte de classes et anti-impérialisme. Ce courant communiste est toutefois fragilisé par les rivalités entre les petites organisations qui le compose, ainsi que par l'appui de l'URSS à la création de l'Etat d'Israël⁵.

L'amorce de la guérilla dans la zone du Canal encore occupée par les britanniques témoigne de l'importance de la volonté d'indépendance totale.

A partir de janvier 1952, la vague montante de mobilisation est brutalement stoppée par le déclenchement d'une répression de très grande ampleur suite au grand incendie du Caire dont les causes sont toujours mal élucidées. Le congrès de fondation d'une confédération syndicale, prévu pour janvier 1952, n'aura pour cette raison jamais lieu.

L'APOGÉE DU NASSERISME (1952 - 1967)

Juillet 1952 marque une rupture décisive dans l'histoire de l'Égypte. Les "officiers libres", sous la direction de Nasser renversent la monarchie à la solde des Britanniques. Pour la première fois depuis 2 500 ans, l'Égypte est dirigée par des Égyptiens. La popularité de Nasser en Égypte, dans le monde arabe, et plus largement dans le "Tiers-monde", se renforce considérablement en 1956 avec la nationalisation du canal de Suez et le départ total de l'armée britannique.

Nasser fait le pari de l'industrialisation pour sortir de la spécialisation internationale coloniale qui cantonnait le pays à l'exportation de coton. Dans ce but, toutes les entreprises employant plus de 200 salariés deviennent propriété de l'Etat.

De nombreux travailleurs soutiennent avec enthousiasme le régime militaire qui a promis l'indépendance et la justice sociale. Et, effectivement, *"entre 1952 et 1965-1966, le niveau de vie des ouvriers et des paysans augmente considérablement. Une redistribution limitée des terres est mise en place et, beaucoup plus important, un contrôle du loyer des terres agricoles. Les salaires des citoyens sont augmentés. Un jour de congé payé hebdomadaire est institué, ainsi qu'un salaire minimum et des subventions aux produits de première nécessité"*. Le travail salarié féminin se développe, notamment dans la Fonction publique, et le statut de la femme est amélioré. *"Pour toutes ces raisons, Nasser a été très populaire pendant toute la période où il a été au pouvoir, sauf parmi ceux qu'il met en prison et torture, principalement les Frères musulmans et les communistes"*⁶.

Simultanément, Nasser interdit en effet les grèves et condamne à mort des grévistes dès son arrivée au pouvoir. *"Les travailleurs n'ont pas à revendiquer, c'est nous qui décidons de donner"* explique Nasser. Il n'est pas question pour lui de tolérer un syndicalisme militant et indépendant du pouvoir. Les syndicats ne sont considérés par lui que comme des forums dans lesquels les travailleurs





peuvent exprimer leurs opinions, ainsi que des structures visant à stimuler la production et répartir des prestations sociales. Leur fonction n'est pas de permettre aux travailleurs de s'organiser, mais de permettre à l'État de les encadrer. Nasser dissout les 500 syndicats existants, produits d'un demi-siècle de luttes. Il les regroupe ensuite, en 1957, dans une confédération syndicale unique, l'EFW, à laquelle succède, en 1961, l'ETUF. Pour une soixantaine d'années, le syndicat sera totalement intégré dans l'appareil d'Etat. La candidature aux élections syndicales, qui tiennent également lieu d'élections professionnelles, est subordonnée à l'appartenance au parti au pouvoir ⁷.

Le parti nassérien est le seul à être autorisé. Les Frères musulmans subissent une répression implacable à partir de 1954. Il en va de même pour les militants communistes dont certains, désorientés par l'alliance entre le pouvoir et l'URSS, se rallient au régime au milieu des années 1950. Un parti communiste se reconstitue néanmoins en 1958, mais il éclate rapidement. Les deux groupes issus du PCE se dissolvent finalement en 1965 au sein du parti unique nassérien.

Les organisations féministes sont également interdites. L'Union féministe égyptienne est transformée en association ne devant plus s'occuper que d'œuvres sociales. Les militantes sont contraintes à l'exil, assignées à résidence ou jetées en prison.

UNE LONGUE PERIODE DE REFLUX (1967 - 2000)

La défaite de 1967 face à Israël marque la fin d'une époque. Avant de mourir, Nasser amorce un rapprochement avec les USA et des négociations avec Israël. Ses successeurs accentuent cette "politique de paix" qu'Israël met à profit pour coloniser toujours plus les territoires occupés palestiniens. Afin de mieux lutter contre la contestation de gauche, en particulier parmi la jeunesse, Sadate favorise la réislamisation de la société. En 1971, il introduit dans la Constitution un article 2 qui stipule : *"L'Islam est la religion de l'Etat, et la charia est la principale source de la législation"*.

Suite aux grèves de 1975-1977, et aux émeutes de la faim de janvier 1977, cinq partis politiques sont autorisés à partir de 1977 : le Wafd (droite libérale), le Tagammu (gauche très modérée incluant des militants communistes), le Parti libéral (scission de droite du parti nassérien), le Parti du travail (scission de gauche du parti nassérien). Ce qui subsiste du parti nassérien est rebaptisé PND. Sans être officiellement autorisés, les Frères musulmans sont néanmoins tolérés entre 1971 et 1990, puis réprimés jusqu'en 2000 suite à l'assassinat de Sadate par l'un d'entre eux.

Sous Moubarak, le nombre de partis autorisés est porté à 24, mais le système politique est tel que le parti au pouvoir dispose en permanence d'un minimum de 70 % des sièges à l'Assemblée.

Entre 1974 et 1991 se met en route un long processus d'insertion dans l'économie libérale mondialisée, conforme aux orientations du FMI et de la Banque mondiale : privatisations s'accompagnant de suppressions d'emplois et de départs en préretraite, baisse des dépenses de l'Etat, réduction des services sociaux, remise en cause des subventions aux produits de première nécessité, remise en cause des

droits des femmes, etc. Le nouveau système est fondé sur la recherche de la rentabilité d'entreprises qui ne sont pour la plupart que des sous-traitantes des multinationales occidentales. Les taux de croissance égyptiens, exaltés par la Banque mondiale, cachent en fait une économie vulnérable à l'extrême. L'Égypte connaît une montée des inégalités et du chômage qui frappe une majorité de jeunes.

LA REMONTEE DES LUTTES ET DE L'AUTO-ORGANISATION (2000-2010)

*“Depuis les années 1990, les politiques de la Banque mondiale produisent leurs effets : hausse des prix, remise en cause des services publics, pressions à partir de 1998 pour partir en préretraite”.*⁸ Les droits sociaux des travailleurs sont progressivement remis en cause sous les présidences de Sadate et Moubarak, conformément à la politique néo-libérale impulsée par le FMI et la Banque mondiale. Il en résulte une succession de conflits sociaux.

Après avoir protesté contre certaines mesures, la direction de l'ETUF se range rapidement aux côtés du pouvoir. Deux millions de salariés ont néanmoins pris part à 3 000 grèves, sit-in et manifestations depuis 1998. *“Ils expriment leur méfiance envers les structures syndicales en place et leur refus que celles-ci parlent au nom des salariés”.*⁸

A partir de 2004, une vague de luttes ouvrières se développe contre les conséquences de la politique néo-libérale et en particulier les privatisations. Ce sont les plus importantes grèves du continent africain depuis plus de 50 ans. Elles se combinent avec la résistance obstinée des petits paysans menacés d'expropriation par le capitalisme agraire.

Face à la montée des luttes, la direction de l'ETUF écarte les opposants et exerce une mainmise croissante sur le déroulement des élections syndicales. *“Celles de novembre 2006 font l'objet de fraudes d'un niveau jamais atteint :*

- 30 000 candidatures aux élections dans les Comités syndicaux sont refusées par les autorités,
- les bureaux de vote sont contrôlés par des représentants de la direction de l'ETUF”.

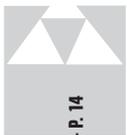
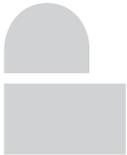
Résultat, 98% des élus du syndicat étaient ceux soutenus par le parti au pouvoir, la gauche et les Frères musulmans se partageant les 2% restants⁹. *“Le déroulement de ces élections font comprendre à de nombreux travailleurs qu'ils doivent prendre eux-mêmes leurs affaires en mains”.*⁸

Les tentatives de créer des réseaux syndicaux indépendants se multiplient dans cette période. Certaines ONG et plate-formes informelles font un travail considérable avec des réunions, des formations, des rapports, des périodiques, comme par exemple :

- le CTUWS, fondé en 1990 et animé par Kamal Abbas, un ancien ouvrier des aciéries licencié après la grande grève de 1989,
- l'ECESR, créée en 2009 et animé par l'avocat Khaled Ali.

Voit aussi le jour, en 2000, le Comité de coordination pour les droits et libertés ouvrières et syndicales (CCTUWRL), coordination informelle réunissant chaque





mois plusieurs dizaines de syndicalistes du Caire et de province, de sensibilités différentes, et qui cherche à faire émerger une voix autonome et combative. Deux syndicats indépendants finissent par arracher leur reconnaissance légale : en 2009, le syndicat des collecteurs d'impôts fonciers et, en 2010, celui des techniciens des services de santé.

Les luttes ouvrières servent de toile de fond à l'implication d'une partie de la jeunesse estudiantine ou ayant fait des études : le nom même du "Mouvement de jeunesse du 6 avril" est né de la solidarité avec les grèves du textile de Mahallah qui ne se limitaient pas à des demandes catégorielles mais se confrontaient directement au syndicalisme officiel. Vers la même époque se constitue la coalition "Kefaya" dont le nom signifie "Assez !".¹⁰

Des mobilisations se développent également en soutien à la deuxième Intifada en Palestine (à partir de septembre 2000), puis contre la guerre en Irak (à partir de mars 2003).

Des jeunes militants islamistes participent à ces différentes campagnes aux côtés de militants de gauche.¹¹

Une convergence se produit donc entre les deux composantes sur lesquelles reposera l'explosion de janvier-février 2011 : des jeunes dont c'est la première expérience, et des militants syndicaux et associatifs résistant depuis des années au pouvoir. Le plus souvent, ces derniers appartiennent ou ont appartenu à différents courants politiques : des communistes ayant refusé les compromissions de leur parti sous Nasser, des nostalgiques de la période nassérienne, des trotskystes issus des mobilisations de la jeunesse dans les années 1990, etc.

La révolution tunisienne sera l'étincelle qui déclenchera l'explosion de 2011.

1) Nathan Weinstock, "Le mouvement révolutionnaire arabe" – Maspéro (1970) p 22.

A noter qu'en 1914, le coton brut représentera 93 % des exportations égyptiennes ! L'Égypte est devenue une "ferme à coton". "Workers on the Nile" par Joel Beinin et Zachary Lockman (1988), p 9. pp

2) Sur le mouvement ouvrier avant 1914, voir les articles d'Ilham Khuri-Makdisi et Anthony Gorman dans le dossier publié par Didier Monciaud "Les gauches en Égypte". Cahiers d'histoire (2008) <http://chrhc.revues.org/index504.html> et <http://chrhc.revues.org/index1241.html>

3) Une analyse fouillée de la révolution de 1919 figure dans "Workers on the Nile" pp 83-120.

4) Sur le mouvement ouvrier du début des années 1920, voir le chapitre de "Workers on the Nile" traduit dans "Les gauches en Égypte" (2008) - <http://chrhc.revues.org/index539.html>

5) Existent à cette époque le courant New Dawn-Nouvelle aube (animé par l'avocat Youssef Darwiche), et le DMNL (animé par Henri Curiel et Hillel Schwartz). En 1947, la principale organisation communiste, le DMNL, comptait 1 600 membres, dont une majorité d'intellectuels, ainsi qu'un nombre significatif de militants d'origine étrangère (Joel Beinin, "Workers on the Nile" p 352). Henri Curiel a été expulsé d'Égypte en 1950, il est mort assassiné à Paris en 1978. Youssef Darwiche a été un des fondateurs du CTUWS en 1990, il est décédé en 2006.

Concernant Henri Curiel, on peut lire l'article de Gilles Perrault www.monde-diplomatique.fr/1998/04/PERRAULT/10239 - avril 1998 ainsi que l'article de Didier Monciaud paru dans le n°20 d'Égypte-Monde arabe <http://ema.revues.org/index499.html>

Concernant Youssef Darwiche, on peut lire :
<http://weekly.ahram.org.eg/2004/719/profile.htm> et
<http://weekly.ahram.org.eg/2006/799/eg43.htm>

Le recueil "Les gauches en Égypte" (2008) comporte plusieurs articles sur l'histoire complexe du communisme égyptien :

Joel Beinin - <http://chrhc.revues.org/index532.htm> ,
Sherif Younis - <http://chrhc.revues.org/index543.html> ,
Tewfik Aclimandos - <http://chrhc.revues.org/index528.html>

6) Joel Beinin (2011).

7) Ibrahim Gamal Abdel Nasser : Représentation syndicale et transition libérale en Égypte - Égypte/Monde arabe n°33 (1998) p22
<http://ema.revues.org/index1586.html>

8) Propos de représentants de la nouvelle centrale syndicale recueillis au Caire le 24 mai 2011 par la délégation de l'Union syndicale Solidaires (traduction de Françoise Clément).

9) Françoise Clément : Élections ouvrières : entre fraude et chasse aux « Frères masqués » (2006)

www.cedej-eg.org/IMG/pdf/04-CE2006-Francoise_Clement.pdf

10) L'activité de Kifaya a décliné après 2006, suite à la répression, les divergences internes et ses capacités limitées à étendre son influence au-delà des "classes moyennes" urbaines ayant fait des études. Beinin-Duboc (2010), p14.

11) Les Frères musulmans ont été tolérés entre 2000 et 2005, puis ont été à nouveau réprimés suite à leur percée électorale

Sources :

* Joel Beinin et Zachary Lockman : *Workers on the Nile - Taurus* (1988) - et en particulier la conclusion pp 449-461. Un chapitre de ce livre est traduit dans le recueil "Les gauches en Égypte" (2008) <http://chrhc.revues.org/index539.html>

* Sonia Dayan-Herzbrun : *Huda Sharawi, Féministe et nationaliste égyptienne* (1998). [www.persee.fr/articleAsPDF/mcm_1146-1225_1998_num_16_1_1184.pdf](http://www.persee.fr/articleAsPDF/mcm_1146-1225_1998_num_16_1_1184/article_mcm_1146-1225_1998_num_16_1_1184.pdf)

* Joel Beinin : *Workers and Peasants in the Modern Middle East - Cambridge University Press* (2001)

* *Les gauches en Égypte, 19° et 20° siècle - Cahiers d'histoire* (2008), sous la direction de Didier Monciaud <http://chrhc.revues.org/index93.html>

* Joël Beinin et Marie Duboc : « *Justice for All: The Struggle for Worker Rights in Egypt* » (2010)

www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867

* Joël Beinin : *On the Egyptian Labor Crisis: A Historical Perspective on the Popular Uprising in Egypt* (février 2011) www.europe-solidaire.org/spip.php?article20214

* Elena Ambrosetti : *Inégalités entre genres et travail féminin en Égypte - L'Égypte au présent, Actes Sud* (avril 2011) pp 774-776

* Samir Amin : *Réflexions égyptiennes* (mai 2011) www.europe-solidaire.org/spip.php?article21675

* Laura Guazzone : *Les Frères musulmans en Égypte : entre néo-autoritarisme, réformisme et islamisme - Maghreb-Machrek n° 207* (printemps 2011).





Sur cette pancarte du rassemblement place Tahrir le 27 mai 2011, il est écrit : "L'épuration de la magistrature corrompue est un préalable au procès de la corruption". Photo : Solidaires

RETOUR SUR UNE VAGUE DE LUTTES PRÉMONITOIRES

Les grèves massives de février 2011, qui ont poussé l'armée à destituer Moubarak, ne sont pas tombées du ciel ou de la magie de Facebook. Elles sont dans la continuité de la vague de grèves la plus importante qu'ait connue l'Égypte depuis plus d'un demi-siècle. Mise à part celle du secteur des impôts fonciers, celles-ci étaient avant tout locales et ne parvenaient pas à se coordonner au niveau régional et national. Néanmoins, lorsqu'elles étaient victorieuses et devenaient connues nationalement, cela facilitait des mobilisations dans d'autres secteurs.

Dans la foulée de la grève des impôts de 2007 et de la constitution du premier syndicat indépendant, des luttes ont démarré en février 2009 parmi le personnel administratif de l'Éducation et en mai 2009 à la Poste. Ces grèves ont constitué un phénomène nouveau et significatif dans la mesure où elles se déroulaient dans des secteurs stratégiques faisant partie de l'appareil d'État. Elles ont rendu possible la généralisation des grèves en février 2011. Sauf indication contraire, les éléments qui suivent sont empruntés à la brochure de Joel Beinin et Marie Duboc publiée en 2010.

LA MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE NEO-LIBERALE

En 1991, l'Égypte avait signé un Plan d'ajustement structurel (PAS) avec le FMI et la Banque mondiale. Ce plan a été mis en oeuvre au travers de la loi 203 de 1991, qui établissait une liste de 314 entreprises publiques devant être privatisées. La centrale syndicale unique (ETUF) avait exprimé son opposition aux privatisations lors de l'annonce, en 1974, de la politique économique de "porte ouverte" aux marchandises et aux capitaux. Elle approuva néanmoins par la suite la loi concernée. A la mi-2002, 190 entreprises étaient privatisées.

L'inquiétude face au chômage et d'autres conséquences possibles des privatisations a provoqué, au milieu des années 1990, un renouveau des grèves et autres actions collectives. Ces craintes étaient fondées : d'après les chiffres officiels, le taux de chômage aurait augmenté de moitié entre les années 1990 et 2002-2003.

La loi 203 interdisait bien de procéder à des licenciements massifs après la privatisation d'une entreprise. Mais les dirigeants des entreprises publiques avaient l'habitude de rendre leur entreprise plus attractive pour les investisseurs en les "dégraissant" avant la vente. Par la suite, de nombreuses entreprises récemment privatisées supprimaient malgré tout des emplois.





Le développement des grèves faisait également suite au refus des investisseurs privés de verser certaines rémunérations annexes, comme par exemple des dividendes sur les actions détenues par les salariés, ou encore de verser les cotisations patronales aux caisses de retraites.

LA VAGUE DE MOBILISATIONS DE 2004-2010

En juillet 2004, le président Moubarak nomma un nouveau gouvernement, dirigé par Ahmad Nazif. Ce gouvernement accéléra les ventes d'entreprises publiques, privatisant jusqu'à 17 d'entre elles dès la première année. Cette politique était en grande partie pilotée par des membres du cabinet d'affaires proche du fils de Moubarak et dont les membres étaient des hommes d'affaires ou des diplômés ayant fait leurs études supérieures en Occident.

Les mobilisations se sont alors amplifiées : entre 2004 et 2008, plus de 1,7 million de travailleurs ont participé à 1 900 grèves et autres formes de lutte. Alors que les travailleurs du secteur public avaient été la force principale des grèves et autres mobilisations depuis 1971, les salariés du privé ont représenté jusqu'à 40 % des participants aux grèves ayant eu lieu pendant cette période.

Ces actions du monde du travail ont été amplifiées par celles existant sur le plan politiques : au même moment avait lieu la campagne pour la démocratie organisée des regroupements, comme Kifaya (Assez !). Ceux-ci étaient composés de militants issus de diverses traditions politiques (nassériens, marxistes, certains islamistes, etc.) exerçant, pour l'essentiel des professions intellectuelles.

En 2007, les grèves qui avaient leur centre de gravité dans le textile et la confection, se sont étendues dans les matériaux de construction, le transport, le métro du Caire, l'industrie alimentaire, la boulangerie, les services de santé, le secteur pétrolier de Suez, les employés, les fonctionnaires, etc.

LES GREVES À L'USINE TEXTILE MISR DE MAHALLAH

Une grève massive a éclaté en décembre 2006 dans cette usine appartenant à l'Etat, une des plus importantes entreprises industrielles d'Egypte. Construite en 1927, elle symbolisait le rêve éphémère de la bourgeoisie égyptienne d'impulser un développement autonome. Les ouvriers de cette usine ne s'étaient pas manifestés depuis le début du programme d'ajustement structurel. La grève a commencé juste après les élections syndicales truquées, qui dans le cadre du syndicat unique tiennent simultanément lieu d'élections professionnelles. Malgré l'opposition de l'ETUF, les 22 000 ouvriers des trois équipes se mirent en grève le 7 décembre 2006. Ils occupèrent leur usine trois jours durant pour obtenir la prime équivalent à 45 jours de salaires, promise avant les élections par les candidats officiels et le pouvoir. Dès le troisième jour, le gouvernement accepta de verser immédiatement une prime équivalent à 21 jours de salaires et le solde en 2007.

Dans le cadre de cette grève, les travailleurs ont mis en place un comité de grève pour diriger le mouvement et représenter les salariés lors des négociations. Après la grève, les salariés de l'entreprise demandèrent à la confédération de démettre de ses fonctions le comité syndical local de l'usine, car il n'avait pas soutenu la grève. Comme la centrale ne le faisait pas, environ 14 000 travailleurs signèrent une pétition à la direction de l'ETUF. Ils y exprimaient leur absence totale de confiance envers le Comité local et annonçaient leur démission du syndicat. Mais la bureaucratie de la confédération fit la sourde oreille et continua à faire prélever leur cotisation par l'employeur.

Cette victoire fit des émules. Douze jours plus tard, 2 300 ouvriers d'une cimenterie privatisée se mettaient en grève. L'employeur avait supprimé de la convention collective une prime représentant 67 % du salaire fixe. L'occupation dura dix jours et des membres de la section syndicale entamèrent une grève de la faim, avant que l'employeur ne réintègre la prime. Le 20 janvier 2007, 300 conducteurs de train bloquèrent le direct Le Caire-Alexandrie, et les conducteurs de métro ralentirent les rames pour obtenir le maintien des salaires en cas de maladie professionnelle. Fin janvier, les entreprises textiles publiques du Delta se mirent en grève les unes après les autres. Pour empêcher la propagation de la fronde de Mahallah, le gouvernement avait cru bon de verser des primes « préventivement » aux deux fonderies publiques de Chûbra et de Héluane ainsi qu'aux sociétés textiles publiques. Mais les grèves continuèrent de plus belle¹. Lors d'une nouvelle grève à l'usine Misr de Mahallah, en septembre 2007, cinq élus au comité de grève furent arrêtés et subirent des pressions pour accepter un arrangement dans le dos de leurs collègues. Ils acceptèrent uniquement de soumettre ces propositions aux grévistes, et ceux-ci les rejetèrent. Après avoir été relâché, l'un d'entre eux avait déclaré : *"Nous voulons un changement dans la structure et la hiérarchie du système syndical dans ce pays (...). La façon dont les syndicats sont organisés dans ce pays est totalement mauvaise, du sommet à la base. C'est organisé pour faire croire que les délégués ont été élus, alors qu'ils sont en réalité désignés par le pouvoir"*.

LA GREVE DE KITTAN TANTA

Kittan, située à Tanta, était une entreprise publique depuis 1954. C'est la plus importante entreprise égyptienne du secteur du lin, qui a compté jusqu'à 2 500 salariés.

En 2005, le gouvernement a décidé de vendre l'entreprise à un investisseur d'Arabie Saoudite. Les salariés de Kittan Tanta s'étaient mis en grève en février 2007, sans l'autorisation de l'ETUF, contre des mesures prises par l'employeur en violation de la loi : un accroissement des horaires de travail sans rémunération supplémentaire, une réduction de moitié de la prime de productivité, l'instauration d'un ticket modérateur allant jusqu'à 30 % pour les frais médicaux. Comme ces revendications n'étaient pas satisfaites, la





mobilisation a continué. Une nouvelle grève, le 2 juillet 2008, fut soutenue par 2 des 11 délégués de la section syndicale locale, bien que cette action ne soit pas autorisée par la structure nationale de l'ETUF. Le 15 juillet, un de ces deux délégués et 5 autres travailleurs furent licenciés pour avoir participé à la grève. Bien que la justice ait estimé que ces licenciements étaient injustifiés, ils n'avaient pas été réintégrés.

De multiples sujets d'insatisfaction s'accumulaient par ailleurs :

- En juillet 2008, les salariés n'avaient pas reçu l'augmentation annuelle de 7 % du salaire de base prévue par la loi ;
- En dépit du fait que l'entreprise réalisait des profits, les salariés n'avaient pas reçu leur participation aux bénéfices depuis la privatisation ;
- La prime de productivité était calculée, non pas sur le salaire de base en cours, mais sur celui de 2004 ;
- La prime de repas n'avait pas été augmentée contrairement à ce qu'avaient fait les autres entreprises du secteur depuis avril 2007.

Au printemps 2009, les salariés de Kittan décidèrent d'entrer à nouveau en lutte. Cette fois-ci, les dirigeants du syndicat national et de la confédération approuvèrent l'annonce d'une grève de 5 jours à compter du 31 mai 2009. En fait, celle-ci dura finalement près de 6 mois.

Pour Kamal 'Abbas du CTUWS², le fait que les responsables nationaux du syndicat aient donné leur autorisation pour la grève reflète le fait qu'ils avaient *"pris conscience que la survie de l'ETUF était menacée"* et que *"l'ETUF n'avait plus aucun lien, non seulement avec les dirigeants ouvriers, mais également avec la société dans son ensemble. Tel était le résultat de la complète soumission au gouvernement, ainsi que son soutien à celui-ci"*.

Après avoir rencontré le Ministre du travail et la direction de l'entreprise, les responsables nationaux du syndicat demandèrent aux salariés d'arrêter la grève. Mais la grève continua néanmoins.

Le syndicat national cessa alors de verser des indemnités aux grévistes, ces derniers constituèrent alors leur propre caisse de grève. Rejetant une proposition du Ministre du paiement d'un mois de salaire en échange d'un arrêt de la grève, ils continuèrent à se battre pour la satisfaction de leurs revendications. Le 18 août, 850 salariés entamèrent une grève de la faim au sein de l'usine, pendant que leurs collègues manifestaient devant le bureau du Premier ministre. Les grévistes reprirent finalement le travail à la mi-novembre, sans que soient satisfaites les revendications économiques, ni celle de la réintégration des salariés licenciés.

En mars 2011, Kamal Abou Aïta explique : *"Avant 2011, le seul cas de grève supportée par l'ETUF fut celui d'une usine de lin dans la zone industrielle de Tanta. L'ETUF est intervenue pour pousser les travailleurs à accepter un plan de préretraite. Mais après six mois de grève, les travailleurs ont été abandonnés et aujourd'hui ils sont tous sans emploi. Le but était en fait de fermer l'usine, pas du tout de défendre les travailleurs qui maintenant sont tous sans emploi"*³.



Manifestation des agents de collecte de taxes foncières devant le siège du Conseil des ministres. 11 décembre 2007
Photo : Hossam el-Hamalawy

LA GREVE DES IMPÔTS FONCIERS DE FIN 2007

Les 55 000 collecteurs d'impôts fonciers, dépendant des collectivités locales, percevaient des salaires considérablement plus faibles que ceux de leurs collègues dépendant directement du Ministère des Finances. Ils réclamaient, pour cette raison, la parité salariale et leur rattachement au Ministère des Finances plutôt qu'aux collectivités locales.

Le mouvement a commencé localement par le refus d'enregistrer les déclarations fiscales des citoyens. En septembre 2007, environ 3 000 d'entre eux et membres de leurs familles participent à un sit-in devant le Ministère des Finances, ce qui est absolument interdit en Egypte. Suit une manifestation de 24 km entre le Ministère et le Conseil du gouvernement. Elle se poursuit par un sit-in de 48 heures, avec l'exigence d'être reçus par le Ministre des Finances qui est souvent en voyage à l'étranger. Un sit-in de 48 heures est également organisé devant le siège du syndicat officiel.

Le pouvoir ne donnant toujours pas de réponse, un nouveau sit-in a lieu 15 jours plus tard devant le Conseil du gouvernement avec 13 000 participants. C'est un véritable événement pour ce régime policier. Une grève illimitée commence alors, elle durera 11 jours. Pendant cette période les rues sont bloquées jour et nuit par un sit-in devant le Conseil du gouvernement.

Les participant-es à ce mouvement proviennent de toutes les provinces. Certain(e)s ont parcouru plus de 1 200 km pour venir. On y retrouve sur un pied d'égalité des hommes et des femmes, appartenant à différentes religions et de toutes les tendances politiques.



Au 7ème jour, le Ministre des Finances accepte de recevoir une délégation, mais exige la levée du sit-in avant tout dialogue. La délégation répond que c'est aux grévistes de décider, et un vote à ce sujet est organisé dans la rue. Une seule personne vote pour la levée du sit-in, et celui-ci continue.

Le Ministre, qui a précédemment travaillé au FMI, essaye alors de contourner le problème en prétendant que le pouvoir égyptien ne pouvait rien faire, que le problème était international, etc.

Le 11^{ème} jour, il finit par donner son accord de principe sur les revendications. Ils obtiendront finalement une prime égale à deux mois de salaire et une augmentation de 325 %, soit la parité avec les agents dépendant directement du Ministère.

La mobilisation qui a conduit à la victoire avait impliqué le plus grand nombre de salariés de toute la vague de luttes en cours depuis 2004, ainsi que la première mobilisation coordonnée de fonctionnaires sur l'ensemble du pays.

Le Syndicat national des finances, banques et assurances (GUBIFE), affilié à la confédération unique ETUF, n'avait pas soutenu cette lutte. Sur 11 comités syndicaux locaux, seul celui de la province (gouvernorat) de Daqahliyya, et la moitié de celui du gouvernorat de Giza (dans l'agglomération du Caire) ont participé à cette mobilisation.

Pour cette raison, les collecteurs d'impôts avaient élu des délégués représentant chaque gouvernorat qui composèrent ensemble un comité national de grève. Dès la fin de la grève, le comité national de grève, où étaient représentés les comités de grève de tous les gouvernorats, décida de constituer un nouveau syndicat national indépendant du pouvoir. Celui-ci est "un bébé dont la mère est la grève".

Non seulement les collecteurs d'impôts fonciers avaient obtenu la satisfaction de leurs revendications économiques, mais ils finirent par obtenir en 2009, la légalisation du premier syndicat totalement indépendant de l'Etat depuis 1957. Exemple qui devint rapidement au centre des débats dans tous les secteurs.

L'ECHEC D'UNE TENTATIVE DE GREVE NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE

En soutien aux travailleurs de l'usine Misr de Mahallah, un appel à une grève nationale avait été lancé pour le 6 avril 2008. Le but de cette grève était notamment de soutenir la revendication d'un salaire minimum à 1 200 Livres égyptiennes (140 euros).

Le 2 avril, les Forces de sécurité ont occupé l'usine Misr, afin d'empêcher les travailleurs de faire grève. Bien que la grève n'ait finalement pas eu lieu, trois militants ouvriers ont été arrêtés le 6 avril et détenus 54 jours par le service des enquêtes des Forces de sécurité. On pouvait en déduire qu'ils avaient été torturés, ce qui est courant en Egypte pour des détenus de toute sorte. Bien que la grève ait été suspendue, une manifestation principalement composée de femmes et d'enfants surgit le 6 avril dans la principale place de Mahallah, juste

au moment où l'équipe de jour sortait du travail. Des hommes de main payés par l'Etat lancèrent une pluie de pierres pour disperser la foule, tandis que des membres en uniforme des Forces de sécurité tirèrent des gaz lacrymogènes et se préparèrent à taper sur les manifestants avec des bâtons. Après cette attaque, des manifestants brûlèrent les bannières des candidats du parti au pouvoir aux élections municipales du 8 avril.

Sur deux jours, les Forces de sécurité arrêtèrent 331 personnes, frappèrent des centaines d'autres, en blessèrent gravement 9, et tuèrent d'une balle dans la tête un jeune homme de 15 ans alors qu'il était sur le balcon de son appartement.

Suite aux heurts avec la police, 49 habitants furent notamment accusés de complot visant à détruire des biens. En décembre 2008, une juridiction d'urgence, contre laquelle aucun appel n'est possible, déclara coupable 22 d'entre eux et les condamna à des peines de prison comprises entre 3 et 5 ans, les 27 autres furent acquittés.

Epilogue : Le 30 octobre et le 1^o novembre 2008, des centaines d'ouvriers de l'usine textile expulsèrent les vigiles de l'usine, afin de protester contre le non respect des promesses faites depuis la grève de décembre 2006 et pour exprimer leur peur d'une possible privatisation de l'entreprise.

En représailles, des salariés partisans de la direction harcelèrent sexuellement une des ouvrières les plus active dans la mobilisation, lui arrachant sa veste et son foulard. Une de ses collègues fut menacée de viol et un autre agressé.

Après que les victimes aient accusé la direction de l'entreprise d'avoir inspiré ces attaques, l'encadrement se vengea en mutant 5 salariées : trois dans des entrepôts à Alexandrie ou au Caire, deux dans un établissement où elles étaient payés 30 % de moins.

Sources :

* *Françoise Clément : Élections ouvrières : entre fraude et chasse aux « Frères masqués » (2006), qui comporte notamment une analyse fouillée des grèves dans le secteur textile.*

www.cedex-eg.org/IMG/pdf/04-CE2006-Francoise_Clement.pdf

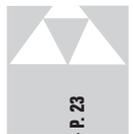
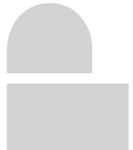
Résumé : www.cedex-eg.org/spip.php?article140

* *Propos recueillis en janvier 2010 auprès de Kamal Abu Aita (syndicat indépendant des impôts) et Kamal Abbas (CTUWS) lors d'une rencontre du réseau syndical euro-maghreb auxquels participent notamment Solidaires, le SNAPAP (Algérie) et la CGT d'Espagne.* www.europe-solidaire.org/spip.php?article19863

* *Joel Beinin et Marie Duboc "Le combat pour les droits des travailleurs en Egypte" (février 2010) Pages 13-15, 30-31, 36, 46.*

www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867 (extraits choisis et traduits par Alain Baron).

* *Témoignages recueillis à Mahallah par la délégation de Solidaires en Egypte (25 mai 2011)*





Manifestation du 1^{er} mai 2011 au Caire. Photo : Romain Hingant.

Une révolution en marche

LE PRINTEMPS EGYPTIEN

En 18 jours, le peuple égyptien s'est débarrassé d'un dictateur au pouvoir depuis 30 ans. Une telle rapidité s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs.

Premièrement, la période ouverte par la victoire de la révolution tunisienne : tout a commencé en Égypte le 25 janvier, soit 11 jours après la fuite de Ben Ali.

Deuxièmement, comme en Tunisie, la mobilisation fougueuse de la jeunesse et le développement des grèves ouvrières.¹

Tout cela a poussé l'armée à ne pas tirer sur les manifestants et à destituer Moubarak le 11 février.

Au départ, les motifs de la mobilisation des salarié-e-s sont souvent économiques avec des questions de salaires, de primes, de contrats de travail pour les précaires... Mais très vite, la question de la liberté syndicale et la dénonciation du syndicalisme officiel pointent.¹

Le porte-parole du syndicat indépendant des impôts fonciers (RETA) explique : *"L'ETUF, la centrale syndicale officielle, a aussitôt établi des comités pour empêcher tout groupe de travailleurs qui voulaient faire grève et rejoindre les manifestants. L'argent accumulé par l'ETUF via les cotisations obligatoires et le soutien du gouvernement a été utilisé pour payer les casseurs qui sont descendus dans les rues pour terroriser la population.*

Lorsque l'ETUF avait créé un syndicat dans notre secteur pour faire concurrence au syndicat indépendant (RETA), elle n'était pas parvenue à placer à sa tête quelqu'un du secteur fiscal et y avait parachuté quelqu'un du secteur bancaire, remplacé ensuite par un autre du secteur de la production militaire. Cette personne faisait partie de l'assaut contre-révolutionnaire lors de la « bataille de chameaux » sur la place Tahrir. J'étais sur place à Tahrir avec des groupes de syndicalistes de RETA, de Mahallah et d'autres villes. Il a même alors déclaré, devant des caméras de télévision, qu'ils allaient punir les manifestants et casser la révolution, en nous injuriant des pires insanités, avant d'être arrêté par les manifestants révolutionnaires. Mais ce gars est toujours en place à la tête du syndicat factice de l'ETUF dans notre secteur ! Beaucoup de travailleurs de tous les secteurs ont accumulé énormément de colère vis-à-vis de l'ETUF. C'est ce qui explique que lorsqu'ils se sont mis en grève, les employés de l'université ont séquestré le vice-président de l'ETUF qui était venu pour mettre fin à la grève. La même chose s'est passée dans une usine sidérurgique".²

Depuis la chute de Moubarak les autorités militaires ont essayé, à de multiples reprises, de mettre un terme aux luttes, avec le soutien actif des Frères musul-

mans. Elles dénoncent les revendications des travailleurs comme “corporatistes” et contraires aux intérêts du pays. Le Conseil supérieur des forces armées utilise les média pour tenter de convaincre l’opinion publique que la poursuite de grèves et de protestations représente un danger pour la « transition démocratique».

Les autorités tentent d’interdire les grèves et les réunions de travailleurs. Le pouvoir a mis en place, le 23 mars 2011, une législation criminalisant la grève : elle permet d’infliger, pour incitation à la grève, un an de prison ainsi qu’une amende équivalant à 6 ans de salaire. Des travailleurs en lutte sont également traduits devant les tribunaux militaires en application de la loi antiterroriste. Mais les mobilisations continuent, car pour les travailleurs en lutte, les revendications font partie intégrante de la révolution.

Les militant-e-s que la délégation de l’Union syndicale Solidaires a rencontré-e-s fin mai 2011 semblaient considérer que les rapports de forces dans le pays s’étaient globalement maintenus.

- Les rassemblements et manifs du vendredi 27 mai (Le Caire, Alexandrie, etc.) ont rassemblé autant de participants qu’en janvier-février.
- Des militants soumis à des poursuites judiciaires pour avoir critiqué le comportement de l’armée ont été acquittés le 31 mai.
- Le processus de mise en place de syndicats indépendants connaît une accélération notable.

Mais si le dictateur a été chassé, des éléments essentiels de la dictature sont restés en place :

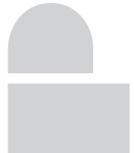
- le pouvoir est exercé par le Conseil supérieur des forces armées ;
- des militants sont arrêtés et torturés, ou font l’objet de poursuites devant la justice militaire ;
- la police est réapparue dans les rues, réprimant par exemple une manifestation paysanne début juin ;
- des agressions se développent contre des églises chrétiennes coptes, très certainement à l’instigation de salafistes et de membres de l’ancien régime.

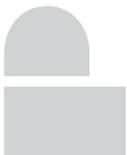
La jonction reste difficile entre le mouvement ouvrier et le mouvement des jeunes dont certains membres adhèrent au discours des militaires et des libéraux contre la poursuite des mobilisations.

Plus grave, rien ne s’est amélioré dans la vie quotidienne de la population.

Le pouvoir n’est pas avare de proclamations en faveur de la démocratie. En attendant, les lois en vigueur bloquent efficacement la légalisation comme partis des courants politiques ayant joué un rôle moteur dans la révolution : il faut, en effet, pour qu’un parti soit officiellement reconnu, qu’il dépose 5 000 noms chez un notaire et verse une somme importante pour publier une annonce dans de grands quotidiens.

Conséquence, les partis politiques reconnus sont essentiellement ceux de droite,





celui mis en place par les Frères musulmans, ainsi que l'ancien parti légal Tammou (gauche extrêmement modérée).

Les partis pouvant valablement être considérés comme de gauche ont une existence précaire. En février, ils rassemblaient tous ensemble moins d'un millier de membres, dans un pays comptant 84 millions d'habitants. Leurs locaux ont souvent la taille de simples appartements, ou sont abrités dans des locaux d'associations ou de cabinets d'avocats qui servaient de lieux de réunions sous la dictature.

L'ancienne centrale syndicale officielle (ETUF) reste solidement en place et dispose de moyens matériels considérables. Nombre de ses responsables continuent à fournir au patronat et à la police les renseignements leur permettant de réprimer les grévistes ainsi que ceux qui cherchent à créer des syndicats indépendants.

Néanmoins, les mobilisations continuent. De nombreux syndicats indépendants voient le jour, même si leur mise en place est laborieuse.

Les syndicats indépendants recouvrent des réalités très diverses.

- Certains se limitent à une seule entreprise, d'autres ont un champ plus large.
- Une minorité d'entre eux font suite à une longue tradition de lutte sous la dictature.
- Certains syndicats sont lancés sans grand travail préalable par des équipes très réduites souvent liées à un courant politique donné. Ils ont ensuite du mal à s'élargir à d'autres sensibilités que la leur et à acquérir un caractère de masse (voir à ce sujet l'interview de Fatma Ramadan).

Des désaccords se sont exprimés concernant l'avenir de l'ancienne centrale officielle (ETUF) :

- presque tous ont commencé par exiger sa dissolution et le reversement de ses avoirs matériels aux nouveaux syndicats ;
- la plupart ont fini par demander l'égalité de traitement entre les deux centrales syndicales, avec répartition des avoirs de l'ETUF au prorata du nombre de membres de chacune.

En fin, le pouvoir a décidé le 4 août de dissoudre les structures nationales de l'ETUF et d'ordonner l'élection d'une nouvelle direction. ³

Beaucoup de choses semblent dépendre de l'attitude des Frères musulmans, la principale force politique du pays.

Un certain nombre de jeunes Frères musulmans qui avaient participé aux mobilisations aux côtés des forces laïques ne sont plus aujourd'hui membres de la confrérie. Sa direction s'est en effet très clairement rangée du côté du blocage de la révolution : elle soutient actuellement sans équivoque le pouvoir militaire, dénonçant notamment les grèves, les revendications ouvrières et les manifestations. En vue des prochaines élections, les Frères musulmans ont conclu, le 22 juin, une alliance incluant notamment le Wafd, le parti historique de la bourgeoisie égyptienne. Les tensions entre les forces laïques et les organisations is-

lamistes ont connu une accélération notable le 29 juillet (cf. L'article du bloqueur militant Hossam El-Hamalawi).

- 1) Marie Duboc, Françoise Clément et Omar El Shafei - *Les mobilisations des travailleurs et du mouvement syndical dans la chute de Moubarak - Revue Mouvements n°66* – disponible sur www.europe-solidaire.org/spip.php?page=article_impr&id_article=21962
- 2) Interview de Kamal Abou Eita du 14 mars 2011 www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-kamal-abou-aita-reta.html
- 3) <http://menasolidaritynetwork.com/2011/08/08/egypt-minister-dissolves-official-trade-union-federation>

Vidéo en ligne : conférence donnée mi-avril à Lausanne par Omar El-Shafei sur les racines de la révolution égyptienne en cours. <http://vimeo.com/24509035>

29 JUILLET 2011 PLACE TAHRIR – « LE VENDREDI DE LA REACTION ET DU SECTARISME »

Par Hossam El-Hamalawi

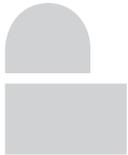
Hossam El-Hamalawi est journaliste et membre des "Socialistes révolutionnaires".

Ce qui avait à l'origine été annoncé comme un « Vendredi de l'Unité » (le 29 juillet 2011) a été tout sauf cela. On aurait pu l'appeler le vendredi de la désunion, le vendredi du sectarisme et de la réaction, le vendredi du fanatisme religieux.

Durant des semaines, toutes les forces islamistes sans exception avaient dénoncé le sit-in de la place Tahrir en diffusant toutes sortes de vils mensonges à sensation contre les protestataires, largement laïcs, qui occupaient la place. Le Conseil suprême des forces armées (CSFA) également menait une agitation qui avait déjà encouragé les résidents du quartier d'Abbassiya à affronter la marche des manifestants le 23 juillet.

29 JUILLET - MISR ISLAMIYYA

[Le 23 juillet, une marche de protestation en direction du quartier général des Forces armées, qui se trouve dans le quartier d'Abbassiya, a été bloquée par un cordon de militaires. Les manifestants furent pris entre deux feux : d'une part, les militaires qui les empêchaient de progresser et, d'autre part, des hommes de main qui les attaquèrent en lançant depuis les toits des pierres, des cocktails Molotov. Selon le Ministère de la Santé, 145 manifestants furent blessés



à cette occasion. Le Conseil suprême des forces armées, dans un communiqué, a accusé les quelque 28 forces qui avaient organisé cette marche d'être les premiers coupables des affrontements et d'être manipulées par des forces extérieures.]

Les forces islamistes, dont les dirigeants – également sans exception – sont tous alliés d'une manière ou d'une autre au CSFA dans l'espoir de recevoir leur part du butin lors des élections parlementaires et de la réforme constitutionnelle, ont décidé d'intensifier leurs manœuvres contre les révolutionnaires de la place Tahrir. C'est ainsi qu'il y a environ deux semaines, ils ont annoncé qu'ils allaient appeler à une manifestation de masse sur la place pour « affirmer l'identité islamique de l'Égypte, pour dénoncer des principes supra-constitutionnels et pour exiger l'application de la charia islamique ». Cette annonce allait de pair avec une campagne d'agitation où il était question de « purger Tahrir des laïcs ».

Ces derniers jours une certaine tension régnait sur la place. Nous ne savions pas à quoi nous devons nous attendre pour ce vendredi 29 juillet. Certains craignaient une « invasion islamiste » de la place, dans le style médiéval, avec des épées et des bâtons. D'autres pensaient que la journée serait paisible.

Certains, comme moi, s'attendaient à ce qu'il y ait des troubles, mais nous espérions au moins pouvoir tenter de polariser des manifestants islamistes autour des différentes revendications mises en avant par leurs dirigeants. J'ai suggéré qu'on accueille les islamistes aux entrées [de la place Tahrir] en distribuant des tracts sur les questions des tribunaux militaires [des civils arrêtés passent devant ces instances d'exception], des détenus [le mouvement réclame la libération des personnes emprisonnées lors du mouvement ayant conduit au départ de Mubarak le 11 février et lors des manifestations qui suivirent], de la torture, des réparations pour les familles des martyrs [quelque 850 personnes ont été tuées au cours du processus de renversement du pouvoir dictatorial] et des revendications sociales. Certains appelaient aussi à bloquer les islamistes et à les empêcher d'entrer sur la place, mais cela était irréalisable. En effet, même si on avait pensé que c'était correct du point de vue politique, un tel procédé aurait entraîné un massacre.

Lorsque le compte à rebours de vendredi a commencé, des pourparlers étaient en cours entre, d'une part, les dirigeants des protestataires, parmi lesquels des représentants de groupes de gauche, progressistes et laïcs, et, d'autre part, des cadres des groupes islamistes, dont le Al-Gamaa Al-Islamiya [courant islamiste fortement réprimé sous l'ancien régime avec plus de 12 000 prisonniers et qui se réorganise comme force politique], le parti du courant salafiste qui a pour nom le parti Nour [Lumière] et surtout les Frères musulmans [qui ont constitué le Parti de la liberté et de la justice]. Finalement un accord a été annoncé le 28 juillet selon lequel les islamistes se sont engagés à ne pas in-

clure l'application de la charia dans leur liste de revendications et de ne pas aggraver ni harceler les manifestants laïcs. En échange, les groupes de gauche et progressistes ont accepté de ne pas lancer le débat sur « D'abord les élections » ou « D'abord la Constitution » [1], et se sont engagés à ne pas scanner des slogans contre le CSFA (en fait les progressistes en général s'inclinent tous les jours devant le CSFA, l'accord engageait donc surtout les groupes de gauche). L'accord a ensuite été divulgué publiquement, avec une liste des revendications sur lesquelles s'étaient mis d'accord toutes les parties.

Ce qui s'est passé ensuite à partir de jeudi soir fut un scandale complet. Les islamistes ont rompu leurs engagements. Ils ont commencé à se rassembler jeudi fin d'après-midi pour monter leurs podiums sur la place Tahrir avant d'installer des haut-parleurs qui braillaient des slogans de propagande contre les laïcs et contre la gauche, des appels pour l'application de la charia et des mots d'ordre en faveur du CSFA.

LA MARIONNETTE SALAFISTE

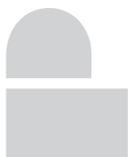
Pour être précis, quelques jeunes Frères musulmans [une rupture générationnelle et politique s'est opérée au sein des Frères musulmans avec pour résultat l'émergence d'une force de la jeunesse des Frères musulmans, formalisée en juin 2011] ont tenté d'intervenir et de contrôler la situation, mais ils ont échoué. Les principaux à avoir manqué à leur parole furent les salafistes. Pendant des heures interminables, jusqu'au vendredi à 19 heures, des dizaines de milliers d'islamistes ont hurlé des slogans revendiquant la charia, le Coran comme principes organisateurs de la Constitution, intimidant les militants laïcs et les femmes non voilées.

Les groupes de gauche et progressistes ont tenu une conférence de presse dans l'après-midi annonçant qu'ils se retiraient des activités de la journée du 29 et dénonçant les islamistes pour avoir renié l'accord, mais en affirmant qu'ils reprendraient le sit-in. Pour ce qui est des progressistes, ils paniquaient et suppliaient l'armée de protéger l'Etat laïc. L'armée ?! Les progressistes ne font que répéter la même erreur qui a été commise dans les années 1990, lorsque, avec les staliniens, ils ont pris le parti de Moubarak dans sa guerre contre les « islamofascistes ».

Beaucoup de manifestants laïcs, en particulier les femmes, ont décidé de quitter la place, car ils se sentaient très mal à l'aise dans cette situation. D'autres sont restés et ont tenté d'engager un débat avec les manifestants islamistes. Il y a également eu des marches et des protestations où musulmans et chrétiens revendiquaient ensemble un État laïc et l'unité nationale.

Vendredi à 19 heures, la plupart des salafistes et des islamistes avaient quitté la place, comme prévu. Beaucoup des manifestants salafistes venaient non pas du Caire mais des provinces rurales. Des bus les attendaient pour les





transporter chez eux depuis les places Abdeen, Talaat Harb et Abdel Moneim Riyad.

Les forces laïques ont alors commencé à réoccuper la place. Des manifestations ont démarré avec des slogans réclamant un Etat laïc, la justice sociale et des réparations pour les familles des martyrs. Alors que les dirigeants des forces islamistes se vantent dans leur opportunisme et le clientélisme à l'égard du CSFA, je continue à espérer que la jeunesse islamiste, ces jeunes qui ont défié leurs dirigeants et ont participé au soulèvement aux côtés de leurs frères et sœurs de gauche et progressistes, rompent avec leur courant et se joindront à nous.

Texte original en anglais The Friday of Reaction and Bigotry (30 juillet 2011).

www.arabawy.org/2011/07/30/bigotry-and-reaction-salafis

Traduction "A l'Encontre". <http://alencontre.org/moyenorient/egypte/egypte-le-ventredi-de-la-reaction-et-du-fanatisme.html#more-3360>

[1] Le Conseil suprême des Forces armées et les principales forces politiques du courant islamiste sont favorables à ce que se déroulent d'abord des élections qui, en cas de victoire, leur assureraient dans l'assemblée élue une présence leur permettant de dicter les contours de la Constitution, cela contre l'option d'ouvrir un large débat sur les principes constitutionnels, antérieurement aux élections. (NDLR d'AL'encontre).



Salafistes, place Tahrir le 29 juillet 2011

QUELQUES DATES

25 janvier :

Journées de mobilisation dans les principales villes. Répression de la police : quatre morts au moins

28 janvier :

« Vendredi de la colère », le siège du Parti national démocrate (PND) est brûlé. On dénombre au moins 68 morts.

30 janvier :

Annonce sur la place Tahrir de la création d'une centrale syndicale indépendante.

Mohamed El-Baradei affirme être mandaté par l'opposition pour négocier la transition vers un gouvernement d'union nationale avec l'appui des Frères musulmans.

1er février :

L'appel à la « marche du million » est un succès au Caire, à Alexandrie et dans les autres villes.

2 février :

Des hommes de main, certains montés sur des chameaux, attaquent les manifestants de la place Tahrir.

10 février :

Accentuation des grèves.

11 février :

Le Conseil supérieur de l'armée destitue Moubarak.

13 février :

Dissolution du Parlement et suspension de la Constitution.

2 mars :

Le référendum constitutionnel est fixé au 19 mars.

5 mars :

Des manifestants s'emparent de bâtiments de la Sécurité d'Etat à Alexandrie, au Caire et dans un grand nombre d'autres villes.

12 mars :

Un décret autorise la création de syndicats indépendants de l'ETUF.

19 mars :

La réforme constitutionnelle est approuvée par 77 % des électeurs.

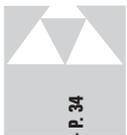
23 mars :

Décret-loi criminalisant les manifestations et les grèves.

1° avril :

« Vendredi du nettoyage » : des manifestations monstres exigent l'accélération de l'épuration.





8 avril :

Nouvelles manifestations reprochant au Conseil supérieur des forces armées de ne pas répondre aux revendications, et notamment celles concernant les membres de l'ancien régime.

13 avril :

Poursuites et arrestations contre des responsables de l'ancien régime, et notamment Moubarak et sa famille.

16 avril :

Dissolution du PND et saisie de ses avoirs.

27 mai :

« Second vendredi de la colère » : rassemblements et manifestations monstres demandant notamment l'arrêt des poursuites contre les militants révolutionnaires et l'accélération de l'épuration.

29 et 30 juin :

Des affrontements éclatent entre la police et des familles de victimes de la répression de janvier à l'occasion d'une cérémonie officielle d'hommage. Durant la nuit du 29 au 30, pour la première fois depuis la chute de Moubarak, les forces de police soutenues par l'armée attaquent les manifestants et provoquent plus de 1 000 blessés. Mais la place Tahrir, et des places comparables comme à Suez et Alexandrie sont néanmoins à nouveau occupées.

1^{er} Juillet :

manifestations à travers le pays.

6 juillet :

Nouvelle journée nationale de mobilisation réoccupation de la place Tahrir.

13 juillet :

587 généraux de police sont mis à la retraite tandis que le vice premier ministre démissionne.

29 juillet :

Confrontations entre militants laïques et islamistes sur la place Tahrir.

4 août :

La justice dissout la direction nationale de l'ETUF et ordonne la tenue de nouvelles élections au sein de cette centrale.

DU CÔTÉ DES CONSERVATEURS

L'ARMÉE

L'armée bénéficie historiquement d'un certain prestige. D'une part, parce que ce se sont les « officiers libres » de Nasser qui ont, en 1952, débarrassé l'Égypte de la tutelle britannique ; d'autre part en raison des guerres contre l'État d'Israël. L'armée constituait pourtant simultanément, depuis près de 60 ans, la colonne vertébrale du système sécuritaire de l'ancien régime.

L'armée est, par ailleurs, une importante institution économique et sociale avec ses entreprises, ses fermes, ses clubs, ses hôpitaux ou ses académies. Elle contrôlerait 25 % de l'activité économique. De nombreux officiers ou anciens militaires occupent des postes importants dans la vie économique, administrative et médiatique.

En janvier et février 2011, les responsables de l'armée ont très intelligemment refusé d'entrer dans la spirale de la répression et ont préféré destituer Moubarak. Le Conseil supérieur des forces armées (CSFA), constitué d'une vingtaine d'officiers supérieurs, s'est alors présenté comme le garant d'une transition vers un « pouvoir civil élu ».

L'armée est aujourd'hui sur le devant de la scène. Elle cherche à redéfinir les modalités de son contrôle (contrôle de l'information, place de la police, légitimité de l'armée, cadre politique...). La direction de l'armée dispose de l'appui politique et financier de l'Union européenne, et surtout des États-Unis qui lui versent une aide militaire annuelle d'un milliard et demi de dollars.

Elle semble s'orienter vers la mise en place d'un cadre pluraliste conservateur qui lui permettrait de préserver ses intérêts et d'assurer le « calme social » : le Conseil supérieur des forces armées a promulgué, notamment pour cette raison, le décret-loi du 23 mars criminalisant les grèves et les manifestations.

LES ISLAMISTES

* Les Frères musulmans

La confrérie des Frères musulmans et le Parti de la Liberté et de la Justice (PLJ) qu'il a constitué², sont sans doute aujourd'hui les principales forces politiques d'Égypte. On attribue en général aux Frères plusieurs dizaines de milliers de membres³. Grâce à leurs ressources financières importantes, les Frères entretiennent un réseau d'oeuvres charitables qui supplée en partie au retrait de l'État des services sociaux. Cela leur assure une emprise considérable sur une partie importante des milieux populaires.

Depuis 2007, la confrérie est aux mains de son aile la plus conservatrice, incluant des courants salafistes⁴. Même si des jeunes Frères musulmans participaient dès le début aux mobilisations qui ont permis la chute de Moubarak, la





direction de la confrérie a attendu le 28 janvier pour commencer à soutenir le mouvement. Elle a ensuite participé aux pourparlers du 5 février avec le Premier ministre nommé par Moubarak. « La participation au dialogue du 5 février a été un signal pour l'armée indiquant la disponibilité des Frères musulmans pour une transition dans la stabilité (et la continuité) », estime Laura Guazzone. L'armée a alors destitué Moubarak et instauré un compagnonnage avec les Frères musulmans. Ensemble, ils ont fait approuver par le référendum du 19 mars des amendements à la Constitution maintenant l'Islam comme religion d'Etat ainsi que la prééminence juridique de la charia.

Depuis la mi-février, les Frères combattent activement les grèves ainsi que les manifestations et rassemblements hostiles aux pouvoirs militaires (comme par exemple ceux du 27 mai).

Ne voulant pas être accusés de vouloir imposer leur hégémonie (sans doute pour ne pas provoquer un blocage avec les pays occidentaux), les Frères ont pris en février la décision de ne pas présenter de candidat à la prochaine élection présidentielle. En ce qui concerne les législatives, ils ne devraient présenter des candidats que pour 30 à 40 % des sièges à pourvoir³

Dans une interview publiée le 27 mai, une organisation comme les Socialistes révolutionnaires qualifiait les Frères musulmans de force « *contre-révolutionnaire* » : « *Le but principal des Frères est d'empêcher la poursuite du processus révolutionnaire. Pour cette raison, ils soutiennent l'armée et le Conseil supérieur. Ils défendent la nouvelle loi qui interdit les grèves et les manifestations. Ils disent que la population doit rentrer à la maison et attendre les élections* »⁵.

*** Les organisations salafistes**

Elles disent vouloir retourner à l'Islam des origines. Du temps de Moubarak, les salafistes se disaient « au-dessus de la politique », ce qui n'empêchait pas leurs dirigeants d'avoir de bonnes relations avec la sécurité d'Etat. En janvier et février 2011, Les salafistes demandaient à la population de ne pas se rendre sur la place Tahrir. Ils ont condamné très clairement le mouvement, expliquant notamment que le Coran interdisait de renverser le pouvoir en place.

Une fois au pouvoir, le Conseil supérieur des forces armées a donné aux salafistes un temps d'antenne important à la télévision, où leur point de vue est présenté comme incontournable. Les salafistes sont en général accusés d'être à l'origine des agressions contre les chrétiens coptes et leurs églises.

*** Wafd**

C'est le parti historique de la bourgeoisie égyptienne⁷. Entre 1924 et 1952, le Wafd a été périodiquement au pouvoir avant d'être interdit par Nasser. Légal depuis 1978, il dénonce avec continuité les mobilisations en cours. Le Wafd est fermement attaché à renforcer l'alliance électorale avec les Frères musulmans. Il est d'accord avec eux pour que l'Islam demeure la religion officielle de l'Etat⁸.

A PROPOS DE QUELQUES SCISSIONS DES FRÈRES MUSULMANS

Al-Wassat :

Ce courant est composé d'anciens Frères musulmans exclus en 1996, et se présentant comme « modérés ». Leur but n'est plus « *l'établissement de l'Etat islamique ou la restauration du califat, mais la liquidation de l'Etat providence ou, à tous le moins, un sérieux dégraissage de celui-ci* »⁹. Pour eux, les prérogatives de l'Etat devraient être « *peu étendues et limitées aux Affaires étrangères, à la Défense, à la Justice et à la Police* ».

Les communautés religieuses « *devraient être responsables de l'Education, de la Santé et de la Sécurité sociale de leurs ouailles* ». Al-Wassat est en grande partie composé de jeunes « *massivement engagés dans le business, à la tête de compagnies d'informatique, dans le commerce, les médias ou l'immobilier*.

C'est donc sans surprise que l'on constate que l'accent est mis sur le travail volontaire et l'autonomie du secteur privé. Au gouvernement revient alors le rôle de favoriser la croissance, alors que les répertoires religieux de la dime obligatoire, des dons religieux volontaires et des biens de mainmorte sont mobilisés à tour de bras pour dynamiser 'l'économie sociale', c'est-à-dire les PME, et prendre le relais du Welfare State au niveau des mécanismes de redistribution ». Opposé à l'instauration d'un Etat islamiste, Al-Wassat est simultanément pour l'interdiction de l'alcool, de l'homosexualité et de la sexualité hors mariage.

Parti de la renaissance égyptienne (Hizb Ennahda Al-Masry)

Créé en mars 2011 par Ibrahim Al-Zaafarani, il dénonce le traditionalisme rigide de la confrérie.

Parti du courant égyptien (Hizb Al-Tayyar Al-Masry)

Il a été fondé en juin 2011 par des jeunes islamistes ayant participé à la révolution du 25 janvier. Son effectif était évalué, fin juin, à 150 membres¹⁰. Ce groupe reproche notamment à la direction des Frères :

- ses réticence ou son opposition aux manifestations,
- son soutien à Mohammed El-Baradei pour diriger un gouvernement transitoire,
- ses connivences avec l'armée.

A noter qu'Abdel Monim al-Futuh¹¹, qui était depuis 2007 le seul représentant de la « faction des réformistes » au sein de la direction des Frères musulmans¹², a été exclu de la confrérie le 19 juin¹³. Président de l'Ordre des médecins et influent parmi les jeunes Frères, il refusait notamment toute limitation religieuse aux principes démocratiques. Il s'opposait en particulier à ce que l'accès à la présidence de la république soit interdit aux femmes et aux coptes¹⁴.

- 
- 1) www.afreeelection.com/egypte/item/4657-article185.html
www.ennaharonline.com/fr/international/7820.html
<http://hebdo.ahram.org.eg/arab/ahram/2011/6/22/egypt2.htm>
 - 2) <http://ikhwanmisr.info>
 - 3) « Le parti reste de loin le plus organisé, celui qui dispose de la plus grande renommée et du plus grand trésor de guerre à dépenser aux législatives ». <http://themideaster.com/2011/06/23/is-the-muslim-brotherhood-fracturing-ahead-of-elections-in-egypt/>
 - 4) Hasam Tammam et Patrick Haenni dans « L'Égypte au présent » - Actes Sud (2001) pp 892-893.
 - 5) www.swp.ie/reviews/interview-hisham-fouad-revolutionary-socialists-egypt/4487
 - 7) <http://weekly.ahram.org.eg/archives/parties/wafd/libanner.htm>
<http://weekly.ahram.org.eg/archives/parties/wafd/prncpls.htm>
 - 8) <http://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/64/17052/Egypt/Politics-/Wafd-leader-denounces-Tahrir-sitin.aspx>
 - 9) Hasam Tammam et Patrick Haenni : « Downsize it » for heaven's sake - Maghreb-Machrek n° 182, hiver 2004-2005
 - 10) <http://printempsarabe.blog.lemonde.fr/2011/06/27/les-freres-musulmans-egyptiens-rattrapes-par-la-revolution>
 - 11) <http://weekly.ahram.org.eg/2005/743/profile.htm> www.abolfotoh.net
 - 12) Depuis 2007, cette faction était marginalisée au profit des courants les plus rétrogrades, notamment salafistes (cf. Hasam Tammam et Patrick Haenni dans « L'Égypte au présent » - Actes Sud (2001) pp 892-893.
 - 13) <http://ikhwanmisr.info/article.php?id=28737>
 - 14) Jean-Noël Ferrié : Les Frères musulmans et la modération - Maghreb-Machrek n°194 (Hiver 2007-2008)

Parmi les sources :

<http://printempsarabe.blog.lemonde.fr/2011/06/27/les-freres-musulmans-egyptiens-rattrapes-par-la-revolution>

Laura Guazzone : Les Frères musulmans en Égypte : entre néo-autoritarisme, réformisme et islamisme - Maghreb-Machrek n° 207 (printemps 2011).

LES PARTIS DE GAUCHE

Du temps de Moubarak existaient au sein du monde du travail et de la jeunesse plusieurs grands courants politiques :

- *L'opposition légale respectueuse du régime en place, essentiellement représentée par la direction du Tagammu ;*
- *Le Parti communiste, impliqué dans le Tagammu jusqu'à la révolution ;*
- *Des réseaux militants issus de différents courants de la tradition communiste ;*
- *Un courant trotskyste, né dans les années 1990, et dont la façade légale était le Centre d'études socialistes. Il est représenté depuis 2010 par deux organisations différentes⁽¹⁾ ;*

Tagammu a eu jusqu'à plusieurs dizaines de milliers de membres sous l'ancien régime et en aurait toujours des milliers. En février 2011, l'effectif total des autres organisations de gauche ne dépassait pas le millier de membres.

A noter que de nombreux activistes, surtout parmi les jeunes, ne se reconnaissent pas dans les organisations politiques existantes. Ils se sont notamment impliqués dans des coalitions du type de Kifaya où se côtoyaient diverses forces politiques.

Tagammu (en français : Rassemblement)

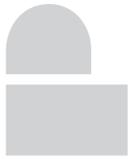
Sous l'ancien régime, le Tagammu était un parti légal disposant de quelques sièges au Parlement, d'un journal (al Ahâfî), de locaux, de permanents, etc. On y trouvait notamment des nostalgiques de la période de Nasser et des communistes. Certains de ses militants étaient à la fois membres de la direction de Tagammu et de la direction de l'ETUF (la centrale syndicale officielle sous la dictature).

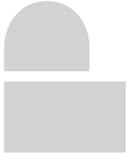
Le parti Tagammu était très complaisant envers Moubarak : son président avait même déclaré que la chute de celui-ci serait négative. Cette attitude a entraîné le départ sur la gauche de militants refusant de telles compromissions, et dont certains ont ensuite participé à la constitution de l'Alliance populaire socialiste (Tahaluf). Tagammu avait participé, le 22 juin, à la constitution d'une éphémère alliance politique avec 17 autres partis dont le PLJ (Frères musulmans), Al-Nour (salafistes), des libéraux et le Wafd (le parti historique de la bourgeoisie égyptienne).

Parti communiste égyptien

Reconstitué en 1975, le PC n'était pas légalement autorisé sous Moubarak. Il était simultanément impliqué dans le parti légal Tagammu.

Le PC comptait un certain nombre de militants syndicalistes, comme par exemple à Mahallah dans la plus grande usine textile du pays. Il était également présent dans les universités.





Parti socialiste égyptien

Ce parti a vu le jour après le départ de Moubarak. Il a été fondé par des militants issus de différents courants de la gauche marxiste. Le PSE est peu présent dans la jeunesse. Il a par contre une influence au niveau syndical par le biais de militants participant depuis les années 1990 à diverses structures militantes, dont le Comité de coordination qui réunit mensuellement de façon informelle des militants syndicaux combattifs ⁽²⁾.

Socialistes révolutionnaires

Ce groupe est sorti de la clandestinité en 2011. Sa priorité est d'organiser politiquement des travailleurs, même lorsque ces derniers ne se reconnaissent pas nécessairement dans l'ensemble de ses orientations. Il a fondé à cet effet, le 25 février 2011, le "Parti ouvrier démocratique", au sein duquel les Socialistes révolutionnaires sont le seul courant politique organisé. ⁽³⁾

Tagdid (en anglais *Renewal Socialist* ; en français : *Renouveau socialiste*)

Ce groupe, également clandestin sous Moubarak, est né en 2010 d'une scission des Socialistes révolutionnaires (voir ci-dessus). Il intervient parmi les travailleurs, ainsi qu'au sein des différents mouvements sociaux, à commencer par celui de la jeunesse. Malgré sa petite taille, Renouveau a joué un rôle non négligeable dans la révolution de janvier-février 2011.

Renouveau considère que la construction d'un parti large passe par un regroupement préalable de plusieurs courants politiques. Renouveau a eu, pour cette raison, un rôle moteur dans la constitution de Tahalouf (voir plus loin).

Tahalouf (en anglais : *Socialist People's Alliance* ; en français : *Alliance populaire socialiste*)

Ce parti a été créé le 26 janvier 2011 à l'initiative de Renouveau socialiste, de militants ayant rompu sur la gauche avec le Tagammu, ainsi que d'intellectuels, de militants syndicalistes, associatifs, et/ou ayant appartenu par le passé à diverses organisations de gauche ⁽⁴⁾.

Même s'ils ne s'impliquent pas vraiment dans ce parti, les Socialistes révolutionnaires ont néanmoins un représentant dans sa direction.

Front des forces socialistes (en anglais : *Coalition of Socialist Forces*)

Constitué le mardi 10 mai 2011, il ne s'agit pas d'une organisation mais d'une coordination entre l'ensemble des partis pouvant être véritablement considérés comme de gauche (donc à l'exception de Tagammu) :

- le Parti socialiste égyptien,
- le Parti communiste égyptien,
- l'Alliance populaire socialiste - Tahalouf (dont Renouveau socialiste),
- les Socialistes révolutionnaires (et le Parti ouvrier démocratique).

- (1) Les "Socialistes révolutionnaires" et "Tagdid" sont issus du courant international dont le SWP britannique est la principale organisation.
- (2) Fin juin, Omar Bendorra, attribuait un millier de membres au Parti socialiste <http://blogs.mediapart.fr/blog/omar-bendorra/250611/le-caire-dans-l-oeil-du-cyclone>
- (3) Fin mai, le militant américano-égyptien Omar Mostafa indiquait les chiffres de 2 000 membres pour le Parti ouvrier démocratique. www.europe-solidaire.org/spip.php?article21805
- (4) Omar Mostafa attribue 3 000 membres à l'Alliance populaire socialiste (Tahalouf).



Sur cette pancarte du rassemblement place Tahrir le 27 mai 2011, il est écrit en haut : "Assez de propos lénifiants, de reports et de flous, nous voulons la transparence et des procès publics". Les propos mis dans la bouche de Mubarak sont les suivants : "Moi, je suis heureux comme ça. Moi, je suis reposé". Photo : Solidaires.



A droite de la photo, Fatma Ramadan. Photo : Hossam el-Hamalawi.

ENTRETIEN AVEC FATMA RAMADAN

(première partie)

Fatma Ramadan est inspectrice du travail à Guiza, dans l'agglomération du Caire. Elle est fortement impliquée depuis longtemps dans les structures parallèles à la centrale syndicale officielle, comme par exemple le CCTUWRL (Comité de coordination pour les libertés syndicales et les droits des travailleurs).

Fatma est par ailleurs membre de Tagdid (Renouveau socialiste) - un groupe politique issu du courant politique international dont le SWP britannique est la principale organisation - ainsi que de Tahaluf, le parti plus large dont Tagdid est partie prenante.

Quelle analyse fais-tu de la révolution ?

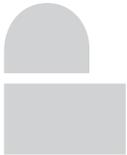
Deux analyses différentes sont habituellement faites de la révolution égyptienne :

- L'une, majoritaire, est de la décrire comme une révolution de la jeunesse, reposant sur Facebook et Internet. Ceux qui partagent ce point de vue demandent ironiquement : "où est la classe ouvrière" ?
- L'autre, minoritaire mais très présente au sein de la gauche radicale, donne un rôle essentiel à la classe ouvrière. Elle estime que la classe ouvrière a un potentiel énorme et qu'elle est capable de transformer la révolution actuelle en révolution sociale.

Mon analyse est plus nuancée que ces deux analyses. Le processus révolutionnaire n'a pas commencé le 25 janvier. C'est le résultat d'une longue histoire de luttes incluant la campagne de soutien à la deuxième Intifada en Palestine, la campagne contre la guerre en Irak. Cela a débouché sur une confrontation avec le pouvoir de Moubarak et l'opposition à la passation de pouvoir à son fils. Dans ce contexte de montée des luttes, un saut qualitatif a été franchi avec la grève du textile à Mahallah (2006) puis avec celle des collecteurs d'impôts fonciers (2007). Ces grèves, qui ont eu lieu malgré la répression par le patronat, l'Etat et la centrale syndicale officielle (ETUF), ont été le prélude de la révolution actuelle. Ce processus révolutionnaire, qui a une longue histoire, avait donc une composante ouvrière. Mais celle-ci s'intégrait dans un mouvement plus large incluant la lutte contre la politique néo-libérale et une dimension internationale. Il est pour moi artificiel de vouloir séparer ces différents aspects.

Les manifestations sur la place Tahrir ne réclamaient pas seulement la chute de la dictature, mais elles comportaient également un aspect social. C'était également vrai à Mahallah, Suez ou Alexandrie. Mais cette classe ouvrière s'est mo-





bilisée jusqu'à présent essentiellement en tant qu'individus et pas collectivement en tant que classe. Il est vrai que pendant la dernière semaine où Moubarak était au pouvoir, les sit-in de travailleurs ont joué un rôle décisif, mais le mouvement ne s'est pas généralisé. Il n'existait pas d'organe pouvant unifier le mouvement. Les grèves sont restées éparpillées et il n'y a pas eu d'expression collective de la classe ouvrière. Une grève générale était en préparation, mais pour l'empêcher, l'armée de façon intelligente a transformé Moubarak en bouc émissaire.

Pour toutes ces raisons, la question de l'organisation est pour moi centrale.

Comment vois-tu la situation actuelle ?

Un vieux militant - Fath Allah Mahrous du Parti socialiste Egyptien - aime à dire que nous sommes dans une situation de double pouvoir, avec d'un côté la rue, et de l'autre l'armée. Pour moi, il faut y ajouter un élément : l'organisation de la classe ouvrière. Et il est nécessaire de se focaliser sur cet aspect.

Dans cette situation de double pouvoir limité, il est clair que le Conseil supérieur des forces armées (CSFA) est en alliance avec des éléments issus de l'ancien régime, diverses forces conservatrices, dont les libéraux. Ils agissent énergiquement pour affaiblir l'aspect social de la révolution, par :

une campagne médiatique et idéologique,

- la répression juridique (arrestations, procès, convocations de civils devant des tribunaux militaires...),

- des lois imposées d'en haut, sans aucune consultation (criminalisation des grèves, entraves à la légalisation de partis, loi électorale restrictive...).

Il est possible que l'armée envisage d'agir comme elle l'avait fait dans les années 1950 :

- donner satisfaction à certaines revendications sociales,

- en contrepartie, limiter les libertés, y compris le droit de grève, voire se lancer dans une répression généralisée des libertés.

Mais nous sommes dans une situation différente, car la révolution actuelle est un processus par en bas, contrairement aux années 1950.

Un danger énorme existe, dont le mouvement ouvrier doit être conscient : la volonté de l'isoler du reste du mouvement social. Face à cela, les militants syndicaux doivent avoir une vision plus large que la seule lutte sur les revendications immédiates des travailleurs.

ENTRETIEN AVEC KHALED ALI

(première partie)

Khaled Ali ⁽²⁾ est un avocat spécialisé dans le droit du travail. Il a commencé en 1995 par agir au sein d'un centre d'aide juridique pour les droits de l'Homme, puis en 1996 sur les procès intentés par les syndicalistes dont la candidature aux élections syndicales avait été refusée.

En 1996, Khaled Ali a été un des fondateurs du HMLC, le Centre d'aide juridique Hisham Moubarak (du nom d'un avocat militant récemment décédé). Ce centre est notamment intervenu à propos des élections syndicales de 2001 et 2006. Khaled Ali a également contribué à la mise en place du Comité de coordination pour les droits et libertés ouvrières et syndicales (CCTUWRL).

Quel a été le rôle des travailleurs dans le processus révolutionnaire ?

Entre 2001 et 2006, les conséquences des politiques néolibérales ont été considérables. La monnaie égyptienne a été dévaluée de 40 % en 2003-2004. Les salariés partis massivement en préretraite en 1998-2000 ont vu leur pécule s'évanouir et étaient contraints de chercher à nouveau du travail. A cela s'ajoutaient les conséquences de l'AGCS (1) dans les domaines de l'éducation, la santé, le logement, l'électricité, les transports, etc., avec des hausses considérables des tarifs, une vague de privatisations, ainsi que le développement de la corruption et de la gabegie.

Cette situation s'est traduite à partir de 2004 par une montée des mobilisations. Un changement qualitatif a eu lieu entre les élections syndicales de 2001 et celles de 2006. Les travailleurs espéraient en effet que les élections de 2006 leur permettraient de faire entendre leurs revendications. Mais les conditions dans lesquelles elles ont eu lieu ont été pires que jamais : le droit de se présenter aux élections syndicales a, en effet, été refusé par le pouvoir à plus de 30 000 salariés, dont Kamal Abou Aïta du secteur des impôts ! Suite à cela, la nécessité de fonder des syndicats indépendants est devenue très populaire.

Cette exigence s'est renforcée avec la grève de la gigantesque usine textile de Mahallah. Avant les élections de novembre 2006, la direction avait promis de répartir les bénéfices entre les travailleurs, si le même comité syndical était réélu. Cette promesse n'ayant pas été tenue, les salariés se sont mis en grève dès le 6 décembre.

Depuis cette date s'est développée la plus importante vague de grèves que l'Égypte ait jamais connue. Cet aspect est souvent passé sous silence par les intellectuels et les politiciens. La grande nouveauté était que les travailleurs ont commencé à agir à l'extérieur de leur lieu de travail, par exemple en organisant





des sit-in devant les ministères. Cela leur a permis d'être visibles et que les médias parlent d'eux. Au moment où le gouvernement claironnait que les résultats économiques étaient excellents, les luttes des salariés montraient que ce n'était pas vrai.

Pour la première fois, les travailleurs parvenaient à s'organiser par eux-mêmes en montant des syndicats indépendants, comme par exemple dans les impôts fonciers. Simultanément, et pour la première fois, un jugement était obtenu le 31 mars 2010 concernant la nécessité d'un salaire minimum d'un niveau permettant de satisfaire les besoins fondamentaux.

Simultanément, la résistance s'est développée dans les entreprises en liquidation, alors que le rapport de forces y est plus défavorable qu'ailleurs : dans une usine de lin, dans des grands magasins, dans des entreprises privées de prêt-à-porter, dans le secteur de la bonification des terres agricoles, etc. Des actions en justice ont été intentées, contre des décisions de privatisation, en utilisant des documents prouvant des cas de corruption, et permettant d'ouvrir le débat sur la façon dont les privatisations étaient mises en oeuvre. La pression a été si importante qu'un patron a été contraint de promettre de payer pour les pensions de travailleurs qu'il avait mis à la retraite, à condition que les grévistes lèvent l'occupation de l'entreprise concernée. Mais ensuite, le patron n'a pas tenu sa promesse. Signe des temps, le ministre du Travail a alors entamé des poursuites contre ce patron, et celui-ci a été condamné à deux ans de prison ! Il a été, en effet, sanctionné par la justice pour avoir "empêché les salariés de travailler, alors que le même article de loi était jusqu'à présent utilisé pour condamner des travailleurs pour avoir "incité les salariés à faire grève" ! Autre exemple : dans le cadre d'une lutte contre la reprise d'une chaîne de magasins, la justice a annulé la vente et contraint le propriétaire à payer les salaires depuis le début du conflit.

Quelle est la situation des travailleurs depuis le début de la révolution ?

Les luttes ouvrières, qui se sont développées depuis 2001, ont joué un rôle décisif dans le processus révolutionnaire.

En janvier, de nombreux salariés étaient présents place Tahrir en exigeant le départ de Moubarak. Mais ils y étaient au même titre que les autres participants.

Deux épisodes importants ont eu lieu. Le premier était la "*bataille des chameaux*", le 2 février, avec une tentative de répression féroce. Le second, plus sophistiqué, a été le couvre-feu à partir du 5 février qui empêchait les salariés d'aller travailler.

Un des objectifs de la levée du couvre-feu était de pousser les salariés à reprendre le travail. Ils sont bien allés sur leurs lieux de travail...mais ils n'y ont pas travaillé. Ceci a donné deux atouts à la révolution : un approfondissement social, et un élargissement géographique puisque la révolution ne se concentrait

plus sur la place Tahrir, mais s'est alors étendue à l'ensemble du pays. Cela a été décisif : Moubarak n'y a pas résisté plus de cinq jours.

Ensuite, les mobilisations ouvrières ont continué. La question essentielle pour les salariés n'est pas le nom des individus qui les gouvernent, mais que leurs revendications soient satisfaites. Ils ont constaté que, malgré la chute de Moubarak, les présidents des banques et des entreprises étaient les mêmes, et que rien de fondamental n'avait changé pour eux.

Ils avaient les mêmes revendications qu'auparavant, mais celles-ci s'étaient élargies avec notamment :

- le droit à l'emploi, ou sinon à l'attribution d'une indemnité chômage,
- un salaire minimum mensuel de 1 200 £E (140 euros) indexé sur la hausse des prix, ainsi qu'un salaire maximum ne pouvant pas être 10 fois supérieur à celui-ci,
- la fin de la précarité,
- le droit à l'éducation, au logement et aux soins de santé,
- le droit à une pension permettant aux retraités de vivre correctement,
- la liberté syndicale,
- la libération de toutes les personnes détenues depuis le 25 janvier.

Le gouvernement post-Moubarak a dénoncé les grèves comme corporatistes ou contre-révolutionnaires, promulguant même, le 23 mars, un décret-loi criminalisant les grèves. Une action en justice a été engagée à ce sujet.

Propos recueillis au Caire le 30 mai 2011 par Annick Coupé, Julien Ente et Alain Baron pour l'Union syndicale Solidaires (France). Traduction assurée par Françoise Clément et Omar El-Shafei.

(1) *Portrait de Khaled Ali :*

<http://hebdo.ahram.org.eg/arab/ahram/2011/6/8/visa0.htm>

(2) *L'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) est un accord international ayant pour objectif de soumettre les services publics aux règles habituelles de l'économie de marché. Il se traduit par des hausses de prix pour la grande majorité de la population, la mise en concurrence des organismes fournissant ces services et leur privatisation.*



E

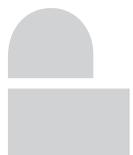
Y

P

T

E

Le processus de reconstruction du mouvement social



من يزرع البؤس

يحصد الغضب

LE CADRE DE L'ACTION SYNDICALE AVANT LA CHUTE DE MOUBARAK

Une nouvelle loi devrait voir le jour à l'automne 2011. En attendant, même si quelques aménagements ont été arrachés, le cadre antérieur reste fondamentalement inchangé, et c'est donc de lui dont il est question ci-dessous.

Le texte qui suit ne concerne que les organisations auxquelles sont affiliés des travailleurs en tant que salariés ou fonctionnaires, indépendamment de leur qualification et de leur diplôme. D'autres structures appelées "ordres professionnels" ou "syndicats professionnels" font l'objet d'une note à la fin de ce texte.

UN BOUT DE L'APPAREIL D'ETAT

Pendant une soixantaine d'années, la confédération syndicale unique n'avait pas pour fonction d'organiser les travailleurs pour leur permettre de défendre leurs droits, et encore moins les préparer à bouleverser l'ordre social établi. Loin d'être un contre-pouvoir, l'ETUF était en effet un des rouages fondamentaux du pouvoir d'Etat.

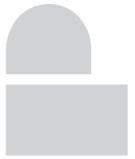
Sa première mission était de contrôler les travailleurs, sa seconde d'organiser la répartition des prestations sociales dont "des services matériels, comme par exemple à l'occasion des mariages ou des enterrements" note avec humour Saber Barakat.¹

L'affiliation au syndicat était "automatique pour les employés du secteur public industriel, des services publics et de l'administration. Elle était obligatoire pour les activités nécessitant une licence d'exercice délivrée par l'administration publique (chauffeurs de taxi, vendeurs du commerce de détail et employés de l'hôtellerie".²

Etre affilié au syndicat donnait le droit de voter lors des élections syndicales, qui tenaient également lieu de ce que nous appelons en France les élections professionnelles. La qualité de membre était réservée aux seuls élus.³

Outre la gestion des relations sociales, les élus du syndicat mobilisaient leurs électeurs pour le parti au pouvoir aux différentes élections. Ils fournissaient aussi, dans chaque circonscription, les candidats pour le quota de sièges au Parlement réservés aux travailleurs.⁴

Au niveau national, les dirigeants de l'ETUF étaient nommés par le gouvernement et étaient souvent simultanément des cadres du parti au pouvoir. "La même personne était parfois simultanément secrétaire général de la confédéra-





tion (ETUF) et Ministre du travail !” explique Saber Barakat. C’était par exemple le cas entre 1962 et 1986. Âïcha ‘Abd al-Hâdî, Ministre du travail sous Moubarak, était auparavant membre du Bureau exécutif de l’ETUF, vice-présidente du syndicat égyptien de la chimie, secrétaire de la commission pour l’Emploi au Sénat, et membre du secrétariat général du Parti national démocrate.⁴

Au niveau local, les choses étaient plus complexes. La condition préalable à toute activité syndicale était d’être élu au “comité syndical” local. Être candidat relevait d’un véritable parcours du combattant : seuls de rares opposants aux régime finissaient par y parvenir. De plus, la loi de 2003 permettait à l’employeur de renvoyer un travailleur sans motif, et de se débarrasser ainsi des gêneurs. Les élections syndicales, qui servaient en fait également d’élections professionnelles, étant organisées par les représentants de l’ETUF, étaient régulièrement truquées. Au final 98 % des élus locaux étaient liés au parti au pouvoir.

Il n’est pas étonnant que dans de telles conditions, les mobilisations ouvrières et politiques se heurtaient au syndicalisme officiel, véritable courroie de transmission du pouvoir.

LE CHAMP DE SYNDICALISATION

Six millions seulement de salariés et de fonctionnaires pouvaient être membres d’un syndicat, soit le quart de la population active occupée. En effet, la loi restreignait l’affiliation aux travailleurs permanents des entreprises de plus de 250 employés, ainsi qu’aux fonctionnaires titulaires, explique Françoise Clément. L’ensemble du secteur informel, qui regroupe 60 % de la population active, dont 83 % des femmes travaillant dans le secteur privé non agricole, étaient totalement exclues de la syndicalisation. Il en allait de même pour les personnels civils et militaires de l’armée et de la police.

Saber Barakat précise : *“La loi de 1942 interdisait aux ouvriers agricoles, aux travailleurs temporaires et aux employés de maison de se syndiquer, et donc de participer aux élections syndicales. A partir de 1952, seuls les ouvriers agricoles ont obtenu ces droits.*

Les jeunes, ayant un contrat de travail permanent, ont le droit de se syndiquer à partir de 15 ans, mais ils ne peuvent voter qu’à partir de 18 ans. Ils ne sont éligibles qu’à partir de 21 ans, qui est l’âge de la majorité légale. La moitié des salariés ayant un contrat permanent n’est pas éligible : pour être candidat, il faut en effet prouver que l’on sait lire et écrire, soit en présentant un diplôme le certifiant, soit en passant un examen auquel le pouvoir pouvait faire échouer qui il voulait”.

Toute structure syndicale était obligatoirement affiliée à l’ETUF, qui revendiquait en 2009 plus de 4,4 millions de membres. Ceux-ci appartenaient essentiellement au secteur public ou aux administrations. L’ETUF a, en effet, été mise en place à l’époque où toutes les entreprises de plus de 200 salariés étaient propriété d’Etat. Par la suite, organiser les salariés du privé n’a jamais été un objectif du pouvoir et une priorité fixée à l’ETUF.⁵

Systématique dans le secteur public, la présence d'une section syndicale dans les grandes sociétés privées était soumise à l'approbation du propriétaire, et demeurait donc exceptionnelle. Entre 1974 et 2006, malgré la création de nombreuses grandes sociétés privées, le nombre de sections aurait chuté de 5 778 à 1 745.⁴

LA STRUCTURATION DES SYNDICATS DE SALARIES

Sous Moubarak, le syndicalisme officiel était organisé en trois niveaux.

1) Dans les entreprises où le syndicalisme était reconnu, tous les salariés étaient obligatoirement syndiqués. Le "comité syndical local" était donc censé représenter tous les salariés. En conséquence, les élections au "comité syndical local" tenaient simultanément lieu de ce que nous appellerions en France des élections professionnelles. En 2006, on comptait 1 753 comités syndicaux locaux totalisant 18 000 élus.

Le "comité syndical local" était nécessairement affilié à la centrale unique (ETUF). Cette obligation n'a commencé à changer qu'en 2009 avec la reconnaissance par le pouvoir du premier syndicat indépendant, celui des collecteurs d'impôts fonciers.

2) Venaient ensuite ce que nous appellerions les syndicats nationaux ou fédérations. On en comptait 23 en 2006. Leurs dirigeants étaient choisis au sein des sections locales du secteur concerné.

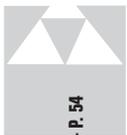
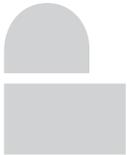
3) On trouvait enfin la Confédération (ETUF), dirigée par des représentants des fédérations.

Seules les structures nationales disposaient de la personnalité juridique permettant de conclure un accord d'entreprise ou de branche, d'adresser une demande à un organisme d'État, de disposer de fonds, etc. Dépourvu de la personnalité juridique, le "comité syndical local", n'était pas légalement habilité à signer un accord avec l'employeur. Il s'apparentait donc davantage à une simple section syndicale qu'à un syndicat local. Il n'exerçait que les droits qui lui étaient délégués par la structure nationale. Cette dernière pouvait retirer son mandat à tout délégué local entre deux élections.

Les cotisations des quelques 4 millions de membres de l'ETUF étaient prélevées à la source par l'employeur, puis reversées à raison de 60 % pour la section de base, 25 % pour le syndicat national de branche et 10 % pour la confédération.⁶

L'importance des sommes gérées par chacune des trois instances et les avantages matériels liés au statut d'élu (décharge syndicale, cooptation dans les conseils d'administration ou dans les structures nationales de l'ETUF, possibilités de devenir conseiller municipal ou député), expliquent en partie l'âpreté de la concurrence entre les candidats du temps de Moubarak.⁴





L'INVISIBILITE DES FEMMES

La marginalisation des femmes dans les structures du syndicalisme officiel est très prononcée. Sur la période 2001-2006, les femmes représentaient 4 % des élus aux comités syndicaux locaux, 1,5 % des présidents de ces comités, 2 % des comités directeurs des syndicats nationaux de branche. Il n'y avait aucune femme au comité directeur de l'ETUF pendant la moitié de la mandature 2001-2006, et aucune ne fut élue en 2006.

La représentation minimale des femmes à tous les niveaux du syndicat officiel explique très vraisemblablement pourquoi seulement 2 % des femmes interrogées par l'association Femme Nouvelle s'adressent au comité syndical local lorsqu'elles ont une réclamation à faire sur leur lieu de travail.

Mais simultanément, près de 27 % des femmes interrogées ont fait grève ou participé à une autre forme d'action collective, montrant leur disponibilité pour un syndicalisme défendant vraiment les intérêts des travailleur-ses.⁷

UN DROIT DE GREVE PLUS QUE RESTRICTIF

Pour être en phase avec les accords internationaux dans le cadre de l'OIT, la loi de 2003 reconnaît formellement le droit de grève, mais "elle est entourée de conditions qui le rendent inapplicable"⁸ :

- préavis 10 jours à l'avance,
- interdiction des grèves pendant la période de validité d'un accord collectif, de médiation, d'arbitrage et de négociations collectives,
- accord des deux tiers du conseil d'administration de l'ETUF, donnant un droit de veto de facto à la bureaucratie syndicale.

Les grèves étaient par ailleurs interdites dans des secteurs jugés "stratégiques" comme par exemple les hôpitaux, les centres médicaux, la distribution d'eau, d'électricité et de gaz, les transports, les services des égouts, l'éducation, les boulangeries, la police, etc.

LES EVOLUTIONS DEPUIS LA CHUTE DE MOUBARAK

Une nouvelle loi syndicale devrait voir le jour à l'automne 2011. "Le nouveau Ministre du travail connaît bien les conventions en vigueur au plan international car il a travaillé au Bureau international du travail. Il est possible de parvenir à un accord avec lui en ce qui concerne le respect des libertés syndicales" explique l'avocat-militant Khaled Ali.⁹

Dans l'immédiat, plus aucun obstacle légal n'existe à la création de syndicats indépendants : dès qu'un dossier de reconnaissance est déposé auprès du ministère, le nouveau syndicat peut commencer à fonctionner sans attendre la



Manifestation à l'intérieur de l'usine textile Misr de Mahallah (septembre 2007)

réponse officielle. *“Avec la révolution, les menaces contre nos membres, les attaques par les forces de sécurité et les employeurs ont disparu”* explique Kamal Abou Eita.¹⁰ *“Notre défi majeur aujourd’hui, c’est d’arriver à gérer les très nombreuses demandes de création de syndicats à la base, pour qu’ils s’établissent rapidement et conformément aux principes des libertés syndicales. Après avoir vécu des décennies sous le régime du syndicat unique, cela demande un gros travail pour changer les mentalités, au niveau des individus, pour changer le langage et les habitudes syndicales. La majorité des travailleurs n’ont jamais pu pratiquer l’exercice des droits syndicaux. Cela va demander un gigantesque travail d’éducation”.*

Même si l’ancienne centrale (ETUF) n’a pas été dissoute, ses avoirs ont été gelés et son ancien secrétaire général est en prison. Cela n’a pas toutefois empêché une délégation conséquente de la direction de l’ETUF d’être officiellement présente à la session de l’OIT de juin 2011. Il a fallu attendre le 4 août pour obtenir que la justice décide la dissolution de l’organe directeur de l’ETUF et ordonne l’organisation de nouvelles élections.

D’autres aspects sont encore plus inquiétants : un décret-loi a par exemple été promulgué le 23 mars 2011, condamnant les grèves et occupations de bâtiments publics d’au moins un an d’emprisonnement et d’une amende pouvant aller jusqu’à 500 000 Livres égyptiennes, soit plus de 35 ans de salaire moyen.¹¹



Note sur les "ordres professionnels" ou "syndicats professionnels"

Parallèlement aux syndicats de salariés, des organismes regroupent l'ensemble des titulaires de certains diplômes, qu'ils aient le statut de salarié ou celui de profession libérale.¹² Adhérer à l'organisme correspondant est indispensable pour pouvoir exercer. Celui des avocats avait vu le jour en Egypte dès 1912, suivi par une première association médicale en 1920. Puis est venu le tour des journalistes (1941), des ingénieurs (1946) et des agronomes (1949). Par la suite, d'autres professions ont été organisées par le pouvoir sur le même modèle : les enseignants, l'ensemble des diplômés des facultés des sciences, les infirmières ou les dentistes, etc.

Ces organismes, créés par la loi, sont appelés suivant les sources "Ordres professionnels" ou "Syndicats professionnels" (en anglais *syndicate*).¹³ Par commodité, nous avons opté pour la dénomination d'Ordre professionnel.

Ces Ordres ne sont pas affiliés à la confédération ETUF qui n'organise que les salariés. "C'est la détention d'un diplôme qui donne l'accès à un Ordre" explique Khaled Ali¹⁴. "donc rien n'interdit au membre d'un Ordre donné d'être simultanément adhérent d'un syndicat de salarié".

"Le pouvoir exécutif a souvent empêché les Ordres de s'organiser librement : les élections concernant celui des ingénieurs n'ont, par exemple, pas pu se tenir depuis 1993. Le nombre de journalistes pouvant être membres de l'Ordre est arbitrairement limité à 5 000".

Mais cela n'a pas empêché le pouvoir de Moubarak de voir la direction de certains Ordres lui échapper au profit des islamistes : en 1986 pour les médecins, suivis un an plus tard par les scientifiques, les pharmaciens, et finalement les avocats.

1) *Ces propos de Saber Barakat, et ceux qui suivent, résultent des échanges avec la délégation de l'Union syndicale Solidaires en Egypte (28 mai 2011)*

2) *Ibrahim Gamal Abdel Nasser : Représentation syndicale et transition libérale en Égypte - Egypte/Monde arabe n°33 (1998) p28, note 10*

<http://ema.revues.org/index1586.html> Les demandeurs de passeports doivent également être affiliés au syndicat ! (p 4).

3) *Ibrahim Gamal Abdel Nasser (1998) p 8 et p 28, note 9.*

4) *Françoise Clément : Élections ouvrières : entre fraude et chasse aux « Frères masqués » (2006)*

www.cedej-eg.org/IMG/pdf/04-CE2006-Francoise_Clement.pdf

5) *Joel Beinin et Marie Duboc: (2010) p55*

www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867

6) *Joel Beinin et Marie Duboc (2010) p 29*

7) *Joel Beinin et Marie Duboc (2010) p 75*

8) *Longueneuse et Monciaud dans L'Egypte au présent (2011), Beinin-Duboc (2010) pp 35 et 38*

9) *Propos recueillis au Caire en mai 2011 par la délégation de l'Union syndicale Solidaires (traduction de Françoise Clément).*

10) *Interview de Kamal Abou Aita du 14 mars 2011 www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-kamal-abou-aita-reta.html*



- 11) Omar el-Shafei, Françoise Clément, Marie Duboc : *Les mobilisations des travailleurs et du mouvement syndical dans la chute de Moubarak* www.europe-solidaire.org/spip.php?page=article_impr&id_article=21962
- 12) Une partie de ce qui suit est en partie adapté de l'article d'Elisabeth Longuenesse et Didier Monciaud dans "l'Egypte au présent" – Actes Sud (2011), pp 368-373.
- 13) Voir notamment l'article d'Elisabeth Longuenesse dans *Egypte/Monde arabe* n° 24 (1995) <http://ema.revues.org/index647.html>
- 14) Echange, au Caire avec la délégation de l'Union syndicale Solidaires en Egypte (28 mai 2011)

Sources :

- * Entretiens réalisés au Caire par l'Union syndicale Solidaires en mai 2011
- * Françoise Clément : *Élections ouvrières : entre fraude et chasse aux « Frères masqués »* (2006)
www.cedej-eg.org/IMG/pdf/04-CE2006-Francoise_Clement.pdf
- * Joel Beinin et Marie Duboc : « Justice for All: The Struggle for Worker Rights in Egypt » (2010) pp 20-21, 26-29, 35-36, 38-44.
www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867
- * Elisabeth Longuenesse et Didier Monciaud : "l'Egypte au présent", Actes Sud (2011), pp 368-373 et 378



La délégation de l'Union syndicale Solidaires au siège de l'ECESR en compagnie de l'avocat Khaled Ali.
Photo : Solidaires.



La délégation de l'Union syndicale Solidaires au siège du CTUWS, le 30 mai 2011.

De gauche à droite sont présent-e-s : Françoise Clément (traductrice), Annick Coupé, Omar el-Shafei (traducteur et ancien militant du CTUWS) et Kamal Abbas. La photo derrière eux est celle du co-fondateur du CTUWS, l'avocat Youssef Darwiche.

Photo : Solidaires

LE CENTRE DE SERVICES POUR LES SYNDICATS ET LES TRAVAILLEURS (CTUWS)

Le Centre de services pour les syndicats et les travailleurs, en anglais CTUWS⁽¹⁾, a été fondé en 1990 dans la banlieue du Caire par Kamal Abbas et l'avocat Youssef Darwiche⁽²⁾. Son but est notamment de défendre des droits syndicaux et sociaux, de former des syndicalistes et d'affirmer le besoin d'un mouvement syndical indépendant. Le Centre a progressivement étendu ses interventions sur d'autres villes, malgré de nombreuses difficultés, dont une interdiction entre avril 2007 et juillet 2008.

Ces dernières années, le CTUWS a été très impliqué dans le soutien aux luttes, et en particulier à celles ayant eu lieu dans le textile et les impôts fonciers. Dans le cadre de la révolution actuelle, le CTUWS est fortement engagé dans l'aide à la création de syndicats indépendants.

Le CTUWS bénéficie de longue date du soutien de l'ONG Oxfam⁽³⁾. Il a établi des liens avec la Confédération syndicale internationale (CSI), des organisations affiliées à la Confédération européenne des syndicats (CES), ainsi que l'AFL-CIO. Il est également en relations avec le réseau euromaghrébin auquel participent notamment le SNAPAP (Algérie), la CGT d'Espagne et l'Union syndicale Solidaires (France).⁽⁴⁾

Le CTUWS agit depuis plusieurs années en direction de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment lors de son assemblée annuelle à Genève.

ECHANGES AVEC KAMAL ABBAS

Kamal Abbas est le coordinateur national du CTUWS. Ancien sidérurgiste de la banlieue du Caire, il avait été licencié en 1989, suite à son implication dans les grèves ayant eu lieu à cette époque.

Quels sont les principaux obstacles à la création de syndicats indépendants ?

- Le maintien en vigueur de la loi 35 de 1976, qui est hostile à l'indépendance et au pluralisme syndical.
- La persistance de l'ancienne centrale officielle (ETUF) qui, malgré la chute de Moubarak, est restée en place et a les moyens d'entraver le processus de création de syndicats indépendants.
- La faiblesse du nombre de cadres syndicaux : depuis un demi-siècle, l'Egypte est en effet privée de syndicalisme indépendant. Avec la révolution, les militants sont complètement débordés de travail.



- 
- La mauvaise image du syndicalisme : pour beaucoup de travailleurs, le syndicalisme est associé à un organisme d'Etat dont le rôle est d'affaiblir les luttes.
 - La confusion existant entre le fait d'adhérer à un syndicat et adhérer à une caisse de protection sociale, comme par exemple celle des retraites.

Quel est le statut du CTUWS ?

Même si le CTUWS a juridiquement le statut d'ONG, il ne peut pas pour autant être considéré comme une "association de la société civile" se limitant à "défendre des droits". Il est, en effet, partie intégrante de la classe ouvrière, et a de longue date des liens étroits avec des militants dans les entreprises. Depuis sa création, le CTUWS est focalisé sur les luttes sur le terrain et distribue des tracts sur les lieux de travail. Ce n'est pas un hasard si des dirigeants de l'ETUF avaient demandé l'interdiction du CTUWS le 10 février, au moment où se développaient massivement les grèves qui ont fait tomber Moubarak. Le CTUWS n'a pas vocation à se transformer en confédération syndicale. Il limite son rôle à incarner des valeurs, et notamment à ce que les travailleurs se constituent en classe sociale.

Comment se répartit le travail entre le CTUWS et la Confédération indépendante ?

Aujourd'hui, le CTUWS sert de centre de services pour la Confédération indépendante. Il aide à la création de syndicats indépendants et à l'établissement de liens entre des syndicalistes de terrain et la nouvelle centrale. Une délégation de la confédération et du CTUWS sont, par exemple, allés voir ensemble des travailleurs de la zone du canal de Suez : sept syndicats y ont été créés, comme par exemple celui des installations portuaires, dont le congrès de fondation a eu lieu le 23 mai 2011. Dans le secteur de l'habillement, des sections ont été créées dans cinq entreprises ainsi qu'une structure nationale. (NB : depuis cette rencontre, le CTUWS a cessé de participer au processus de construction de la centrale syndicale indépendante).

Propos recueillis les 24 mai 2011 au Caire, et le 30 mai à Helwan par Annick Coupé, Julien Ente et Alain Baron pour l'Union syndicale Solidaires (France). Traduction assurée par Françoise Clément et Omar El-Shafei.

Faisant suite à cet entretien, une rencontre a eu lieu avec une cinquantaine de militants qui ont soumis la délégation de Solidaires à un feu roulant de question sur la situation syndicale en France, et notamment les règles de représentativité, le pluralisme syndical, l'indépendance syndicale, les luttes, etc.

1. www.ctuws.com
2. Youssef Darwiche, avocat du travail avait été un des animateurs du groupe communiste New Dawn (Nouvelle aube) après la deuxième guerre mondiale.
<http://weekly.ahram.org.eg/2004/719/profile.htm> et
<http://weekly.ahram.org.eg/2006/799/eg43.htm>
3. www.oxfam.org.uk/resources/downloads/FP2P/FP2P_Egypt_CTUWS_trade_unio_CS_ENGLISH.pdf
4. www.europe-solidaire.org/spip.php?article19863

Bibliographie : Joel Beinin et Marie Duboc : « *Justice for All: The Struggle for Worker Rights in Egypt* » (2010) pp 44-45
www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867



Sur cette pancarte du rassemblement place Tahrir le 27 mai 2011, est écrit "Cherche, cherche, menteur, traite ! ! est où mon argent ?".

Photo : Solidaires.



L'avocat Khaled Ali rencontré au siège de l'ECCSR, le 30 mai 2011. Photo : Solidaires.

LE CENTRE EGYPTIEN POUR LES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX (ECESR)

Entretien avec Khaled Ali

Khaled Ali est un avocat spécialisé dans le droit du travail. Il a commencé en 1995 par agir au niveau de la défense des droits de l'Homme, puis en 1996 sur les procès intentés par les syndicalistes dont la candidature aux élections syndicales avait été refusée. Khaled Ali a également contribué à la mise en place du Comité de coordination pour les droits et libertés ouvrières et syndicales (CCTUWRL), une structure informelle de débats entre militants syndicaux combattifs

Voir le portrait de Khaled Ali sur
<http://hebdo.ahram.org.eg/arab/ahram/2011/6/8/visa0.htm>

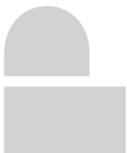
QU'EST-CE QUE L'ECESR ?

Le Centre égyptien pour les droits économiques et sociaux (sigle en anglais ECESR) est une association cherchant à aider les travailleurs à s'organiser, notamment par le biais de formations et de publications. Une de nos brochures explique, par exemple, comment créer un syndicat indépendant et comporte un modèle de statuts.

Une des valeurs à laquelle nous sommes très attachés est l'autonomie des syndicats qui se créent, non seulement envers les patrons et l'Etat, mais également envers les organisations de la société civile. Pour nous, un syndicat ne doit voir le jour que lorsque des travailleurs concernés le décident par eux-mêmes. Les associations ne doivent pas se substituer aux principaux intéressés. Elles doivent soutenir leur démarche et répondre aux demandes qu'ils expriment. Agir autrement n'a pas de sens et ne peut mener qu'à l'échec.

Nous sommes très réservés sur l'action d'organisations étrangères qui viennent en Égypte pour aider au développement du syndicalisme. Elles disposent de beaucoup d'argent, et cela peut paraître à première vue séduisant. Mais le revers de la médaille est qu'il peut en résulter des conflits concernant la répartition de celui-ci, et déboucher sur des formes de corruption.

Par ailleurs, cela peut faciliter la campagne de dénigrement de l'ETUF, la centrale officielle du temps de Moubarak, qui explique ensuite que les syndicats indépendants dépendent de financements étrangers comme cela s'est passé en Irak.



Dans quels domaines l'ECESR a-t-il agi dans le passé ?

En plus d'un travail de formation, nous avons notamment obtenu quelques avancées concernant les élections syndicales, dont l'annulation de certaines d'entre elles aux niveaux national et local. Celles-ci étaient en effet, jusqu'à présent, organisées par le pouvoir administratif et les candidats de la Confédération officielle (ETUF) ! Depuis la loi de 1976, les juges sont censés vérifier le bon déroulement des élections, mais leurs décisions ne sont jamais respectées.

Quelle est l'attitude de l'ETUF envers les syndicats indépendants ?

La direction de l'ETUF explique que créer des nouveaux syndicats diviserait la classe ouvrière. En ce qui nous concerne, nous pensons que cela peut naturellement se produire au début mais, par la suite, nous pensons que des rapprochements auront lieu entre les travailleurs des deux centrales.

Demandez-vous la dissolution de l'ETUF ?

Nous ne pouvons pas à la fois demander la liberté syndicale et réclamer une dissolution administrative de l'ancienne centrale. En ce qui me concerne, j'ai fait des procès contre la façon dont se sont déroulées les élections syndicales, mais je n'ai jamais demandé la dissolution de l'ETUF.

Nous expliquons nos critiques envers l'ETUF auprès de ses membres, et c'est à eux de chercher à changer leur centrale : ils peuvent, par exemple, demander l'annulation des élections antérieures et la tenue d'élections démocratiques permettant la mise en place de nouveaux responsables.

Quelle nouvelle législation syndicale demandez-vous ?

Nous demandons l'égalité de traitement entre les deux centrales. Soit il est mis fin au prélèvement des cotisations syndicales sur les salaires (check off), soit la nouvelle centrale est autorisée à en bénéficier également.

Nous demandons aussi la séparation entre l'adhésion au syndicat et l'adhésion aux caisses de protection sociale : à l'heure actuelle, partir de l'ETUF se traduit par la perte des droits à la retraite !

De la même façon, lorsqu'un patron est condamné à verser de l'argent à ses salariés, la somme ne doit pas être répartie entre les seuls adhérents de l'ETUF.

Comment pouvons nous soutenir la révolution égyptienne ?

Ce que nous attendons avant tout de vous est que vous dénonciez les pays occidentaux ayant financé Moubarak, et qui maintenant refusent de réduire la dette que celui-ci avait contractée envers eux. Ils faut également exiger des pays étrangers qu'ils débloquent les comptes ouverts à l'étranger par Moubarak.

*Propos recueillis au Caire par Annick Coupé, Julien Ente et Alain Baron.
Traduction assurée par Françoise Clément et Omar El-Shafei.*

COMITE DE COORDINATION POUR LES DROITS ET LIBERTES OUVRIERES ET SYNDICALES CCTUWRL

“Le Comité de coordination pour les droits et libertés ouvrières et syndicales a été fondé en 2001 à propos des élections syndicales qui avaient lieu cette année-là. Ses animateurs principaux sont Saber Barakat, un ancien sidérurgiste, et l’avocat Khaled Ali, un des fondateurs du Centre d’aide juridique Hisham Moubarak. Saber Barakat et Khaled Ali écrivirent un rapport intitulé “Syndicats sans travailleurs et travailleurs sans syndicats”, basé sur des documents relatifs à des procédures électorales non démocratiques. Lors de ces élections, presque tous les membres des comités syndicaux locaux opposés au projet de réforme du droit du travail, qui faisait alors l’objet d’un vif débat, ont été éjectés de toute responsabilité. On leur interdisait généralement de se présenter aux élections qui étaient par ailleurs truquées.

Depuis cette époque, le Comité de coordination permet à des salariés venus de toute l’Egypte d’échanger des informations concernant les luttes sur leur lieu de travail, débattre de stratégie, et chercher des conseils d’ordre juridique.”⁽¹⁾

“La Coordination est partie du constat que le développement des mobilisations se déroulait sans lien entre les animateurs de celles-ci. Elle vise à unifier les luttes et à homogénéiser les revendications. La Coordination se réunit mensuellement depuis 2001, avec une grande rencontre annuelle en mai. Le 1er mai 2003, elle a appelé pour la première fois à un rassemblement sur la place Tahrir. Il n’était pas autorisé, et les participants se sont fait taper dessus par la police.”⁽²⁾

ENTRETIEN AVEC SABER BARAKAT (28 mai 2011)

Saber Barakat, retraité depuis octobre 2010, a travaillé 40 ans dans la sidérurgie.

La lutte pour un syndicalisme indépendant de l’Etat a commencé autour de 1968. Auparavant, le paternalisme de Nasser fonctionnait. Mais la défaite de 1967 face à Israël a développé la compréhension que “le père” n’était pas infailible.

L’idée est apparue que les travailleurs avaient des intérêts différents de ceux des gouvernants. Comme beaucoup d’autres qui mettront par la suite en place le Comité de coordination, j’avais à l’époque peu de considération pour le syndicalisme. Les questions politiques nous intéressaient beaucoup plus. Nous nous sommes tournés vers les organisations marxistes parce qu’elles combattaient le régime.

Lors de la guerre de 1973, la plupart d’entre nous avaient été mobilisés et nous

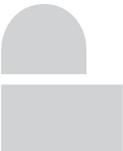




avons eu l'espoir que le pays allait être libéré de la mainmise impérialiste. Nous avons découvert à cette époque l'importance de la corruption, notamment dans les entreprises publiques.



Nous nous sommes présentés aux élections syndicales de 1976. Pour la première fois, les plateformes proposées mélangeaient revendications économiques et revendications politiques. Cela a facilité les mobilisations ultérieures. Les émeutes de la faim de janvier 1977 ont permis de franchir une nouvelle étape : il ne s'agissait pas seulement d'un affrontement avec le paternalisme, mais aussi avec la violence policière.



Pour nous, il était clair que le pouvoir organisait un retour vers la soumission à l'impérialisme, notamment celui des USA. Et on a effectivement connu des privatisations, la remise en cause des services publics, l'ouverture aux capitaux privés, la libéralisation des prix, l'ouverture aux investissements étrangers, et des modifications de la législation sociale contraires aux intérêts des travailleurs. Toute cette politique a été mise en oeuvre avec l'accord de l'ETUF.



En 1984, a eu lieu la première vague de privatisations. Des comités contre les privatisations et la dégradation de la législation sociale se sont mis en place, notamment au Caire, à Helwan et Mahallah, ainsi qu'au niveau national. Y participaient des représentants de partis légaux, des communistes et des syndicalistes indépendants.



Dans le textile, la police avait tiré en 1984 sur les ouvriers et il y avait eu 6 blessés graves.

En 1989, dans la grande usine siderurgique d'Helwan, la police est entrée de force dans l'usine occupée et a tué un ouvrier. Suite à cette grève, les dirigeants de la lutte et les militants politiques qui avaient soutenu la grève ont été arrêtés de façon massive.



Lors des élections syndicales de 1991, de nombreux militants de gauche ont été élus : ils avaient condamné les privatisations que la direction de l'ETUF avait acceptées. Le gouvernement a alors décidé de les éliminer. Les militants accusés, même à tort, d'être membres d'organisations communistes ont été arrêtés, ou ont été victimes de diverses sanctions et brimades.

En 1996, il n'y a pas eu d'élimination préalable des candidats oppositionnels. Et malgré une fraude importante, des oppositionnels avaient été élus pour la première fois au niveau des comités locaux. Ce n'était pas le cas au niveau des responsables nationaux : le gouvernement était intervenu énergiquement pour que les anciens responsables des syndicats nationaux de branche restent en place. Au niveau de la Confédération, 23 postes étaient à pourvoir et le ministre avait établi sa liste. Comme deux candidats proposés par le bureau confédéral sortant ne convenaient pas au pouvoir, celui-ci a décidé que le nombre de postes serait ramené à 21 !

Des tentatives de résistance ont donné naissance à plusieurs structures. Pendant ce temps-là, le pouvoir faisait tout ce qu'il pouvait pour épurer les syndicats de tous les opposants.

En 2001, le Comité de coordination pour les libertés syndicales et les droits des travailleurs a été créé pour organiser la résistance. Ce comité a rassemblé tous ceux qui s'étaient mobilisés auparavant contre les privatisations : des militants politiques, des syndicalistes indépendants, dirigeants de lutte indépendants, des dirigeants ouvriers qui étaient prêts à se présenter aux élections de 2001, des ONG défendant les droits des travailleurs.

Une partie des membres du Comité de coordination était élus dans des Comités syndicaux locaux. Mais aucun oppositionnel n'avait à l'époque de responsabilité au niveau national car, depuis 1991 des oppositionnels avaient été élus au niveau local, mais aucun à un niveau plus élevé.

Ceux qui étaient membres des différents partis n'étaient pas dans le Comité au nom de leur parti, mais en tant que syndicaliste individuel.

Lorsque le Comité de coordination a été créé en 2001, il avait trois objectifs :

- favoriser l'indépendance syndicale au sein de l'ETUF ou la formation de syndicats indépendants,
- faciliter la reprise de mobilisations ouvrières structurées,
- former les travailleurs à la défense de leurs intérêts.

Tout cela est expliqué dans la brochure "Ouvriers sans syndicat et syndicat sans ouvriers" écrite par Saber Barakat et Khaled Ali.

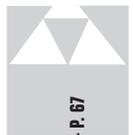
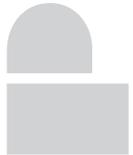
Les trois objectifs du Comité ont été atteints à des degrés divers :

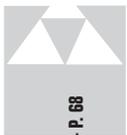
- les mobilisations ouvrières ont redémarré,
- des plateformes électorales sont à nouveau apparues au moment des élections syndicales,
- par contre, la constitution de syndicats indépendants a été reportée à plus tard, car certains partis politiques y étaient opposés en expliquant que cela diviserait la classe ouvrière.

Le parti Tagammu (parti légal de gauche très modérée) et le PC, dont des militants participaient simultanément au Tagammu, étaient opposés à la constitution de syndicats indépendants. Ils considéraient que la création de syndicats indépendants diviserait la classe ouvrière. Ces deux partis ont gardé cette position jusqu'à ce que le syndicat indépendant des collecteurs d'impôts fonciers ait réussi à obtenir sa reconnaissance par le pouvoir en 2009.

La remontée des luttes s'est traduite par au moins une centaines de grèves par an entre 2001 et 2006.

Un seuil qualitatif a été franchi en 2006 avec la grève de l'usine textile de Mahallah, avec la demande de la dissolution de la structure syndicale officielle et son remplacement par un syndicat indépendant. La grève a été relayée par les médias





indépendants (presse et chaînes privées de télévision dont Al Jazeera), ainsi que par l'utilisation intensive des mobiles et la mise en place de blogs. Le rôle des femmes dans la direction des grèves est apparu en 2006, avec notamment le slogan devenu célèbre des femmes de Mahallah : "Où sont les hommes ? Les femmes sont là !".

La montée des mobilisations a continué jusqu'en 2008. A Mahallah, un appel à faire grève le 6 avril 2008 a été lancé. Les objectifs étaient, sur le plan national, l'instauration d'un salaire minimum et la création de syndicats indépendants. Mais des organisations politiques, et notamment Kifaya et les mouvements de jeunes ont décidé de transformer ce mouvement en grève politique incluant l'appel à la chute de Moubarak.

Dans le Collectif syndical coexistaient plusieurs points de vue :

- certains voulaient uniquement continuer à se battre au sein de l'ETUF pour l'indépendance du syndicat,
- d'autres estimaient cela impossible, et voyaient comme seule possibilité la construction de syndicats indépendants, c'était notamment mon point de vue,
- d'autres enfin proposaient de construire des syndicats indépendants, tout en continuant le combat à l'intérieur de l'ETUF.

Certains ont évolué dans leurs positions. Cela a été, par exemple, le cas de Kamal Abou Aita des collecteurs d'impôts fonciers. Avant 2006, il était président de son syndicat, mais le pouvoir lui avait interdit de se présenter à nouveau. Il avait intenté un procès et put être finalement candidat en 2006. Mais il n'avait pas été élu suite à la fraude organisée par le pouvoir et avait à nouveau intenté un procès. La grève de 2007 l'a fait changer d'avis. Les travailleurs ne voulaient plus de la centrale officielle et réclamaient un syndicat indépendant. Kamal Abou Aita s'est alors lancé dans la mise en place du premier syndicat indépendant que l'Égypte ait connu depuis une soixantaine d'années.

Le 6 avril 2008 a été très dur pour les travailleurs de Mahallah : ils ont beaucoup perdu dans cette grève. Mais le 6 avril a été positif pour le mouvement démocratique au niveau national, parce qu'il alliait des revendications ouvrières et des revendications démocratiques nationales. Le 6 avril a permis à la population de voir l'importance des ouvriers dans la confrontation avec le pouvoir. Ce sont les premiers qui ont décroché puis foulé aux pieds les portraits de Moubarak sur la grande place de Mahallah. C'est cela qui a conduit à la révolution de 2011.

Les grèves ouvrières ont continué en adoptant petit à petit la revendication de la chute du régime.

Et le gouvernement avait une position contradictoire : d'un côté, il a satisfait certaines revendications matérielles et, de l'autre, il a réprimé les mobilisations très violemment.

Le gouvernement a utilisé les divisions politiques existant entre les travailleurs, et a réussi jusqu'à un certain point. Et encore aujourd'hui, à Mahallah, les dirigeants de luttes sont divisés : ils sont incapables de créer un syndicat indépendant à cause de ces conflits politiques entre eux. Toutes les organisations politiques ont aggravé ces divisions à Mahallah.

Mais cela n'empêchera pas le mouvement ouvrier de continuer, car depuis 60 ans il a été capable de se maintenir malgré la répression.

On est dans une phase de construction d'un nouveau mouvement ouvrier qui se caractérise par l'idée de la nécessité d'organisations indépendantes, ainsi que la conscience des revendications ouvrières et patriotiques.

Les travailleurs ont appris que le gouvernement et les patrons étaient contre eux. Au cours des derniers mois, des dizaines de syndicats indépendants se sont créés. La plupart des nouveaux syndicats sont indépendants de tout parti politique, même de gauche. Certains sont hostiles à toutes les organisations politiques, et parfois de façon un peu malade : ils pensent que les partis cherchent à les manipuler.

Pourtant, différentes organisations politiques travaillent ensemble pour aider les nouveaux syndicats à se créer et à se développer. Elles contribuent ainsi à l'indépendance des syndicats et au développement du mouvement ouvrier.

Fin mai 2011, s'est tenu un premier stage de formation, en coopération avec les associations se battant pour les droits des salariés et les droits de l'Homme, ainsi que diverses organisations politiques. Un nouveau stage est prévu. Il sera financé par l'ECESR, mais ce sont des syndicalistes de longue date qui l'organisent.

Ces formations portent sur l'indépendance syndicale, la gestion démocratique des syndicats. L'accent est mis sur le fait que l'efficacité d'un syndicat repose sur son implantation. Il s'agit de mettre en place un syndicalisme indépendant et de masse, et non pas un syndicalisme de services à la manière de l'ETUF. Il faut pour cette raison créer des structures intermédiaires entre la direction nationale et les structures de base : des comités de délégués au niveau des ateliers, des villes, etc.

Les activistes syndicaux doivent inciter les travailleurs à rejoindre les syndicats indépendants en leur expliquant l'importance de coopérer avec toutes les organisations de la société civile, y compris les partis. Mais cela doit se faire en restant indépendant de toute organisation politique ou religieuse. Les décisions d'un syndicat ne doivent venir que de ses adhérents et être en conformité avec leurs intérêts.

Pour parvenir à ce type de syndicalisme, les délégués doivent être formés de façon très intensive. Cela fait 60 ans que nous avons des syndicats de services dépendant du pouvoir. Il faut former les militants sur un modèle complètement différent de syndicalisme : il faut les convaincre que la force d'un syndicat ne





peut provenir que de sa base et non pas de l'Etat ou des partis politiques. Les travailleurs sont l'origine et la fin. Nous voulons un syndicalisme pour les travailleurs et par les travailleurs. Ce sont eux qui changeront les données économiques et politiques, et nous sommes persuadés que nous y parviendrons”

(1) Joel Beinin et Marie Duboc « Justice for All: The Struggle for Worker Rights in Egypt » (2010) p 118.

www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867

(2) Entretien avec Khaled Ali, avocat spécialisé dans le droit du travail, animateur du Centre égyptien pour les droits économiques et sociaux (sigle en anglais ECESR).

<http://hebdo.ahram.org.eg/arab/ahram/2011/6/8/visa0.htm>

Les propos de Khaled Ali et Saber Barakat ont été recueillis au Caire le 28 mai 2011 par Annick Coupé, Julien Ente et Alain Baron pour l'Union syndicale Solidaires (France). Traduction assurée par Françoise Clément.

ENTRETIEN AVEC FATMA RAMADAN

(deuxième partie)

Fatma Ramadan est inspectrice du travail à Guiza, dans l'agglomération du Caire. Elle est fortement impliquée depuis longtemps dans les structures parallèles à la centrale syndicale officielle, comme par exemple le CCTUWRL (Comité de coordination pour les libertés syndicales et les droits des travailleurs). Fatma est par ailleurs membre de Tagdid (Renouveau socialiste) - un groupe politique issu du courant politique international dont le SWP britannique est la principale organisation - ainsi que de Tahaluf, le parti plus large dont Tagdid est partie prenante.

Quels défis principaux le syndicalisme doit-il relever ?

Un danger énorme existe, dont le mouvement ouvrier doit être conscient : la volonté de l'isoler du reste du mouvement social. Face à cela, les militants syndicaux doivent avoir une vision plus large que la seule lutte sur les revendications immédiates des travailleurs. Je pense par exemple qu'on ne peut pas se limiter au problème du montant du salaire minimum sans poser celui du salaire maximum.

Où en est le mouvement syndical ?

Nous sommes dans une situation contradictoire :

- D'un côté, les mobilisations de ces derniers mois donnent beaucoup d'espoir ;
- Mais de l'autre, nous n'avons pas d'héritage sur lequel nous pouvons nous baser. Pire, ce dont nous disposons est un mauvais héritage qui fait douter les travailleurs de l'intérêt d'avoir des syndicats : ils ont du mal à voir en quoi les nouveaux syndicats pourraient différer des anciens.

De plus, le Premier ministre se déclare favorable au pluralisme, mais dans le même temps il fait tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher de le mettre en oeuvre, par exemple en entravant la tenue de réunions de salariés. C'est notamment le cas au sein des services du ministère du Travail où les responsables ont expliqué que le droit de constituer des syndicats avait été annulé.

La faiblesse majeure des nouveaux syndicats est que, dans la plupart des cas, ils ne sont pas le résultat d'un processus long. Le plus souvent, quelques militants politiques organisent des réunions restreintes afin de rassembler les signatures nécessaires à la proclamation d'un syndicat et au dépôt de sa demande de légalisation. Ils expliquent que l'organisation minoritaire ainsi créée





prendra par la suite un caractère de masse. Je ne suis pas d'accord avec une telle conception, dans laquelle les travailleurs sont passifs et où ce sont des militants qui dirigent. C'est une vision élitiste du syndicalisme qui peut conduire à l'isolement. Le syndicalisme doit se construire à partir de la base et de façon démocratique. Là où je travaille, nous n'avons demandé l'enregistrement du syndicat qu'après avoir organisé une réunion large.

Ne pas impliquer le maximum de salariés à la construction de nouveaux syndicats peut, par ailleurs, aboutir à la création de plusieurs syndicats indépendants sur le même lieu de travail.

Quel est l'avenir de l'ETUF, la centrale officielle sous l'ancien régime ?

Il ne faut pas se focaliser sur cette question. L'important est que se créent des syndicats de base démocratiques. Dans ce cadre, il y a deux possibilités : soit, grâce à la concurrence avec les syndicats indépendants, l'ETUF fonctionne sur d'autres bases, et ce sera une victoire ; soit l'ETUF disparaîtra.

Propos recueillis au Caire le 31 mai 2011 par Alain Baron et Julien Ente pour l'Union syndicale Solidaires (France). Traduction par Omar El-Shafei.

L'ASSOCIATION FEMME NOUVELLE

Rencontre avec Nawla Darwiche, qui assure en ce moment la présidence de l'association, et Mona Ezzat qui s'occupe notamment de l'organisation des campagnes.

NAWLA DARWICHE

“Femme Nouvelle” n’est pas une “association de services”, mais une organisation de “plaidoyer social”. La plupart de ses militantes ont des racines politiques de gauche et défendent un féminisme ayant une portée sociale.

Même si elle est assez connue, notre association a des moyens limités. Pour contourner les atteintes à la liberté d’association, nous avons commencé à exister en 1984 sous forme d’un comité ad-hoc, puis en 1991 sous la forme juridique de société à but non lucratif. En 2003, nous avons tenté d’être reconnue comme ONG, mais au bout de 2 mois et 2 jours, le Ministère des Affaires sociales nous a informé par courrier que cela nous avait été refusé sur avis des services de sécurité. Nous avons alors lancé une grande campagne nationale et internationale et nous avons reçu de nombreux soutiens.

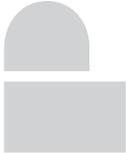
Depuis des années, “Femme Nouvelle” s’occupe en Egypte de sujets tabous, comme par exemple les violences faites aux femmes. L’association a eu un rôle pionnier en ce domaine. C’est en effet la première organisation qui se soit battue contre les agressions physiques, sexuelles et morales. La situation des femmes au travail s’est beaucoup aggravée depuis 1993, raison supplémentaire pour tenter de briser le mur du silence.

La montée des fondamentalistes est effrayante. Certaines déclarations des responsables des Frères musulmans demandent, par exemple, que ceux-ci n’épousent que des femmes membres de la confrérie.

Mais, simultanément, un nouvel esprit est né sur la place Tahrir : il n’y a pas eu un seul cas de harcèlement sexuel pendant les 18 jours qui ont fait tomber Moubarak. Il en a été de même dans les autres villes. Pendant ces 18 jours, un Frère musulman a même déclaré présenter ses excuses aux femmes qu’il aurait pu offenser. Le jour des élections, il n’a pas été signalé de cas de harcèlement sexuel.

Notre travail en direction des salariés est plus important que jamais car, depuis 2005, le nombre de mobilisations a franchi un seuil qualitatif. Nous sommes dans un moment historique où les militants des droits de l’Homme ont eu un rôle décisif à jouer. En effet, depuis plus de 50 ans, l’Egypte a connu un vérita-





ble vide politique avec des partis politiques fantoches. Si la société civile n'est pas à la hauteur et n'a pas de rapports plus étroits avec les masses, l'Égypte va revenir des dizaines d'années en arrière. Des progrès restent à faire du côté des syndicats au niveau de la prise en compte de la dimension femme, notamment au niveau de la formation.

En 2007, notre association a décidé de mener une étude de terrain sur les ouvrières de l'industrie (1). C'était, à ma connaissance, la première fois qu'un tel travail était réalisé en Égypte. Elle portait sur 600 salariées employées dans trois secteurs où la concentration de main-d'oeuvre féminine est élevée : textile, industrie pharmaceutique et assemblage de pièces électroniques. Les résultats sont incroyables : nous n'imaginions pas un tel niveau de détresse. A la fois en tant que salariée et en tant que femme. Nous avons organisé trois tables rondes avec elles, et elles nous demandaient ce qu'elles devaient faire ainsi que ce que nous pouvions faire pour elles. Nous avons répondu que nous n'agissons pas à la place des gens, mais avec eux. On a publié un film documentaire avec les témoignages de quatre ouvrières.

Mais nous ne voulions pas nous contenter de faire des recherches et traiter ces femmes comme des "animaux de laboratoire". Nous voulions les aider à s'organiser. Depuis 2010, nous avons commencé une deuxième étape de recherche, plus qualitative. Ce n'est pas le nombre de personnes étudiées qui nous intéresse : ce n'est en effet pas notre fonction d'organiser les gens. L'association intervient dans des secteurs où il n'existe pas d'organisation syndicale. Elle fait le travail de prise de conscience, et elle met ensuite les ouvrières en contact avec la confédération indépendante.

Notre recherche a porté sur les "Zones franches", qui existent dans les quatre gouvernorats d'Alexandrie, Suez, Ismaïlia et Port-Saïd. Les femmes qui viennent travailler dans ces usines sont, en général, originaires des zones rurales alentours. Elles sont doublement stigmatisées : sur leur lieu de travail, et dans la localité dont elles sont originaires. De plus, là où la densité de main-d'oeuvre féminine est élevée, l'encadrement est masculin et le harcèlement sexuel répandu.

Nous avons décidé de procéder ainsi :

- Sélectionner des ONG de terrain pouvant procurer des formations ;
- Commencer à travailler avec les ouvrières sur les questions de genre, de droits syndicaux, leur expliquer comment s'y prendre pour créer un syndicat, etc.

Sur la base de ce travail, des femmes d'autres secteurs nous ont alors contactés, comme par exemple des infirmières, ou encore des femmes de ménage à qui la loi interdit explicitement de former un syndicat. Et ces dernières nous ont demandé de les aider à en constituer un.

On ne travaille pas seules dans notre coin. Au contraire, on cherche à le faire

en réseau avec d'autres organisations, comme par exemple celles faisant de l'aide juridique.

Lorsque des femmes syndicalistes nous contactent, nous les mettons en contact avec des avocats.

Nous publions également des communiqués de solidarité. Tous les quatre ans nous participons à la session sur les droits de l'Homme organisée par l'ONU : en février 2010, c'était le cas de l'Egypte qui était étudié.

En plus de notre travail concernant les femmes, nous nous occupons également d'autres sujets comme la liberté d'organisation. "Femme nouvelle" a notamment contribué à empêcher une aggravation de la loi régissant les ONG.

MONA EZZAT

Les recherches que nous avons effectuées depuis 4 à 6 ans nous permettent de disposer de données sérieuses concernant la situation des femmes au travail ⁽¹⁾. Nous disposons maintenant d'un réseau d'informations de terrain ayant une certaine vision commune au sujet des droits des femmes. Les organisations avec lesquelles nous avons travaillé sont passées d'une attitude d'offre de services basée sur la charité, à une action de soutien aux revendications basées sur les droits humains.

Nous avons, par exemple, contribué à impliquer ces organisations de terrain dans une petite étude concernant le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Au début, la plupart de leurs membres n'étaient pas conscientes de ces discriminations. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, et elles créent dans leurs propres organisations des commissions sur la violence contre les femmes, les femmes au travail, etc.

Certaines ouvrières ont commencé à avancer des revendications spécifiques au genre, par exemple autour des droits liés à la maternité : il n'y a, par exemple, pas de congé maternité dans les Zones économique spéciales". Les ouvrières avec qui nous avons travaillé ont aidé d'autres à en prendre conscience. Nous sommes face à un véritable phénomène boule de neige : de plus en plus de femmes contactent le département "campagnes" de notre association.

Dans les entreprises de Suez, après avoir travaillé sur les droits humains, nous avons également abordé les droits de s'organiser et de se syndiquer.

A un autre niveau, nous intervenons également dans les milieux académiques et politiques. Nous distribuons du matériel, des communiqués de presse, organisons des conférences, etc.

Nous avons des contacts avec le Bureau international du travail (BIT), et bien entendu l'ONG Oxfam qui est notre bailleur de fonds.

Ce que nous visons, à l'avenir, c'est développer les possibilités de leadership parmi les femmes travailleuses, qu'elles soient en capacité de négocier, de faire du lobbying. A l'occasion du 1^o mai 2011, nous avons lancé parmi les femmes





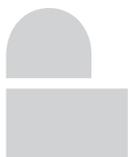
et les hommes une pétition comportant une série de revendications concernant les femmes au travail, et pas seulement les ouvrières. Nous pensons que c'est important dans le cadre de la tentative de blocage du processus révolutionnaire. Le nouveau ministre du travail peut être un point d'appui : c'est un ancien expert du BIT, et il connaît donc très bien les normes internationales en vigueur. Il organise en ce moment des "consultations", mais il ne semble pas être au courant que des associations de femmes existent en Egypte.

(1) Certains des éléments de ces enquêtes sont reproduits dans le texte de cette revue concernant les discriminations envers les femmes au travail.

Propos recueillis le 29 mai 2011 au Caire, par Annick Coupé, Julien Ente et Alain Baron pour l'Union syndicale Solidaires (France). Traduction de Mona assurée par Françoise Clément.

Lecture : <http://whoisshe.wmf.org/eg/content/about-wmf>

La construction du syndicat indépendant



*Pancarte avec le logo de la centrale syndicale indépendante
Manifestation du 1^{er} Mai 2011, Place Tahrir, Le Caire
Photo : Romain Hingant*

LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE INDÉPENDANTE

LA CRÉATION DE LA NOUVELLE CENTRALE

Ses représentant-e-s rencontré-e-s au Caire expliquent (1) : *“En janvier, existaient déjà quatre syndicats indépendants : collecteurs des impôts fonciers, techniciens de la santé (2), enseignants et retraités. Ils discutaient de la mise en place d’une nouvelle confédération lorsque la révolution s’est produite, et nous y étions tous personnellement impliqués.*



الاتحاد المصري للنقابات المستقلة

Le 30 janvier, sur la place Tahrir, la création de la Confédération a été annoncée. Le comité constitutif a appelé à la création de structures syndicales de base, puis à leur regroupement en syndicats nationaux sur la base de quatre principes

- l’indépendance envers le gouvernement, les patrons, les partis politiques et les organisations religieuses
- la démocratie totale dans l’organisation des syndicats,
- chercher à faire adhérer le plus possible de salariés de façon à ce que les syndicats soient véritablement représentatifs des travailleurs,
- rendre le syndicat réellement efficace dans la défense des droits des travailleurs, la conquête de nouveaux droits et l’amélioration de la situation des salariés.

L’implication des travailleurs dans la révolution a accéléré le départ de Moubarak”.

En juin 2011, à l’occasion de sa venue au Congrès de l’Union syndicale Solidaires, la représentante de la nouvelle confédération explique (3) : *“La date du 30 janvier représente pour les travailleurs le début du chemin vers la liberté, la démocratie et l’autonomie syndicales. Elle marque la volonté de construire une démarche crédible et une structure forte afin de pouvoir défendre les intérêts des travailleurs et leurs conditions de travail.*

La classe des travailleurs en Egypte ne tolère plus qu’on lui barre le chemin de la conquête de ses droits. Elle refuse désormais la tutelle de la structure soumise



au pouvoir qui n'avait de syndical que le nom. Son travail consistait à discréditer les revendications syndicales pour maintenir les privilèges de ses dirigeants". " La création de la Confédération indépendante est une application concrète du slogan de la Révolution du 25 janvier : Pain – Liberté - Justice sociale". " La Confédération indépendante a ouvert ses portes à tous les syndicats qui souhaitent y adhérer. Celle-ci s'efforce d'informer les syndicats sur les démarches, les valeurs syndicales et le rôle local et international qu'ils peuvent jouer".

La nouvelle confédération a tenu sa conférence de fondation le 2 mars au siège de l'Ordre des journalistes. Cette réunion a regroupé plusieurs centaines de syndicalistes provenant de villes et de secteurs professionnels variés : impôts, enseignants, textile, sidérurgie, etc.

"Au cours de sa réunion du 6 mars 2011, le Comité fondateur a décidé de :

- Poursuivre la construction de syndicats indépendants ;*
- Organiser un congrès fondateur en avril (ce qui a été fait) ;*
- Adopter les statuts provisoires de la Confédération, élire son Comité fondateur, le congrès fondateur devant organiser dans un délai d'un an une Assemblée générale pour élire les responsables ;*
- L'organisation d'un meeting de travailleurs, place Tahrir à l'occasion de la fête du travail le 1er mai 2011 (ce qui a été fait).*

Fin mai 2011, une trentaine de syndicats avaient rejoint la nouvelle centrale". (4)

L'ÉVOLUTION DE LA LEGISLATION SYNDICALE

"Après la chute de Moubarak, le secrétaire général adjoint de la centrale officielle (ETUF) avait été désigné par le nouveau pouvoir au poste de ministre du Travail. Aucun changement n'est intervenu et nous avons demandé son remplacement par un ministre qui respecterait les libertés syndicales. Nous avons, par contre, accepté la nomination de son successeur, Ahmed El Borai. Nous l'avions pourtant combattu dans le passé, mais dans le nouveau contexte nous savions qu'il défendrait les libertés syndicales. Nous avons eu raison, car le 12 mars, il a promulgué un décret sur les libertés syndicales basé notamment sur les conventions internationales, ce qui rendait notamment possible la création de syndicats indépendants". (1)

Effectivement, explique Souad Abdel-Hamid (3), "le nouveau ministre du Travail et de l'Immigration, Ahmed El-Borai, s'est engagé à respecter tous les accords, traités et pactes internationaux et nationaux. De même, il a annoncé dans un communiqué un plan d'application des libertés syndicales, reposant sur les principes suivants :

1. La reconnaissance totale et sans réserve du droit des travailleurs à créer des syndicats et à adhérer au syndicat de leur choix ;
2. L'indépendance totale des syndicats en ce qui concerne leur fonctionnement interne, leur statut, leur gestion et le choix de leurs dirigeants ;

3. *Le droit des syndicats de créer fédérations, confédérations et unions syndicales et de s'affilier à des fédérations ou unions internationales ;*
4. *L'indépendance des syndicats par rapport au ministère du Travail. Les statuts et documents administratifs des syndicats seront à déposer au ministère (provisoirement, la future loi devant confier ce rôle au tribunal se situant dans le périmètre géographique du siège du syndicat). Le rôle de celui-ci sera de leur fournir le récépissé de déclaration leur permettant de bénéficier de la personnalité juridique ;*

5. *Le ministère étudie actuellement les modalités d'organisation des prochaines élections professionnelles et syndicales, à l'écart de tout contrôle du ministère. Le ministère se concertera avec les syndicats à ce propos".*

Une nouvelle loi est donc en préparation qui devrait garantir les libertés syndicales. La nouvelle confédération demande le soutien des syndicats du monde entier pour que les conventions internationales protégeant les droits des salariés et des organisations syndicales soient enfin respectées. Elle leur demande également d'empêcher que l'Égypte soit retirée de la liste noire de l'Organisation du travail (OIT) tant que cela ne sera pas le cas.

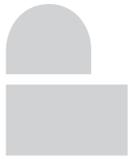
VERS LE PLURALISME SYNDICAL ?

La nouvelle confédération pense que l'ancienne centrale syndicale ne sera finalement pas dissoute. Le plus probable est donc que les deux centrales soient en concurrence lors des élections professionnelles prévues à l'automne 2011. La Confédération indépendante ne demande pas la dissolution de l'ETUF. Elle exige, par contre, que les mêmes règles s'appliquent aux deux centrales. Il est pour elle, par exemple, inadmissible que lorsqu'un syndicat indépendant se crée, certains patrons continuent à verser à l'ancien syndicat officiel le montant des cotisations syndicales prélevées sur le salaire !

UN PRESENT PORTEUR D'AVENIR

"Le train de la création des syndicats indépendants vient de se lancer à toute allure. Ces créations sont proportionnelles à l'effondrement des syndicats officiels. Nous assistons à l'expression d'une volonté de vivre et faire vivre le droit à la justice. Cette volonté doit triompher. La volonté de l'Union nationale des syndicats indépendants est d'être aujourd'hui et demain en pointe des revendications des travailleurs. Ce sont en effet les travailleurs qui construisent un pays. Ils représentent sa richesse humaine et productive et assurent sa croissance et son développement". ⁽³⁾

Le siège de la centrale est une véritable ruche. Ses responsables ont expliqué à la délégation de Solidaires : "Tous les jours, des travailleurs se déplacent ou téléphonent pour demander une aide à la création de syndicats, par exemple pour écrire un règlement intérieur. Nous avons des militants ayant les compétences pour cela, mais ils ne sont là que pour les aider. C'est aux syndiqués eux-mêmes de d'établir leur règlement intérieur. Nous devons également leur





expliquer les démarches à entreprendre pour faire reconnaître le syndicat, quels sont les documents à remplir, comment réunir l'assemblée constitutive du syndicat, comment élire les organes dirigeants et répartir les tâches. Lorsqu'ils rencontrent des obstacles, nous les aidons à les surmonter.

Souvent, par exemple, les banques ne veulent pas leur ouvrir des comptes. Au début, les structures locales du ministère du Travail refusaient d'aider les salariés voulant constituer un syndicat. Elles leur expliquaient, par exemple, que le nouveau syndicat devait avoir un tampon sans leur dire qu'il fallait obtenir une autorisation officielle pour avoir le droit d'en faire fabriquer un ! Nous avons réussi à contraindre les services du ministère du Travail à changer d'attitude. Malgré cela, le mouvement pour la constitution d'un syndicalisme indépendant se développe chaque jour un peu plus en Egypte”.

DEVELOPPER LES LIENS INTERNATIONAUX

“La direction de l'ETUF ne tire pas sa légitimité des travailleurs. Du temps de Moubarak, elle éliminait des listes aux élections syndicales les candidats signalés par les services de sécurité. Aujourd'hui elle ne demande pas le départ du pouvoir du Conseil supérieur des forces armées et fait campagne pour l'arrêt des grèves. Pour toutes ces raisons, la Confédération indépendante demande aux instances syndicales du monde entier de boycotter l'ETUF.”⁽⁵⁾

Le principal représentant du syndicat des impôts fonciers explique : “Nous ne voulons pas d'argent. Différentes expériences ont montré que l'afflux d'argent de l'étranger ne donne pas de bons résultats et conduit trop facilement aux dérives de la corruption. Mais éduquer et former, c'est notre besoin prioritaire. Nous voudrions aussi renforcer notre travail avec les syndicats d'autres pays d'Afrique du Nord, comme la Tunisie et le Maroc. Ces derniers ont plus d'expérience en matière de formation, par exemple des femmes et des jeunes. Nous, nous avons une solide expérience des grèves. Nous pouvons échanger nos expériences et apprendre les uns des autres.”⁽⁶⁾

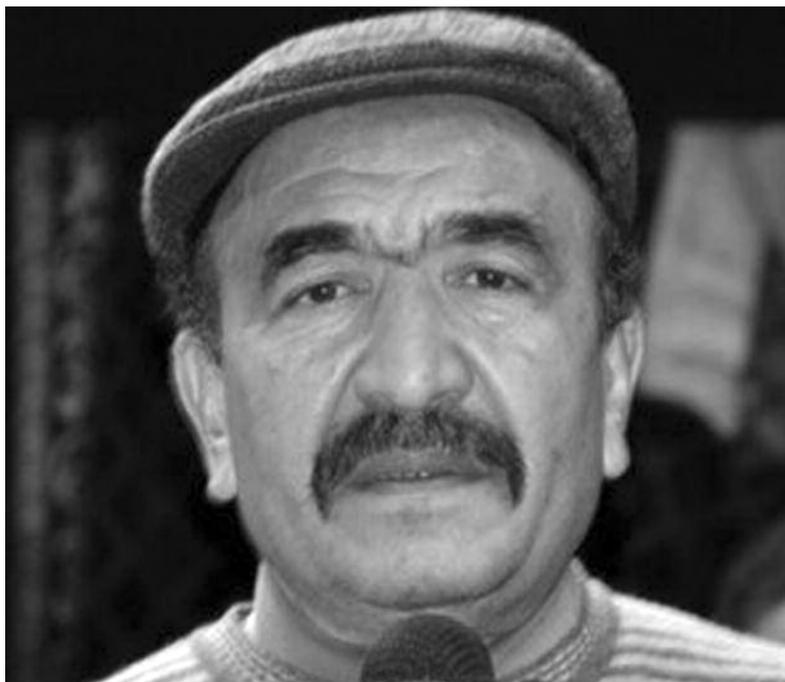
Lors du déplacement de la délégation de Solidaires en Egypte, des échanges et des demandes de collaboration ont eu lieu concernant les secteurs, des télécoms, de l'enseignement (voir compte-rendu spécifique), des retraités (voir compte-rendu spécifique). Le syndicat des impôts indirects, fondé le 11 mai 2011, était particulièrement intéressé par des échanges sur les moyens d'en finir avec la corruption.

Une discussion s'est engagée sur la façon de lutter contre l'existence de “Zones franches” qui sont dispensées d'appliquer la législation du travail égyptienne. Une discussion spécifique a eu lieu concernant celles d'entre elles

qui bénéficient d'un libre accès aux marchés américains et israéliens à condition que leurs marchandises incorporent un pourcentage significatif de produits intermédiaires israéliens. ⁽⁷⁾

Propos recueillis au Caire par Annick Coupé, Julien Ente et Alain Baron pour pour l'Union syndicale Solidaires (France). Traduction assurée par Françoise Clément Traduction d'El-Sayeda ABDEL-HAMID ABDEL-GAWAD, dite Souad ABDEL-HAMID, par Hanny Hanna (Sud Collectivités territoriales) pour l'Union syndicale Solidaires.

1. Une première prise de contact entre la nouvelle centrale et la délégation de l'Union syndicale Solidaires a eu lieu le mardi 24. Une rencontre beaucoup plus longue a eu lieu le samedi 28 mai : étaient présents, du côté égyptien, 6 syndicalistes enseignants, 4 représentantEs du syndicat des retraités, 2 du syndicat des impôts indirects, rejoints ensuite par de nombreux syndicalistes du textile.
2. Il s'agit des personnels recrutés au niveau Bac +2. "Bien que cette catégorie constitue le gros des personnels de la Santé, elle est défavorisée par rapport aux médecins et au personnel administratif. Ces salariés ne sont pas protégés par la réglementation. Aucun syndicat ne défendait leurs droits contre les pratiques arbitraires de l'Etat. Leurs revendications étaient ignorées par les médias officiels. Ne pouvant compter sur la Fédération syndicale officielle, et inspirés par la Révolution du 25 janvier 2011, ils ont décidé de créer un syndicat indépendant afin de choisir librement leurs représentants. C'est la première fois que des milliers d'agents techniques de la Santé se réunissent pour revendiquer leurs droits". (Souad ABDEL-HAMID traduite par Hanny Hanna).
3. El-Sayeda (Souad) Abdel-Hamid Abdel-Gayad, est membre du Comité fondateur de la nouvelle centrale. Elle participe à la direction de celle-ci au titre du syndicat des retraitésEs.
4. D'après Kamal Abbas du CTUWS, le nombre total d'adhérents au 1^{er} mai 2011 s'établissait à 250 000. Noha El-Hennawy: Egypt's workers: Between party politics and unionization www.almasryalyoum.com/en/node/418296
5. Entretien de la Confédération indépendante avec la délégation de Solidaires (24 mai 2011)
6. Interview de Kamal Abou Aita à la CSI www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-kamal-abou-aita-reta.html
7. Voir à ce sujet Benin-Duboc (2010), pp 48 - 55.



Kamal Abou Aita, président de RETA et de la confédération indépendante.

LE SYNDICAT DES IMPÔTS FONCIERS (RETA)

Les 55 000 collecteurs d'impôts fonciers dépendant des collectivités locales sont les premiers à être parvenus à constituer un syndicat indépendant, suite à leur grève massive et victorieuse de 2007.

Dès la fin de la grève, le Comité national de grève, où sont représentés les comités de grève de tous les Gouvernorats, décide de constituer un nouveau syndicat national. Celui-ci est "un bébé dont la mère est la grève" ⁽¹⁾.

Les principes suivants sont adoptés :

- indépendance envers les institutions syndicales pro-gouvernementales,
- adhésion libre, contrairement aux syndicats officiels,
- instances élues et mandatées démocratiquement, les mandats émanant des sections locales,
- règles bien définies pour le renouvellement des représentants, ce qui n'existe pas dans les autres syndicats. ⁽¹⁾

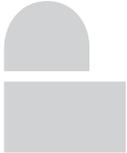
Environ 30 000 salariés signent alors un appel à la création du syndicat indépendant. Des comités syndicaux locaux sont élus au niveau des gouvernorats. Le 20 décembre 2008, plus de 1 000 agents venant de toute l'Egypte se réunissent au Caire et annoncent la création du syndicat, sous le nom de RETA (Syndicat national indépendant des collecteurs d'impôts fonciers). Kamal Abou Aita et la plus grande partie du Comité de grève en constituent le Comité d'animation. Le 21 avril 2009, ce Comité soutenu par une manifestation de 300 adhérents, remet à la ministre une demande d'enregistrement. Après d'intenses négociations, celle-ci accepte. Pour la première fois depuis plus d'un demi-siècle, un premier syndicat indépendant du pouvoir existe en Egypte.

Deux raisons ont facilité cette décision du pouvoir : d'une part, un conflit personnel entre la ministre et le secrétaire général de l'ETUF, d'autre part, le poids des critiques émises envers l'Egypte et l'ETUF lors de la réunion annuelle de l'OIT en 2008, ainsi que dans d'autres rencontres internationales.

Mais la raison essentielle est qu'en s'arrêtant momentanément de percevoir les impôts, les salariés collecteurs mettent directement en danger les ressources de l'Etat.

Le Président de l'ETUF n'ayant échoué pas pu empêcher la création du nouveau syndicat, il propose alors à RETA de s'affilier à l'ETUF ! Mais les dirigeants de RETA rejettent cette offre et expriment fermement leur volonté de rester in-





dépendants. En guise de représailles, l'ETUF fait pression sur l'administration des impôts fonciers pour qu'elle suspende les activités de RETA, et entame en 2009 des poursuites judiciaires contre son président, Kamal Abu 'Eita, ainsi que contre des responsables syndicaux de deux gouvernorats. Le motif invoqué est d'avoir appelé à la création d'un syndicat alors que c'est interdit par la loi...ce qui était, bien sûr, factuellement vrai !

Dans une interview, Kamal Abou Aita raconte *"Notre bureau a été fermé et j'ai été arrêté par la sécurité intérieure. Je me suis défendu moi-même pendant des heures en invoquant le droit garanti par la Constitution d'établir librement un syndicat, conformément à la Convention de l'OIT sur la liberté d'association ratifiée par l'Égypte, suite à quoi le juge a abandonné mon cas. Durant mon procès, des membres du syndicat manifestaient devant le bâtiment où j'étais enfermé, sans quoi j'y serais resté bien plus longtemps. La direction d'ETUF qui fait partie du comité politique du PND, le parti de Moubarak, avec des membres au parlement, a utilisé toute sa puissance pour pousser les travailleurs à se désaffilier de RETA. Certains ont été mutés, d'autres ont subi des déductions de salaire en représailles, ou ont été dégradés. L'ETUF a aussi formé un syndicat concurrent dans notre secteur où elle n'en avait pas, en toute illégalité"* (2).

Après la légalisation du syndicat, les cotisations à l'ETUF ont continué à être déduites automatiquement de la paye des adhérents de RETA et, simultanément, RETA était empêché de collecter des cotisations. *"Lorsque nous essayons de collecter des cotisations syndicales, nous sommes poursuivis pour collecte illégale de fonds"* explique le trésorier-adjoint. Il ajoute même que des hommes de main travaillant pour le syndicat national affilié à l'ETUF ont insulté et agressé physiquement des représentants de RETA dans deux gouvernorats.

Le 27 juillet 2009, le ministre des Finances finit par reconnaître à RETA le droit de constituer une caisse de retraite complémentaire comparable à celle dont disposent les autres syndicats. Le président de l'ETUF s'oppose à cette décision et fait alors pression sur le ministre des Finances. Résultat, le 5 août, le ministre des Finances change d'avis et reverse à l'ETUF les fonds collectés par RETA ! Afin de protester contre cette décision, 37 000 syndiqués de RETA se mettent en grève dans toute l'Égypte. Un millier d'entre eux font un sit-in devant l'Assemblée nationale. Ils dénoncent les présidents de l'ETUF et du syndicat national GUBIFE comme faisant de l'obstruction à l'activité du nouveau syndicat.

La grève est suspendue au bout d'une journée, suite à la promesse du ministre des Finances de prendre en considération les revendications de RETA.

De façon paradoxale, le gouvernement a davantage toléré le syndicalisme indépendant que ne l'a fait l'ETUF. Dans sa plainte auprès de l'OIT (Organisation

internationale du travail), RETA accuse notamment l'ETUF d'avoir incité les autorités gouvernementales à avoir une attitude discriminatoire à leur égard : l'ETUF avait en effet demandé l'ouverture d'une enquête contre les dirigeants de RETA aux motifs qu'ils avaient mis en place leur syndicat en dehors du cadre juridique en vigueur...ce qui était évidemment le cas !

Les collecteurs d'impôts ont recherché la solidarité internationale de la classe ouvrière. En avril 2009, ils ont, par exemple, demandé et obtenu l'affiliation de leur syndicat à l'Internationale des services publics (ISP/PSI). En janvier 2010, ils ont également rencontré le Réseau syndical euromaghreb auquel participent notamment le SNAPAP (Algérie), la CGT d'Espagne et l'Union syndicale Solidaires. ⁽¹⁾

Les collecteurs d'impôts fonciers se sont énormément appuyés sur les Conventions internationales ratifiées par l'Égypte pour soutenir leur revendication du droit à constituer un syndicat indépendant.

La direction de RETA avait choisi de faire sa demande de légalisation en 2009, au moment où une délégation de l'OIT était justement venue en Égypte pour discuter avec le gouvernement du peu de respect des normes internationales concernant le monde du travail. Cette présence de l'OIT a facilité une réponse positive du gouvernement.

Dans son interview, Kamal Abou Aita précise ⁽²⁾ : *"Depuis le départ de Moubarak, l'ETUF a continué à contraindre les membres de RETA à une déduction de cotisation automatique en sa faveur. Après une série de protestations, 6 000 de nos membres ont pu échapper à cette obligation, mais la majorité des autres y sont toujours contraints"*.





RETA continue néanmoins de se renforcer comme le représentant de la grande majorité des collecteurs d'impôts fonciers, en dépit de l'opposition persistante des dirigeants de l'ETUF et de son syndicat national GUBIFE : "En mars 2009, RETA comptait 41 000 employés membres, dans tout le pays, sur un total de 48 000 employés dans ce secteur. Sur 46 membres du comité exécutif, 13 sont des femmes et notre vice-présidente est une femme. Elles sont aussi très présentes au niveau de la base".⁽²⁾

1) Propos recueillis en janvier 2010 auprès de Kamal Abou Aita et Kamal Abbas lors d'une rencontre du Réseau syndical euro-maghreb auxquels participent notamment Solidaires, le SNAPAP (Algérie) et la CGT d'Espagne. www.europe-solidaire.org/spip.php?article19863

(2) Interview de Kamal Abou Aita du 14 mars 2011 www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-kamal-abou-aita-reta.html

Bibliographie :

*Justice for All: The Struggle for Worker Rights in Egypt (2010) pp 31-33, par Joel Beinin et Marie Duboc www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867
Traduction et adaptation par Alain Baron pour l'Union syndicale Solidaires.*

LE SYNDICAT DE RETRAITE-E-S

“L'idée de fonder un syndicat de retraités est venue après avoir découvert que le gouvernement avait gaspillé tout l'argent des retraités. Il avait d'abord intégré la Caisse de retraite dans le budget général de l'Etat. Et notre argent a disparu à cause de la corruption et de la mauvaise gestion.

En 2008, pour défendre les droits des retraités, nous avons réuni un vaste congrès et fondé notre syndicat. Notre objectif principal était de récupérer les fonds volés à la Caisse de retraite après la vague de privatisations qui a entraîné des licenciements et des mises à la retraite à 45 ans.

Le gouvernement a tout fait pour empêcher la mise en place de ce syndicat. Nous avons porté plainte et plusieurs procès ont eu lieu. C'est la révolution qui a permis à notre syndicat d'être reconnu légalement“.

Propos de deux responsables du syndicat des retraité-e-s recueillis au Caire le 24 mai 2011.

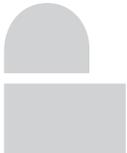
A l'occasion du congrès de l'Union syndicale Solidaires de juin 2011, la représentante de la nouvelle Confédération (1) est longuement revenue sur le syndicat des retraité-e-s, dont elle est par ailleurs une des responsables :

“Les travailleurs à la retraite ou en pré-retraite étaient la catégorie sociale la plus ignorée de la Confédération syndicale officielle (ETUF). Les retraités devaient faire face non seulement à la vieillesse, mais aussi à l'Etat qui se livrait au pillage de leurs cotisations. Des retraités se sont donc réunis pour discuter de leurs problèmes. Après plusieurs réunions, ils ont décidé de créer une structure pour se donner les moyens de défendre leurs intérêts, rétablir leurs droits et protéger les retraités contre tout pillage de leurs cotisations.

DEMARCHES ENTREPRISES

- 8 octobre 2008 : Déclaration de la création du premier syndicat national des retraités en Egypte, comptant 2 500 membres.
- Création de sections dans les différentes régions d'Egypte. Des permanences sont assurées.
- Elaboration d'un projet de loi sur les retraites. Ce projet est soumis à l'Assemblée nationale et transmis par celle-ci à la Commission des propositions et des doléances le 18 janvier 2010, puis à la Commission du travail, où il est mis aux oubliettes jusqu'à la fin de la session parlementaire en juin 2010 !





— 10 juin 2010 : le syndicat des retraités publie une Déclaration des revendications des retraités.

— Le Conseil d'administration, décide de créer officiellement un syndicat national, conformément à l'article 56 de la Constitution égyptienne, après avoir organisé son Assemblée générale et adopté ses statuts. Le syndicat les dépose au ministère du Travail. Celui-ci les refuse. Un recours est déposé le 24 mai 2010.

Les cinq tâches prioritaires du Syndicat des retraités sont :

1- L'intégration des éléments variables dans le calcul des pré-retraites. Cette revendication a été satisfaite pour 450 000 travailleurs avec rappel pour les cinq années précédentes. Un recours a été déposé pour le rappel des années antérieures.

2- Lutter contre les inégalités des augmentations de salaire et contre le plafonnement des augmentations. Pour les salariés privés d'augmentations, un rappel a été obtenu pour les années 2009-2011. Un recours a été déposé pour le rappel des années 2005-2008.

3- Le dépôt de recours au Tribunal administratif contre des mesures législatives qui ont porté préjudice aux pré-retraités.

4- La résistance à la volonté de l'Etat, sous Moubarak, de se décharger de ses obligations en matière d'assurance maladie et de livrer les citoyens à eux-mêmes.

5- La lutte contre le projet de loi qui était en discussion à l'Assemblée nationale avant la révolution visant à la légalisation du transfert de 436 millions de Livres égyptiennes (50 millions €) de cotisations retraites vers le budget de l'Etat en violation de la Constitution.

Après la Révolution, des négociations ont été ouvertes avec le nouveau ministre des Finances pour régler ces questions.

Objectifs du Syndicat des retraités (déclaration du 1er mai 2011) :

— Le rappel des augmentations de salaire pour les années 2005-2008.

— L'indexation des augmentations des retraites sur l'inflation afin de permettre aux retraité-e-s de vivre dignement,

— L'intégration des éléments variables dans le calcul des pré-retraites.

— Empêcher le pillage des cotisations des retraité-e-s (50 millions d'euros).

— Veiller à ce que les retraité-e-s continuent à bénéficier de l'assurance maladie sans charges supplémentaires.

Les cinq représentant-e-s du Syndicat des retraités au sein de la nouvelle Confédération indépendante se sont engagés à :

— Œuvrer à la protection et au respect des libertés et des droits syndicaux prévus par la loi, par la Constitution ainsi que par l'ensemble des accords, traités et pactes internationaux.

— Favoriser la création d'activités culturelles, sociales et sportives au sein des

- syndicats indépendants.
- Fournir des cadres et mettre des moyens humains et financiers au service de la formation et de l'information des adhérents.
 - Favoriser la participation des femmes, des jeunes et des catégories marginalisées et œuvrer à la réalisation de l'égalité et la justice.
 - Participer aux luttes de la société civile locale et internationale conformément aux besoins de l'Union syndicale, notamment dans le domaine des droits de l'Homme.
 - Faire respecter la démocratie comme cadre de la lutte pour la justice sociale."

(1) El-Sayeda Abdel-Hamid Abdel-Gawad, dite Souad Abdel-Hamid est membre du Comité fondateur de la nouvelle centrale. Les quatre autres responsables du syndicat des retraités siégeant à la direction de la centrale sont : Saïd El-Sabaa (Secrétaire général), Talal Chokr (Vice-président), Nabil Abdel-Ghani (Trésorier) et Ibrahim Ata (Secrétaire Général adjoint). Traduction assuré par Hanny Hanna de Sud Collectivités locales pour l'Union syndicale Solidaires.



Rencontre au Caire entre les délégations de l'Union syndicale Solidaires et de la centrale indépendante, le 28 mai 2011. Photo : Solidaires.



Profs égyptiens de français, en stage au Caire.

LE SYNDICALISME ENSEIGNANT EN ÉGYPTÉ

Un proverbe arabe dit "à celui qui t'apprend, ne serait-ce qu'une lettre, tu dois plus que la vie". Sous l'ancien régime, les dirigeants égyptiens avaient surtout compris que les lettres pouvaient servir à se libérer. D'où leur volonté de faire de l'enseignement un instrument de propagande.

Pendant une soixantaine d'années, les enseignants ont été considérés comme un des piliers du pouvoir, mais un pilier à contrôler attentivement. Lors de la structuration du régime, dans les années 1950, les enseignants n'ont pas été autorisés à former un syndicat, mais un Ordre professionnel (comme celui des avocats ou des médecins) intégré à l'appareil d'Etat. L'adhésion à l'Ordre était obligatoire

Si la présidence de Gamal Abdel Nasser a été marquée par une volonté d'instruction publique⁽¹⁾, ce ne fut pas une priorité budgétaire après 1970 avec l'arrivée au pouvoir de Sadate et la mise en place des politiques néo-libérales. Alors que la population a plus que doublé depuis 1970, peu d'écoles ont été construites. Résultat, les effectifs par classe sont trois ou quatre fois supérieurs à ce qu'ils devraient être. Simultanément, les droits et avantages des enseignants ont été remis en cause.

Les salaires des enseignants ont stagné⁽²⁾, ou presque, pendant des années ne permettant plus à ceux-ci de vivre de leur travail. Aujourd'hui, après 20 ans de métier, un enseignant doit souvent se contenter de 950 Livres égyptiennes (£E), soit un peu plus de 100 €⁽³⁾. Et les anciens sont loin d'être les plus à plaindre car, au nom des joies du capitalisme ultralibéral, il n'y a plus désormais de recrutement à vie.

Les nouveaux profs égyptiens peuvent être recrutés pour deux ans et un salaire de 300 £E (35 €) par mois, pour 7 à 8 mois – une année scolaire, vacances non comprises – et 90 £E (10,5 €) par mois ou même à l'heure de cours - 2£E (24 centimes)⁽⁴⁾

Voulant faire encore davantage d'économies, le régime de Moubarak a promu, peu avant sa chute, une nouvelle loi visant à faire venir des enseignants de l'étranger pour des salaires inférieurs.

Dans ces conditions, les enseignants égyptiens ont dû exercer simultanément plusieurs emplois ou devenir de vrais autoentrepreneurs : les cours particuliers dispensés après les cours et payés par les parents sont devenus bien souvent la principale source de revenus des enseignants, d'autant plus qu'il n'est pas tou-





jours facile pour les élèves d'avoir tout compris lorsque l'on est jusqu'à 80 ou 90 élèves par classe.

La situation des enseignants est particulièrement critique pendant la période des examens où certains enseignants sont envoyés à des centaines de kilomètres de chez eux. Il en a résulté le décès d'enseignants que les autorités n'avaient pas voulu exempter pour raisons de santé.

A partir de 2005, des enseignants ont décidé qu'il était temps de changer les choses. Ils ont porté plainte contre le ministre, puis organisé des assemblées de personnel. Ils ont ensuite, à l'image des collecteurs d'impôts fonciers, décidé qu'il était temps pour eux d'avoir un syndicat indépendant afin de lutter pour leurs droits.

Le syndicat indépendant des enseignants⁽⁵⁾, fondé en 2010, comptait avant la révolution 2 000 à 3 000 adhérents. Il était présent dans 6 des 26 gouvernorats. Il est maintenant implanté sur tout le territoire et compte 5 500 membres pour 1 250 000 salariés.

Le syndicat revendique notamment un salaire mensuel de 3 000 £E (350 €) pour 30 heures hebdomadaires d'enseignement.

Le syndicat indépendant de l'éducation est bien décidé à participer à la construction d'une Égypte nouvelle. Il veut participer aux travaux de l'Internationale de l'éducation, et demande aux syndicats français de boycotter le syndicat officiel.

Propos recueillis au Caire les 28 et 29 mai 2011 par Julien Ente de Sud Education (Union syndicale Solidaires).

- 1. Sous Nasser, le caractère émancipateur de l'enseignement était tout relatif : l'histoire et la géographie sont, par exemple, enseignés, depuis cette période, sous l'appellation « matière nationale » et présentent l'Histoire de l'Égypte comme une succession de « grands hommes ».*
- 2. Les chiffres donnés ici sont issus des entretiens et des échanges de courriels avec les membres du syndicat indépendant.*
- 3. Les salaires des enseignants fonctionnaires s'échelonnent entre 500 (58 euros) et 1000£E (116 euros).*
- 4. Après 5 ans de travail dans les conditions, il est enfin possible d'obtenir un CDD de 5 ans !*
- 5. En anglais, Independent School Teacher Trade Union (ISTT).*

Bibliographie :

* Muhammad Abu-l-As'ad : *Les enseignants égyptiens. Un siècle de syndicalisme (1994)* <http://ema.revues.org/index77.html>

* Elisabeth Longuenesse dans *Égypte/Monde arabe* n° 24 (1995), pp17-18
<http://ema.revues.org/index647.html>

* <http://menasolidaritynetwork.com/2011/08/19/egypt-independent-union-federation-supports-teachers-demands>

La difficile lutte de femmes travailleuses

EGYPT

SOLIDAIRES INTERNATIONAL N°7 - EGYPTE - AUTOMNE 2011 - P. 96



Prise de parole place Tahrir, le 27 mai 2011. Photo : Solidaires.

LES DISCRIMINATIONS CONTRE LES FEMMES AU TRAVAIL

La société égyptienne est très conservatrice, explique la sociologue égyptienne Val Moghadam¹ : dans le classement réalisé en 2008 par le Forum économique mondial, l'Égypte arrive à la 124^{ème} place sur 130 en ce qui concerne le sort réservé aux femmes.

Fait révélateur, du temps de Moubarak, 2 % seulement des élus au Parlement étaient des femmes. Plus grave, la législation est très défavorable aux femmes, notamment au niveau du droit de la famille. Et comment ne pas parler de l'excision qui toucherait entre 80 et 96 % d'entre elles (voir encart).

Le mouvement féministe qui avait commencé à se former dans la foulée de la révolution de 1919 n'a pas survécu à l'autoritarisme de Nasser et de ses successeurs.² La montée du fondamentalisme religieux a renforcé les tendances obscurantistes.

Résultat, à la différence de plusieurs pays de la région - comme la Turquie, l'Iran, la Tunisie ou le Maroc - il n'existe pas aujourd'hui en Égypte d'organisation de femme ayant un poids significatif. De nombreux obstacles existent donc à la transformation des rapports entre les hommes et les femmes. La montée des luttes depuis le début du 21^{ème} siècle et le renversement de Moubarak constituent une occasion historique de modifier la donne. Nous nous limiterons ci-dessous aux processus en cours dans le monde du travail à partir de l'étude de Joel Beinin et Marie Duboc publiée en janvier 2010.



Grévistes de l'usine Mansura-España, 9 mai 2007 (Beinin-Duboc p 72). Photo : Hossam el-Hamalawy.

LA PRATIQUE DE L'EXCISION EN EGYPTE

La coutume existe depuis des millénaires. Elle est pratiquée à la fois chez les musulmans et les coptes.

Des ONG et des féministes ont longtemps mené campagne contre cette pratique.

Le gouvernement Moukarak qui n'appréciait guère cette publicité faite à l'Egypte, a hésité, sous des pressions contradictoires.

En 1996, une première loi a interdit l'excision... "sauf dans un cadre et pour des motifs médicaux".

Une loi de juillet 2007, a finalement totalement prohibé les mutilations génitales féminines, mais cette loi est dans les faits peu respectée.

Aujourd'hui, 50 % des femmes excisées, contre 15 % dans la génération précédente l'auraient été par du personnel de santé, pratiquant parfois le geste à la limite du symbolique.

D'après les articles d'Anne Marie Moulin, Elena Ambrosetti et Vincent Battesti dans "L'Egypte au présent", Actes Sud (2011), pp 673, 770-772 et 870-871.

DES CONDITIONS D'EMPLOI DEGRADEES

En plus de leurs tâches domestiques, 46 % des femmes entre 15 et 64 ans ont un travail. Mais il s'agit d'un travail beaucoup plus dégradé que celui des hommes. En 2006, les femmes ne représentaient en effet que 22 % des emplois formels, soit moins qu'au Maroc, en Tunisie, en Turquie, au Bahreïn, en Iran, au Liban et au Yémen. Au final, 83 % des femmes travaillant dans le secteur privé non agricole ont un emploi informel.

DES POSSIBILITES D'EMPLOI EN CHUTE LIBRE

L'emploi féminin dans le secteur formel a été historiquement concentré dans l'administration et les entreprises industrielles du secteur public, parce qu'ils offrent une durée du travail plus courte, la garantie de l'emploi et l'accès à des services sociaux. De telles conditions sont davantage compatibles avec la deuxième journée de travail qu'elles doivent accomplir à la maison : préparer les repas, faire le ménage et s'occuper des enfants. En 2006, les administrations et les entreprises publiques employaient 38 % des femmes ayant un emploi.

La réduction de la taille du secteur public résultant des politiques néolibérales a considérablement diminué les possibilités d'emploi pour les femmes. De plus, un nombre croissant de femmes ayant fait des études ont renoncé à travailler

dans le privé à cause du “climat inhospitalier” qui les attend et de l’importance de l’écart salarial entre hommes et femmes. Résultat, le taux officiel de chômage féminin est environ quatre fois plus élevé que celui des hommes.

Depuis les années 1990, afin de réduire les effectifs dans les entreprises publiques avant de les privatiser, les hommes et les femmes ont été encouragés à partir en préretraite (à 50 ans pour les hommes et à 45 ans pour les femmes). Cela a créé une forme de chômage déguisé ayant particulièrement affecté les femmes, car il leur est très difficile de retrouver un emploi dans le privé à 45 ans.

LA DISCRIMINATION SALARIALE

Elle est très visible dans le secteur textile où elles représentent 35 % du total des emplois formels. Dans l’entreprise privée Cotton Weaving Industries (Suez), le salaire de départ d’une femme est 16 % plus bas que pour un homme. Pour le même travail, une femme ayant de l’expérience touche 38 % de moins.

Une autre forme de discrimination existe par le biais de la ségrégation des emplois en fonction du genre : les femmes sont en effet concentrées dans des secteurs où, à même niveau de formation et d’expérience, les salaires sont moins élevés. Dans le prêt-à-porter, les femmes représentent un peu plus de 50 % du total de la main-d’oeuvre. Les salaires y sont plus bas que dans le filage où la main-d’oeuvre est essentiellement masculine, ainsi que dans le tissage où les femmes représentent environ un tiers des effectifs.

Dans l’usine privée Sayyad (Mahallah) fabriquant des vêtements pour enfants, la majorité des 1 200 salariés de la production sont des femmes, mais on ne trouve que des hommes pour la maintenance et la maîtrise, avec des salaires supérieurs à ceux des femmes. A l’usine privée Tabacs Hennawi, les hommes et les femmes sont dans des activités totalement distinctes, avec des salaires beaucoup plus faibles pour celles effectuées par les femmes.

Alors que la discrimination salariale envers les femmes n’existe officiellement pas dans le secteur public, cette ségrégation permet d’y recourir dans les faits. Dans l’entreprise Ghazl al-Mahallah, on ne trouve que des femmes dans le département prêt-à-porter. Leur salaire de base est substantiellement plus bas que celui des hommes des autres départements.

DES EFFETS INATTENDUS DE LA SEGREGATION DES EMPLOIS

Ce procédé patronal a eu cependant des effets positifs inattendus : sur les lieux de travail exclusivement ou majoritairement féminins, il existe moins de pression sur les femmes pour les faire adhérer au modèle culturel suivant lequel elles doivent se soumettre à l’autorité des hommes. Cela les a aidées à se lever pour faire respecter leurs droits. Des leaders féminines ont émergé et ont joué un grand rôle dans la vague de grèves qui a traversé le pays au début des années 2000. Et cela a facilité des convergences ultérieures entre hommes et femmes





qui s'étaient raréfiées depuis les années 1970, lorsque la remontée des islamistes avait commencé à promouvoir des comportements sociaux plus conservateurs. La grève du textile de 2006 à Mahallah fut, par exemple, déclenchée par 3 000 ouvrières de la confection. Elles quittèrent leur poste de travail et se rendirent en manifestation dans les sections filage et tissage, où leurs collègues hommes n'avaient pas arrêté leurs machines. Elles poussèrent les hommes à rejoindre la grève en chantant "Où sont les hommes ? Les femmes sont là !".

Dans l'usine de vêtements Mansura-España, la grande majorité des salariés étaient des femmes. Elles ont été la principale force motrice de la grève d'avril-juin 2007 qui a duré deux mois.

LES AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION

A formation et ancienneté égales, les hommes sont davantage susceptibles d'obtenir une promotion que les femmes. Cette pratique représente une forme indirecte de discrimination salariale : l'absence de promotion débouche en effet sur des salaires plus faibles pour les femmes pendant toute leur existence.

Une des animatrices des deux grèves de Ghazl al-Mahallah déclare qu'en 24 ans, aucune femme n'a obtenu de promotion dans son secteur de travail, contrairement à beaucoup d'hommes moins expérimentés. Cet exemple est conforté par plusieurs études démontrant qu'un faible pourcentage de femmes bénéficient de promotions et de formations complémentaires. Elles ont ensuite moins de probabilité de parvenir à des positions d'encadrement. Les données les plus récentes et les plus complètes sont basées sur une enquête de terrain menée par une équipe de l'association Femme Nouvelle (voir le texte qui lui est consacrée) sur un échantillon de 600 travailleuses du public et du privé. L'étude constate que 35 % des femmes concernées ont pour contremaîtres des hommes, 16 % des femmes, et 49 % des hommes ou des femmes. Le faible pourcentage de femmes au poste de contremaître est plus prononcé dans le secteur privé : 10 % des contremaîtres sont des femmes, contre 22 % dans le secteur public.

En dépit de cette situation, 65 % des femmes de l'échantillon étudié ne se considèrent pas comme victimes de discrimination en ce qui concerne la promotion, la façon d'être traitée au travail, ou les salaires.

L'explication la plus plausible du décalage entre ces formes de discrimination et la perception qu'en ont beaucoup de femmes est l'intériorisation des normes culturelles dominantes suivant lesquelles il est évident et naturel que les hommes soient préférés aux femmes.

Des discriminations existent également au niveau des prestations sociales : à l'usine Ghazl de Mahallah, seuls les hommes sont éligibles pour l'obtention d'un logement d'entreprise. Les mères célibataires et les femmes dont les maris n'appartiennent pas à l'entreprise ne peuvent pas y prétendre.

LE HARCELEMENT SEXUEL DES FEMMES

L'étude de l'association Femme nouvelle révèle qu'il est fréquent que les femmes soient harcelées sexuellement au travail ou lors du trajet entre leur domicile et l'entreprise. Selon une étude du Centre égyptien pour les droits des femmes, réalisée en 2008, 83 % des femmes ont été victimes de harcèlement. Le 21 octobre 2008, les femmes égyptiennes ont remporté une victoire lorsque, pour la première fois, un homme a été condamné pour harcèlement sexuel. Sa peine a été de 3 ans de prison et de 5 000 Livres égyptiennes (6 à 7 fois le salaire mensuel moyen) pour avoir agressé sexuellement une femme dans la rue. Même si de nombreuses femmes espèrent que cela sera un tournant majeur dans la conscience sociale de ce problème, il est toujours fréquent que les femmes aient des difficultés pour porter plainte pour harcèlement : soit leur parole n'est pas prise en compte, soit on les tient pour responsable de ce qui s'est passé.

Une grève ayant eu lieu en 1985 dans l'usine Misr-Iran de Suez est bien connue dans les milieux féminins comme exemple de harcèlement sexuel sur le lieu de travail et la manière pour s'y opposer.

Nagat Rabi' était une des six élu-e-s au comité syndical local de cette usine comptant 3 000 salariés, dont 800 femmes. Ses collègues femmes l'avaient poussée à se présenter à ce poste suite au fait que les jeunes contremaîtres masculins essayaient de façon répétitive d'obtenir des rendez-vous avec des femmes après le travail, puis persécutaient et sanctionnaient celles qui refusaient. Les femmes partirent en grève, demandant la fin du harcèlement sexuel par les contremaîtres et la mise en place d'une crèche pour leurs enfants. Le comité syndical local apporta son soutien aux femmes et y ajouta d'autres revendications. Tous les salariés se joignirent à la grève. Deux des dirigeantes de la grève furent licenciées. Le comité syndical les défendit et porta plainte contre la compagnie. Quatre ans plus tard, les femmes obtinrent une piètre indemnité de 300 Livres égyptiennes (environ le tiers du salaire mensuel égyptien moyen). Bien que cela ne fut qu'une victoire partielle, le fait que des femmes se soient rebellées et se soient battues pour leurs droits était une avancée substantielle.

LA SUREXPLOITATION DES JEUNES FEMMES

Un pourcentage important de travailleuses sont jeunes et célibataires, ce qui sert souvent d'argument pour leur payer des salaires faibles. Elles travaillent souvent afin de faire des économies pour acheter des meubles et des appareils électro-ménagers avant leur mariage. Certaines d'entre elles arrêtent ensuite de travailler, au moins tant que leurs enfants sont petits. Ces jeunes femmes sont souvent recrutées dans les campagnes et n'ont jamais travaillé auparavant dans l'industrie ou un autre secteur.

Presque la moitié des 600 femmes sur lesquelles l'association Femme Nouvelle a mené son enquête avaient moins de 30 ans. La tendance à employer des femmes plus jeunes est plus prononcée dans le secteur privé (où 68 % des tra-





vaillieuses ont moins de 30 ans), que dans le secteur public (où 25,6 % des femmes ont moins de 30 ans). Dans les entreprises privées des secteurs du textile et de la confection, 84 % des femmes ont moins de 30 ans.

Dans l'entreprise Indorama Shibin Spinning, privatisée en février 2007, la nouvelle politique de recrutement encourage l'embauche de jeunes femmes. Le management considère qu'elles sont "plus dociles" que les hommes et pense que cela améliorera la discipline au travail et la productivité. Les jeunes femmes sont majoritaires dans la nouvelle unité de production ouverte en 2008. Pour espérer être embauchées, les candidates doivent avoir au maximum 25 ans, peser moins de 60 kilos et être célibataires. Les femmes ayant ces caractéristiques sont supposées être plus facilement intimidées par leurs contremaîtres masculins.

A la Compagnie Suisse de Vêtements, l'âge moyen est de 23 ans. Dans une nouvelle usine établie dans le sud du pays, seules des femmes seront embauchées. Le PDG explique que l'entreprise ne cherche pas à exploiter les jeunes femmes. Au contraire, elle procurerait des possibilités d'emploi à des femmes d'origine rurale, des jeunes ou des divorcées plus âgées, qui autrement ne trouveraient pas de travail. L'entreprise aiderait ainsi, selon lui, au développement économique de zones déshéritées.

La rémunération totale nette d'une jeune ouvrière du textile est en général comprise entre 200 et 450 Livres par mois (30 et 53 euros). Dans des régions où il existe peu de possibilités d'emplois, le haut de cette fourchette représente une somme relativement élevée pour une jeune femme non qualifiée habitant chez ses parents. Néanmoins, 28 % des femmes questionnées se plaignent de l'absence d'augmentation de salaire permettant de compenser l'augmentation du coût de la vie. C'est de loin leur revendication la plus fréquente.

1) www.solidarity-us.org/node/3185

2) *Sonia Dayan-Herzbrun : Huda Sharawi, Féministe et nationaliste égyptienne (1998).*

[www.persee.fr/articleAsPDF/mcm_1146-](http://www.persee.fr/articleAsPDF/mcm_1146-1225_1998_num_16_1_1184/article_mcm_1146-1225_1998_num_16_1_1184.pdf)

[1225_1998_num_16_1_1184/article_mcm_1146-1225_1998_num_16_1_1184.pdf](http://www.persee.fr/articleAsPDF/mcm_1146-1225_1998_num_16_1_1184.pdf)

Source : Beinin-Duboc (2010) pp 67-75, extraits choisis et traduits par Alain Baron.

NB : L'article de Mouna Izddine "Femmes dans les révolutions arabes : Et demain ?", paru en mars 2011 dans une publication marocaine contient une série d'éléments concernant l'Égypte et les autres pays de la région.

www.observateur.info/Monde/femmes-dans-les-revolutions-arabes-et-demainn.php

LES FEMMES DANS LA REVOLUTION

Ces différents textes donnent divers éclairages sur la place des femmes dans le processus révolutionnaire.

JOEL BEININ, MARIE DUBOC, CHERCHEUR-E-S (FEVRIER 2010)¹

“La grève du textile de 2006 à Mahallah a été déclenchée par 3 000 ouvrières de la confection. Elles quittèrent leur poste de travail et se rendirent en manifestation dans les sections filage et tissage, où leurs collègues hommes n’avaient pas arrêté leurs machines. Elles firent pression sur les hommes pour qu’ils rejoignent la grève en chantant “Où sont les hommes ? Les femmes sont là !”. Beaucoup de femmes voulaient participer à l’occupation de l’usine la nuit, en compagnie des hommes. Au final, elles acceptèrent les arguments des leaders masculins selon lesquels, si elles restaient, la grève aurait pu être affaiblie par des accusations de promouvoir des comportements immoraux. Un des animateurs de la grève déclara qu’il était fier que “les femmes soient plus militantes que les hommes”.

Cette grève a été un moment fort de la vague de luttes qui commença en 2004. Dans une usine de vêtements, la grande majorité des salariés étaient des femmes. Elles ont été la principale force motrice de la grève d’avril-juin 2007 qui a duré deux mois. Leur supposé conditionnement culturel de “docilité” et de “traditionalisme” ne les a pas empêchées de participer activement à la grève. Une photo en première page d’un quotidien très connu montrait des femmes portant le foulard ou le voile intégral se tenant aux côtés de leurs collègues masculins. Lors de cette grève, plusieurs femmes firent la grève de la faim et cinq d’entre elles menacèrent de se suicider. Bien que les grévistes aient officiellement obtenu satisfaction, le management et l’Etat ne tinrent pas leurs promesses. Malgré de nouvelles grèves et mobilisations, l’entreprise fut liquidée en 2009”.

KAMAL ABOU AITA, DU SYNDICAT DES IMPÔTS (MARS 2011)²

“Lors des grèves, les femmes ont joué un rôle très important, en assurant beaucoup de l’organisation pratique d’une grève de 50 000 travailleurs. Dans le syndicat indépendant des techniciens des hôpitaux, 25% des dirigeants syndicaux sont des femmes.

Sur 46 membres du comité exécutif de RETA, 13 sont des femmes et notre vice-présidente est une femme. Elles sont aussi très présentes au niveau de la base”.





RAHMA REFAAT DU CTUWS (8 MARS 2011) ³

Les femmes se sont engagées dès le début dans la révolution. Elles sont descendues dans la rue dans les quatre premiers jours. Exaspérées par la réaction violente du gouvernement lors du "jour de la rage" (28 janvier), elles n'ont pas reculé mais ont continué à défier les forces de répression, y compris physiquement.

La participation des femmes dans le sit-in de la place Tahrir a contribué à maintenir la révolution dans un cadre en conformité avec les principes d'égalité, de démocratie et de non-discrimination sur la base du sexe, de la race ou de la religion. Si les femmes ont participé à la fois à la révolution et aux grèves, je ne suis pas sûre qu'elles peuvent jouer maintenant un rôle dirigeant dans la réforme de l'Etat, conformément au dicton : les femmes paient toujours le prix, mais ne prennent jamais le fruit !

Ainsi, en dépit de la participation active des femmes dans la révolution, les forces d'opposition démocratique pourraient très bien se contenter d'exprimer superficiellement leur attachement à l'égalité, et ne s'impliquer que marginalement dans la mise en place d'une société prenant en compte la question du genre.

Le rôle actif des femmes dans le mouvement syndical a eu un effet positif sur leur place dans les nouvelles structures démocratiques. Cette expérience les aide à s'exprimer, à atteindre leurs objectifs, et lutter contre les discriminations. Et cela d'autant plus que les nouveaux syndicats indépendants ont développé des structures prenant en compte la dimension de genre, et en l'inscrivant dans leurs règlements intérieurs.

AMAL ABDEL HADI, ASSOCIATION FEMME NOUVELLE (9 mars 2011)

De quelle manière les femmes étaient-elles impliquées dans les manifestations en Égypte ?

Les femmes étaient impliquées dans tous les aspects de cette révolution : dans les confrontations en première ligne, dans les confrontations avec les forces de sécurité, la mobilisation, l'écriture des slogans, les cris. Elles dormaient dans les tentes sur la Place Tahrir pendant les sit-ins. Certaines femmes sont restées tout au long des 18 jours de manifestations.

Des femmes figurent aussi parmi les martyrs-e-s de ce mouvement. Des femmes ont été tuées par les forces de l'ordre. D'autres ont été arrêtées et détenues.

La majorité des femmes qui ont participé à ce mouvement étaient jeunes, mais il y avait aussi des femmes de tous âges et de tous milieux. Par exemple, des femmes au foyer, qui n'avaient jamais participé à ce genre d'action auparavant, sont venues manifester avec leurs enfants. Des militants de tous les partis politiques, des Frères musulmans aux communistes participaient aux manifestations.

Des membres de notre organisation ont également participé à ces manifestations à titre individuel, mais nous n'y sommes pas allés au nom de l'association Femme Nouvelle. Mais les gens savaient que nous faisons partie de Femme Nouvelle. J'étais moi-même sur la Place Tahrir tous les jours et j'y ai passé plusieurs nuits. Les femmes et les hommes étaient sur un pied d'égalité lors des manifestations.

C'était une période incroyable en Égypte. Des millions de personnes étaient rassemblées au même endroit. Et les femmes n'avaient pas peur. Nous n'avons été témoins, par exemple, d'aucun acte de harcèlement sexuel. Il régnait un sentiment de respect total, de soutien total, et de solidarité totale envers les femmes. Les femmes, en particulier les plus jeunes, ont dormi pendant des jours sur la place.

Y-avait-il des slogans ou des demandes spécifiques concernant les droits des femmes durant les manifestations ?

Non, il n'y avait rien de spécifique, il n'y avait que des revendications de la révolution. Tout le monde était rassemblé autour de la même cause : la fin du régime, le renversement de Moubarak et la mise en place d'un gouvernement civil. Ceci est important. Si quelqu'un lançait un slogan à connotation trop politique ou trop religieuse, par exemple, tout le monde se mettait à chanter « une main, une main », et tous se remettaient à scander des slogans sur lesquels nous étions tous d'accord.

Parle-t-on des femmes et de leur implication dans les luttes, de leurs revendications spécifiques dans les médias ?

Les médias montraient des femmes présentes dans les manifestations, mais interviewaient plus souvent des hommes que des femmes. La plupart des personnes invitées aux débats télévisés étaient des hommes.

Comment les femmes sont-elles impliquées dans la transition politique ?

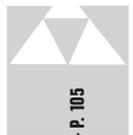
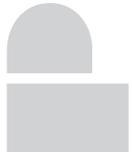
Les femmes sont ignorées ! Par exemple, la Commission constitutionnelle créée pour réviser certains articles de la Constitution ne compte aucune femme parmi ses membres.

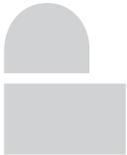
Mais nous sommes mobilisées. Plusieurs associations ont publié un communiqué dénonçant l'absence de femmes dans cette Commission. Une coalition d'une dizaine d'organisations de défense des droits des femmes a été constituée. Elle souligne que les femmes doivent être représentées dans tous les aspects du processus et dans toutes les instances qui sont actuellement mises en place.

Un appel a été lancé sur Facebook pour une manifestation d'un million de femmes et d'hommes le 8 mars, journée internationale des femmes.

Quelles sont vos principales revendications pour ce gouvernement de transition ?

Un nouveau gouvernement ! Un gouvernement démocratique, indépendant et vraiment intègre. Pas le gouvernement actuel, ce gouvernement « patchwork ». Nous demandons l'établissement immédiat d'un comité présidentiel civil. Ce comité doit former un gouvernement civil et un comité constitutionnel qui aura la responsabilité d'écrire une nouvelle constitution. Nous avons besoin d'une nouvelle constitution !





Le comité constitutionnel doit être composé de personnes de milieux variés. Les femmes et les jeunes doivent y être représentés, car ils ont été la force de cette révolution.

Nous demandons une représentation égale et équitable des femmes et des jeunes dans toutes les instances représentatives, des comités et conseils locaux au parlement national.

Nous revendiquons la liberté d'expression, en commençant par la liberté de créer des partis politiques, des syndicats indépendants, des ONG et des organisations de la société civile.

Nous exigeons que tous ceux qui ont été impliqués dans la répression et le massacre des manifestants soient jugés. Nous voulons que les responsables de tous les crimes commis pendant les 18 premiers jours de la révolution soient jugés. Nous voulons un procès transparent pour tous ceux qui ont été impliqués dans la corruption en Égypte. Nous voulons que tous les symboles du régime, - et il ne s'agit pas uniquement de Moubarak ou de ses proches -, et tous ceux qui ont été impliqués dans la corruption soient jugés.

Nous demandons que tous les avoirs de Moubarak, et des autres personnes symbolisant ce régime, soient gelés. Nous insistons auprès du gouvernement qu'ils agisse en ce sens.

Nous demandons la libération de tous les manifestants qui ont été arrêtés arbitrairement. La police militaire doit cesser les arrestations qui ont toujours cours aujourd'hui.

Nous demandons que tous ceux qui se sont rendus responsables d'avoir coupé les communications Internet, téléphoniques et médiatiques soient jugés. Nous demandons, en particulier, que la télévision égyptienne, qui a tenté de déformer et de dissimuler des informations auprès du peuple Égyptien, soit tenue responsable.

Le Conseil militaire (actuellement à la tête du pays) demande que des élections présidentielles et parlementaires ainsi qu'une modification de la Constitution aient lieu dans les 6 mois. C'est un vrai problème, nous craignons en effet que dans ce cas de figure, ceux qui organiseront les élections et réformeront la Constitution, soient issus du parti anciennement au pouvoir ou des Frères Musulmans. Ce n'est pas ce que nous souhaitons. Nous voulons des changements à long terme.

Nous voulons une réflexion en profondeur sur la nouvelle constitution et sur ce que nous voulons pour une Égypte nouvelle, et ceci va prendre du temps. Ce n'est pas une étape qu'il faut précipiter. La législation actuelle ne permet même pas de former librement de nouveaux partis politiques. Nous ne voulons pas d'un gouvernement qui soit le prolongement du précédent régime.

En plus des associations de femmes, quelles autres organisations soutiennent les revendications pour la protection des droits des femmes ?

En fait, aucune autre organisation ne travaille sur cette problématique, mais lorsque nous leur parlons de nos revendications elles sont d'accord avec nous. Lorsque nous avons rencontré, avec d'autres ONG, le Conseil militaire, personne n'a soulevé de revendications concernant les droits des femmes. Pour l'instant, nous sommes tous très concentrés sur la transition, car nous avons l'impression que les choses stagnent.

Que représentent, selon vous, les développements récents pour les droits des femmes. ? Quels sont vos espoirs et vos craintes ?

J'espère que si nous travaillons vraiment, nous pourrions saisir cette opportunité pour que la situation des femmes en Égypte s'améliore de manière générale. Je pense que nous pourrions vraiment obtenir un gouvernement civil et une démocratie parlementaire.

Si nous nous dirigeons ainsi vers un plus grand respect de la liberté d'association, y compris pour les syndicats et les ONG, alors les femmes devraient pouvoir participer plus efficacement à tous les domaines de la vie publique. Cela leur donnera l'opportunité de partager leurs perspectives en termes de santé, d'économie, d'environnement, de conditions de travail, etc. Nous avons le sentiment que cette nouvelle atmosphère nous ouvrira de nouvelles opportunités pour revendiquer nos droits.

Les discours qui auparavant prétendaient que la voix des femmes ne méritait pas d'être entendue ont été brisés pendant cette révolution, brisés ! Parce que les femmes étaient là, avec leurs voix magnifiques, hurlant contre le régime. Les femmes étaient là. Elles dormaient par terre dans la rue, et ceci était accepté de tous.

Néanmoins, je pense que le désir d'accélérer le processus et de précipiter les choses risque de nuire aux femmes. Un risque demeure en effet, de nous retrouver avec des partis politiques ou des parlementaires qui ne sont pas concernés par les droits des femmes, ou pire qui s'y opposent. C'est pour cela que nous avons besoin de temps.

Enfin, pourriez-vous nous donner votre point de vue sur les événements en cours dans le reste du monde arabe et leurs conséquences possibles sur les droits des femmes ?

Les Tunisiens ont fait une chose merveilleuse en commençant ce mouvement et les Égyptiens ont eu un impact important en prouvant que c'était possible. La plupart des pays arabes ont des gouvernements autocratiques et oppressifs. Je pense que ceci est le vrai commencement d'un processus de déconstruction et de reconstruction, particulièrement avec l'utilisation d'internet par les jeunes. C'est incroyable. C'est une époque de grands changements.





Rien ne sera jamais comme avant... C'est un sentiment merveilleux, celui d'être témoin de l'histoire. Je suis heureuse d'avoir pu vivre cette expérience.

Et les jeunes sont déterminés, ils sont vraiment matures ! Ils essaient d'agir. Ils manquent peut être d'un peu d'expérience mais ils apprendront ! Ils apprennent vite et je suis heureuse qu'ils aient pu apprendre en dehors des cercles habituels, en dehors des partis politiques. Ils ont leur créativité, et c'est très important. Je pense que les jeunes, de manière générale, veulent la démocratie, qu'ils sont plus ouverts aux changements et qu'ils ont un plus grand respect envers les femmes.

1) *Beinin-Duboc (2010) pp 71-72*

2) *Interview de Kamal Abou Aita, secrétaire général du Syndicat indépendant des impôts fonciers et président de la nouvelle confédération*
www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-kamal-abou-aita-reta.html

3) *www.egyptworkersolidarity.org/?p=386*

Bibliographie : L'article de Mouna Izddine "Femmes dans les révolutions arabes : et demain ?", paru en mars 2011 dans une publication marocaine contient une série d'éléments concernant l'Egypte et les autres pays de la région.

www.observateur.info/Monde/femmes-dans-les-revolutions-arabes-et-demainn.php

Au-delà des frontières

TUNISIE, EGYPTE : LA PLACE DES MOBILISATIONS OUVRIERES ET DU SYNDICALISME

Révolutions de la jeunesse ou du mouvement ouvrier ?

Dans les deux pays, il s'agit d'une combinaison des deux.

La jeunesse a joué un rôle décisif dans le déclenchement de ces deux révolutions. Massivement touchés par le chômage, qu'ils soient diplômés ou non, les jeunes ne supportaient plus l'arbitraire policier et la censure. Ils étaient par ailleurs plus aptes que leurs aînés à se saisir des nouveaux moyens de communication pour contourner les entraves considérables au droit de s'exprimer et de s'organiser.

Mais si ces deux dictateurs ont été chassés, c'est également parce que le mouvement ouvrier est massivement entré en action. Ces révolutions ne sont pas tombées du ciel par le miracle de Facebook ou d'Al-Jezera. Elles ont été précédées par une vague de luttes sociales dans lesquelles les mobilisations ouvrières ont joué un rôle décisif : à partir de 2004 en Egypte, avec une accélération entre 2006 et 2010, en Tunisie dans la foulée de la révolte de 2008 du bassin minier de Redeyef-Gafsa.

En Tunisie, dès décembre 2010, les syndicalistes ont largement contribué à ce que la population de Sidi Bouzid ne reste pas isolée. Ils ne voulaient pas que se reproduise ce qui s'était passé en 2008 pour Redeyef. Cette fois-ci, dans de nombreuses villes, les syndicalistes ont beaucoup aidé à organiser les manifestations. Les locaux de l'UGTT ont très souvent servi de point de ralliement à toutes celles et ceux qui voulaient en finir avec le régime.

Si Ben Ali a dû s'enfuir précipitamment le 14 janvier 2011, c'est en grande partie parce que des grèves générales régionales massives ont eu lieu, comme, par exemple, le 12 janvier à Sfax, Tozeur et Kairouan, le 14 à Tunis, etc. Les manifestations ont alors changé d'échelle : des dizaines puis des centaines de milliers de personnes ont déferlé dans les rues, poussant l'armée à lâcher Ben Ali.

En Egypte, "Moubarak avait annoncé le 1er février sa décision de rester en poste jusqu'en septembre. Entre le 4 et le 11 février, un demi-million de salariés entrèrent en grève et le nombre de manifestants doubla de 4 à 8 millions". Les syndicalistes indépendants du pouvoir appelèrent à une manifestation le 8 février, et "la grève s'étendit à 300 000 salariés le 9 février. De nombreux secteurs participèrent à ce mouvement : chemins de fer, bus, canal de Suez, télécommunications, textile, électricité, extraction pétrolière, chantiers navals, sidérurgie." [...] "Au-delà des revendications économiques, de nombreux gré-





vistes exprimèrent aussi leur soutien à la révolution et demandèrent la chute du régime" [...] "Le 11 février, au matin de la manifestation la plus nombreuse que l'Egypte ait connue de son histoire, le Conseil suprême des forces armées destitua le Président Moubarak" ⁽¹⁾.

Le syndicalisme en Tunisie et le syndicalisme en Egypte sont-ils comparables ?

Dans les deux pays n'ont existé pendant des dizaines d'années qu'une seule centrale syndicale. Mais leur réalité était profondément différentes. Il en allait de même pour les conditions d'intervention des militants se battant pour un syndicalisme de lutte indépendant de l'Etat. Dans les deux pays, les phénomènes d'auto-organisation qui avaient vu le jour au moment de la chute des dictatures ont largement reculé.

Egypte : Fondée par le pouvoir nassérien, la centrale syndicale unique égyptienne (ETUF) était profondément intégrée dans l'appareil d'Etat. Dépourvues de personnalités juridiques, les structures de base étaient sous la surveillance étroite des directions nationales. Les dirigeants étaient nommés par le gouvernement, et étaient souvent simultanément des cadres du parti au pouvoir. De 1962 à 1986, le président de l'ETUF était en même temps ministre du Travail !

Après avoir cherché pendant des années à construire une opposition au sein de cette centrale, certains militants ont jeté l'éponge et se sont lancés dans la construction de nouveaux syndicats. Dans la foulée d'une grève massive et victorieuse, les collecteurs territoriaux d'impôts fonciers ont fondé, en 2007, le premier syndicat indépendant, après un demi-siècle de monopole absolu de la centrale officielle. Le pouvoir a été contraint de le reconnaître en 2009. D'autres secteurs ont alors suivi, comme ceux des techniciens de la Santé ou dans l'Éducation. Dans le cadre du processus révolutionnaire, un syndicat de retraités s'est également constitué et, le 30 janvier, ces quatre structures ont annoncé la création d'une centrale syndicale indépendante. Après 60 ans d'encadrement par l'Etat, la classe ouvrière égyptienne constituait enfin son propre organe pour la représenter.

Tunisie : La situation était profondément différente en Tunisie. "L'UGTT a été la matrice du mouvement national tunisien du temps de la colonisation. De cette histoire résultent des relations complexes entre l'UGTT et l'Etat tunisien. Une fois au pouvoir, Bourguiba a cherché à utiliser le prestige de l'UGTT pour asseoir sa domination, d'où un tiraillement perpétuel de l'UGTT entre la soumission envers le pouvoir et la rébellion contre lui. En Tunisie se sont toujours opposés au sein de l'UGTT deux grands courants :

- Un courant de soumission au pouvoir, pouvant aller à certains moments jusqu'à une quasi-intégration dans l'appareil d'Etat. Il en découlait une série de prébendes, comme par exemple des postes de députés. En retour, la direction confédérale appelait à voter aux élections pour le parti au pouvoir, et cherchait à freiner les luttes, voire les combattait.

— *Un courant de résistance au pouvoir, contrôlant certaines fédérations, comme les puissantes fédérations de l'enseignement ou celle des postes et télécommunications, ainsi que certaines unions interprofessionnelles régionales ou locales. Les locaux de ces structures servaient souvent de base arrière à une grande partie de l'opposition sociale et/ou politique. Ce courant a joué un rôle décisif dans les grèves, rassemblements et manifestations qui ont entraîné la chute de la dictature.*

— *Toute une palette de positions oscillant entre les deux courants". (2)*

Quelle est la place des femmes dans les organisations syndicales ?

Dans les deux pays, les femmes ont participé et participent aux luttes. Leur place est néanmoins plus que restreinte au sein des organisations syndicales.

Alors qu'en Tunisie des organisations féministes ayant de bons rapports avec l'UGTT existent depuis des années, il n'y a aucune femme au Bureau confédéral de l'UGTT. On ne trouve, par exemple, qu'une seule femme au bureau national du syndicat de l'enseignement secondaire qui appartient pourtant à la gauche de l'UGTT.

En Egypte, le syndicalisme reste également avant tout une affaire d'hommes, y compris au sein des nouveaux syndicats.

L'engagement de syndicalistes dans la révolution s'est-il limité à celui de militants de base ?

Egypte : C'était forcément le cas en Egypte, où il n'existait que quatre syndicats indépendants avant la chute de Moubarak. Partout ailleurs l'appareil syndical était totalement aux mains du pouvoir. Obtenir la moindre responsabilité relevait d'un véritable parcours du combattant. Et cela même au niveau local : on estime en général que 98 % des délégués locaux étaient liés au parti au pouvoir.

Les choses n'ont commencé à bouger qu'à partir de 2008, avec la création des premiers syndicats indépendants.

Tunisie : La situation était profondément différente en Tunisie. Certes, 9 des 13 membres du Bureau confédéral sont considérés comme corrompus. Mais une série de structures intermédiaires jouissaient depuis des années d'une réelle autonomie. Elles avaient, par exemple, pris fait et cause pour la lutte du bassin minier de Redeyef-Gafsa, sans parvenir toutefois à étendre la mobilisation. Elles ont tout fait, dès décembre 2010, pour que le mouvement parti de Sidi Bouzid ne reste pas isolé.

"L'Union régionale de Tunis, longtemps inféodée au pouvoir avait récemment basculé vers une critique, au moins partielle du régime. Elle avait appelé le 27 décembre à un rassemblement devant le siège de l'UGTT. Cela lui a valu un désaveu public du secrétaire général de l'UGTT, dénonçant nominalement le secrétaire général du syndicat de l'enseignement secondaire qui y avait pris la parole,





ainsi que les slogans hostiles à Ben Ali scandés par les manifestants. [...] Après un vigoureux débat interne, le balancier est reparti dans l'autre sens : le 4 janvier sortait une déclaration soutenant le mouvement, puis le 11 un appel laissant aux structures locales la liberté d'appeler à des grèves régionales et sectorielles sur tout le territoire. Trois représentants de l'UGTT avaient été désignés par le secrétariat général pour siéger dans le premier gouvernement ayant suivi la chute de Ben Ali. La Commission administrative de l'UGTT leur demandait dès le 18 janvier de démissionner, et exigeait le 21 la démission du gouvernement".⁽²⁾

Comment se déroulait le combat entre syndicalisme de lutte et syndicalisme de compromission ?

Dans les deux pays, des oppositions syndicales se battaient, depuis des années, pour des objectifs comparables, et notamment l'indépendance envers le pouvoir et l'opposition à la bureaucratie. Mais les conditions de ces combats étaient très différentes.

Tunisie : En ce qui concerne la Tunisie, l'exemple du bassin minier de Redeyef-Gafsa est particulièrement éclairant. "Le secrétaire de l'UGTT pour la région de Gafsa était simultanément député du parti de Ben Ali et patron d'entreprises effectuant des travaux de sous-traitance pour les mines de phosphates. Il était personnellement impliqué dans les magouilles concernant les recrutements dans les mines au profit de membres de sa tribu. Face à la mobilisation populaire contre cette injustice, il a tout simplement suspendu les syndicalistes locaux qui s'y étaient impliqués. Et pour couronner le tout, il a été officiellement soutenu par la direction nationale de la centrale syndicale, dont le responsable chargé du dossier était de la même tribu que lui, et présentait les mobilisations populaires comme l'oeuvre de dangereux extrémistes ! Le feu vert était ainsi donné à la répression contre des membres de sa propre organisation syndicale qui se sont retrouvés emprisonnés, et pour certains d'entre eux torturés. Mais, simultanément, une autre partie de l'UGTT, dont les syndicats de l'enseignement et celui des postes & télécommunications, a pris fait et cause pour les inculpés de Redeyef-Gafsa. Finalement, la centrale a été contrainte de redonner leurs mandats aux syndicalistes de Redeyef la veille de l'ouverture du procès, puis de leur apporter un soutien financier ainsi qu'à leur famille".⁽²⁾

Egypte : En Egypte, se battre à l'intérieur des structures de la centrale unique (ETUF) était un défi impossible à relever car l'ensemble de l'appareil était étroitement intégré dans l'Etat. On estime à 2 % la proportion de délégués locaux n'ayant pas l'investiture du parti au pouvoir.

Des réseaux syndicaux se sont donc organisés à l'extérieur de l'ETUF. Certaines ONG et plateformes informelles ont fait un travail considérable avec des réunions, des formations, des rapports, des périodiques, comme par exemple :

— le CTUWS, fondé en 1990 par l'avocat Youssef Darwiche et Kamal Abbas, un ancien ouvrier des aciéries licencié après la grande grève de 1989,

— l'ECESR, créé en 2009, et animé par l'avocat Khaled Ali. Voit aussi le jour, en 2000, le Comité de coordination pour les droits et libertés ouvrières et syndicales (CCTUWRL), coordination informelle réunissant chaque mois plusieurs dizaines de syndicalistes du Caire et de province, de sensibilités différentes et qui cherche à faire émerger une voix autonome et combative.

Quels sont les rapports entre organisations politiques et oppositions syndicales ?

Sous les deux dictatures, il n'existait pas de muraille de Chine entre militantisme politique et militantisme syndical. Bien au contraire, appartenir à un courant politique clandestin était souvent un gage d'efficacité et de non-compromission avec le pouvoir.

Tunisie : Du temps de Ben Ali, chacun connaissait l'orientation politique de chacun. La composition des directions de l'UGTT résultait même d'une répartition des postes entre courants politiques. Dans des fédérations oppositionnelles il était, par exemple, impossible à des RCDistes ou des islamistes d'avoir la moindre responsabilité nationale.

Avant le 14 janvier, les courants politiques de la gauche radicale et les nationalistes travaillaient ensemble au sein de l'UGTT. Cette alliance s'est prolongée, ensuite, au sein du Front du 14 janvier.

Tout est devenu plus compliqué après que le Premier ministre Ghanoucci ait été chassé du pouvoir, et surtout depuis que certains partis de la gauche radicale aient préféré constituer une alliance avec des partis du centre.

Etant donnée la cartellisation entre courants politiques au sein de l'UGTT, les dissensions entre ces derniers ont maintenant des conséquences importantes au sein de la centrale syndicale.

Egypte : En Egypte, les associations et structures informelles contribuant à organiser les travailleurs indépendamment de la centrale officielle étaient animées par des militants ou ex-militants politiques.

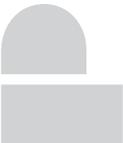
Une rupture s'est produite avec la chute de la dictature. Des militants politiques peuvent être maintenant tentés d'instrumentaliser des syndicats pour se construire comme organisation politique. La syndicaliste Fatma Ramadan explique : *"La faiblesse majeure des nouveaux syndicats est que, dans la plupart des cas, quelques militants politiques organisent des réunions restreintes afin de rassembler les signatures nécessaires à la proclamation d'un syndicat et au dépôt de sa demande de légalisation. Ils expliquent que l'organisation minoritaire ainsi créée prendra par la suite un caractère de masse. Je ne suis pas d'accord avec une telle conception, dans laquelle les travailleurs sont passifs et où ce sont des militants qui dirigent. C'est une vision élitiste du syndicalisme qui peut conduire à l'isolement. Le syndicalisme doit se construire à partir de la base et de façon démocratique. Là où je travaille, nous n'avons demandé l'enregistrement du syndicat qu'après avoir organisé une réunion large.*





Ne pas impliquer le maximum de salariés à la construction de nouveaux syndicats peut, par ailleurs, aboutir à la création de plusieurs syndicats indépendants sur le même lieu de travail". (2)

Le mouvement syndical aujourd'hui



En Tunisie comme en Egypte, chacun peut aujourd'hui s'exprimer et s'organiser librement. Militier syndicalement ou politiquement ne présente plus aujourd'hui le même risque. Pour le reste, la situation est très différente dans les deux pays.

Egypte : En Egypte, tout est à construire à partir de pas grand chose. Le cadre légal dans lequel s'inscrit actuellement l'action syndicale est transitoire. Une nouvelle loi syndicale devrait voir le jour à l'automne 2011 qui devrait normalement respecter les normes internationales en matière de respect des libertés syndicales.

Dans l'immédiat, plus aucun obstacle légal n'existe à la création de syndicats indépendants : dès qu'un dossier de reconnaissance est déposé auprès du ministère, le nouveau syndicat peut commencer à fonctionner sans attendre la réponse officielle.



Le principal défi à relever est celui de la formation syndicale après une soixantaine d'années de vide. Les militants ayant une appartenance politique sont les bienvenus, mais à titre individuel et non pour représenter leur parti.

L'automne 2011 devrait être particulièrement chargé avec la promulgation de la nouvelle législation syndicale, les élections professionnelles et le congrès de la centrale indépendante.

Tunisie : En Tunisie, l'UGTT était du temps de la dictature une réelle organisation de masse, et même de très loin la plus importante. Un afflux considérable de nouveaux adhérents est en cours, en particulier dans le privé. Certains militants craignent qu'il s'agisse parfois de tentatives de reconversion des anciennes sections d'entreprise du RCD, ou encore de tentatives d'Ennahda de s'implanter dans l'UGTT.



Une échéance capitale aura lieu en décembre 2011 avec la tenue du congrès de l'UGTT où l'essentiel des dirigeants confédéraux corrompus vont enfin déguer.



1. Marie Duboc, Françoise Clément et Omar El Shafei - *Les mobilisations des travailleurs et du mouvement syndical dans la chute de Moubarak* - Revue Mouvements n°66 - disponible sur www.europe-solidaire.org/spip.php?page=article_impr&id_article=21962

2. "Tunisie, une révolution en marche (25 janvier 2011) disponible sur [www.solidaires.org/rubrique "international"](http://www.solidaires.org/rubrique/international/).

LE SYNDICALISME INDEPENDANT AUX CÔTES DU PEUPLE PALESTINIEN

Kamal Abu Aita, représentant de la Fédération Syndicale Indépendante Egyptienne (EIUF) fondée pendant la révolution, a confirmé, début juillet, que l'EIUF rejette toute tentative de « normaliser » les relations avec Israël. Dans un discours à Londres à des centaines de militants de la campagne Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) contre Israël, Abu Aita a aussi félicité la formation de la Coalition des syndicats palestiniens pour le BDS (PTUC-BDS) et appelé le mouvement syndical international à rejoindre la coalition.

Abou Aita a dit : « La Fédération Syndicale Indépendante Egyptienne a une position très claire, qui est de solidarité avec le peuple palestinien arabe, de soutien à son droit à un Etat sur toute sa terre et de soutien à son droit à utiliser toutes les formes de résistance contre l'Etat sioniste. L'EIUF annonce son rejet de toute forme de relation normale avec l'Etat raciste et colonialiste sioniste et nous ne coopérerons avec aucun de ses représentants ou syndicats car ils sont tous liés à l'occupation sioniste de notre terre. Il nous est impossible de travailler avec ce régime raciste, et il est vital de construire un mouvement de l'humanité visant à nous débarrasser des régimes racistes, comme nous nous sommes débarrassés du régime d'apartheid en Afrique du Sud.

La révolution égyptienne a ouvert en grand la porte pour que notre peuple exprime son rejet de l'Etat sioniste. Dès le début, la révolution a opéré dans l'intérêt des Palestiniens, en stoppant l'exportation du gaz égyptien aux sionistes et en ouvrant les passages frontaliers. La jeunesse égyptienne a assiégé l'ambassade de notre ennemi et exigé l'expulsion de l'ambassadeur.

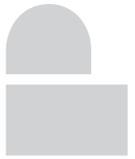
Nous rejetons toute relation avec la Histadrout parce qu'elle fait partie de ce régime raciste. Nous appelons tous les syndicats proches à boycotter la Histadrout dans le cadre de la campagne pour éliminer les régimes racistes dans le monde entier ».

Omar Barghouti, un des fondateurs de la Campagne Palestinienne pour le boycott académique et culturel d'Israël (PACBI) a dit :

« Le soutien des syndicats indépendants égyptiens, représentés par leur fédération, à la Campagne palestinienne de boycott est une source de fierté pour nous, juste comme nous sommes fiers du rôle dirigeant de l'Egypte dans la marche pour se libérer de l'impérialisme, ancien et nouveau. Nous espérons le retour de l'état d'esprit où tous les peuples arabes luttent pour la liberté et la justice sociale et pour rompre leur dépendance de la domination impérialiste ».

Traduction : JPB-CCIPPP

www.lepost.fr/article/2011/07/10/2545371_les-syndicats-egyptiens-independants-soutiennent-le-bds.html / www.arabawy.org/tag/kamal-abu-eita





Manifestation de soutien aux insurgés syriens, et contre le nouveau gouverneur. Suez, 29 avril 2011

Copyright : Romain Hingant

BIBLIOGRAPHIE

Joel Beinin et Zachary Lockman : *Workers on the Nile* – Tauris (1988) - Un chapitre de ce livre est traduit dans le recueil "Les gauches en Egypte" (2008). <http://chrhc.revues.org/index539.html>

Sonia Dayan-Herzbrun : *Huda Sharawi, Féministe et nationaliste égyptienne* (1998).

www.persee.fr/articleAsPDF/mcm_1146-1225_1998_num_16_1_1184/article_mcm_1146-1225_1998_num_16_1_1184.pdf

Françoise Clément : *Élections ouvrières : entre fraude et chasse aux « Frères masqués* (2006).

www.cedej-eg.org/IMG/pdf/04-CE2006-Francoise_Clement.pdf

Les gauches en Egypte, 19° et 20 ° siècle, ouvrage collectif sous la direction de Didier Monciaud - Cahiers d'histoire (2008), <http://chrhc.revues.org/index93.html>

On y trouve notamment plusieurs articles sur l'histoire complexe du communisme égyptien :

Joel Beinin - <http://chrhc.revues.org/index532.htm> ,

Sherif Younis - <http://chrhc.revues.org/index543.html> ,

Tewfik Aclimandos - <http://chrhc.revues.org/index528.html>

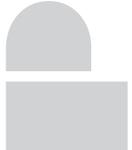
Joel Beinin et Marie Duboc : *Justice for All: The Struggle for Worker Rights in Egypt* (2010)

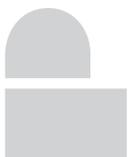
www.solidaritycenter.org/content.asp?pl=863&sl=407&contentid=867

Joel Beinin : *On the Egyptian Labor Crisis: A Historical Perspective on the Popular Uprising in Egypt* (7 février 2011) www.europe-solidaire.org/spip.php?article20214

Chedid Khairy : *Egypte 2011, un processus révolutionnaire historique ?* Inprecor n° 571-572, mars-avril 2011

<http://orta.dynalias.org/inprecor/~180c23832e53157b3f45563~/article-inprecor?id=1143>





Marie Duboc, Françoise Clément et Omar El-Shafei - *Les mobilisations des travailleurs et du mouvement syndical dans la chute de Moubarak* - Mouvements n°66, (printemps 2011).

www.europe-solidaire.org/spip.php?page=article_impr&id_article=21962

***L'Égypte au présent, inventaire d'une société avant révolution*, ouvrage collectif sous la direction de Vincent Battesti et François Ireton, Actes Sud (avril 2011)**

Laura Guazzone : *Les Frères musulmans en Égypte : entre néo-autoritarisme, réformisme et islamisme* - Maghreb-Machrek n° 207 (printemps 2011).

Omar El-Shafei : *conférence donnée mi-avril 2011 à Lausanne sur les racines de la révolution égyptienne en cours* (vidéo en ligne). <http://vimeo.com/24509035>

NB : la photographie figurant en couverture a été prise le 1^{er} mai 2011, Place Tahrir, par Romain Hingant.